



Projet de service



2017-2022

SESSAD LA SITTELLE

Directrice : Mme COLOMBIER

Table des matières

Introduction.....	3
Chapitre 1 : L'Association, l'Etablissement, le fondement du projet.....	4
I° Présentation de l'Association et du service.....	4
1.1) APEI AUBE.....	4
1.2) Le service.....	5
II) Les fondements du projet.....	8
2.1) Missions de l'établissement.....	8
2.2) Les objectifs d'accompagnement.....	9
2.3) Les valeurs et principes de fonctionnement.....	11
2.4) Le public accompagné.....	13
2.5) Les moyens humains et matériels.....	20
CHAPITRE 2 : L'organisation interne au service de la personne accompagnée.....	23
I) Les modalités du parcours de la personne accompagnée (les principes d'intervention).....	23
1.1) L'admission/ l'accueil.....	23
1.2) Le projet individualisé.....	24
1.3) Le projet de soins et d'accompagnement à la santé.....	27
1.4) La mise en œuvre des droits des usagers :.....	31
1.5) Les relations avec l'entourage.....	33
1.6) L'ancrage et le maillage dans le territoire : partenariat et ouverture.....	35
1.7) La sortie de l'usager (logique de parcours).....	36
II) L'organisation autour de la personne accompagnée (l'offre de service).....	37
2.1) Le projet social (management, gestion des ressources humaines).....	37
2.2) Les projets : pédagogique, éducatif, thérapeutique, d'activités professionnelles.....	41
2.3) Le projet gestion des risques et de la qualité.....	42
CHAPITRE 3 : Notre bilan et nos enjeux pour demain.....	45
I) Le bilan du précédent projet et de l'évaluation interne.....	45
1.1) Bilan du précédent projet d'établissement.....	45
1.2) Bilan de la dernière évaluation interne.....	46
1.3) L'analyse en terme de SWOT de l'établissement.....	48
II) Les enjeux pour les 5 années à venir.....	50
CHAPITRE 4 : les projets et perspectives d'avenir.....	52
I) Les projets de développement / projective.....	52
II) Le plan d'action sur les 5 années à venir.....	53
Conclusion.....	75
Annexe 1- Décompte des actes au S.E.S.S.A.D. la Sittelle.....	76
Annexe 2- Organigramme du S.E.S.S.A.D. La Sittelle.....	78
Annexe 3 – Plan des locaux du S.E.S.S.A.D. La Sittelle à La Chapelle-Saint- Luc.....	79
Annexe 4 - Projets des activités proposées au S.E.S.S.A.D. La Sittelle détaillés.....	80
Conditions de révision du projet d'établissement et les modalités de diffusion.....	101

Introduction :

A la Direction du S.E.S.S.A.D. La Sittelle depuis février 2015, j'ai pris en cours la mise en œuvre du précédent projet de service réalisé en 2012, accompagnée par l'équipe.

Le projet de 2012, rédigé de façon participative, m'a permis d'avoir, à ma prise de fonction, une photographie précise et complète des valeurs et du fonctionnement du Service. En effet, sous la conduite de la précédente Directrice, Mme PATENOTRE MARTIN, l'équipe de la Sittelle avait pris le temps de se poser sur ce qu'elle faisait, de le penser, le questionner et de l'écrire.

Alors un grand merci à l'équipe de 2012 pour ce précieux travail fournit qui reflète si bien les valeurs et ce que nous faisons à la Sittelle !

Ce nouveau projet de service, vient se poser dans la continuité de celui de 2012... en effet, il s'agit bien ici d'une réécriture de 2012, amendés des divers changements et évolutions qui ont eu lieu.

Tout comme le précédent projet de service, le travail a été participatif. Nous avons pris le temps d'interroger et de réfléchir ensemble : équipe du S.E.S.S.A.D., parents, parents membres du C.V.S, administrateurs, professionnels de l'A.P.E.I. Aube, partenaires extérieurs.

En plus de contributions individuels et des échanges qui ont eu lieu lors des différentes réunions à la Sittelle ; neuf groupes de réflexion et trois réunions de Comité de Pilotage, ont été menés, desquels découlent plusieurs propositions d'actions visant à améliorer l'accompagnement proposé aux enfants accueillis.

Un très grand merci à toutes les personnes qui ont participé à ces groupes de réflexion, et qui ont participé de près ou de loin à la rédaction de l'édition 2017-2022 de ce projet !

Cette démarche de réécriture, portée par l'A.P.E.I. Aube a été menée dans le respect de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale (Article L.312-8 du CASF).

À la fois descriptif, projectif et stratégique, il a été conçu comme :

- Un outil de communication, autour de la connaissance de nos missions, nos valeurs et savoirs faire.
- Un outil de pilotage projectif qui inscrit le S.E.S.S.A.D la Sittelle dans une dynamique d'amélioration continue de la qualité, en identifiant des axes d'amélioration pour les 5 années à venir.

Mais au-delà de ce document écrit, le projet de service du S.E.S.S.A.D. la Sittelle a vocation à être porté et mis en œuvre par ses acteurs, pour et avec les enfants accompagnés au S.E.S.S.A.D. et leurs familles.

Amélie COLOMBIER
Directrice Adjointe du S.E.S.S.A.D. la Sittelle

Chapitre 1 : L'Association, l'Etablissement, le fondement du projet.

1° Présentation de l'Association et du service.

1.1) APEI AUBE

1.1.1) Histoire du mouvement parental

L'A.P.E.I. de l'Aube a été déclarée en préfecture en février 1962.

L'A.P.E.I de la Haute-Marne a été déclarée en préfecture en août 1978.

Ces deux Associations de Parents d'Enfants Inadaptés et de Personnes Handicapées fondées conformément aux dispositions de la loi du 1er juillet 1901 à but non lucratif sont reconnues d'utilité publique. Elles sont rattachées à l'U.N.A.P.E.I. (Union Nationale des Associations de Parents d'Enfants Inadaptés)

Au 1^{er} janvier 2018, les A.P.E.I de l'Aube et de la Haute Marne ont fusionné pour donner naissance à l'A.P.E.I AUBE.

La mobilisation générale et le militantisme des parents responsables ont permis à l'Association de devenir ce qu'elle est aujourd'hui.

L'Association est gérée par un Conseil d'Administration constitué de 25 personnes (parents d'enfants handicapés mentaux, membres amis) dont 2 usagers auxquels les statuts de l'Association attribuent 2 sièges.

1.1.1) Les services gérés par l'APEI AUBE

A ce jour, l'A.P.E.I. AUBE ¹ compte plus de **600** adhérents, gère **29** établissements et services représentant plus de **1 500** places d'accueil, au service de plus de **1000** familles et emploie plus de **850** salariés.

Elle dispose d'un Siège Administratif chargé de mettre en œuvre la politique associative auprès des établissements et services.

1.1.2) Le projet associatif et les valeurs associatives

Le projet associatif a été révisé au 2nd semestre 2015. Il exprime les valeurs de l'Association au travers de la solidarité, de l'entraide et de l'engagement au service de ceux qui n'ont pas demandé à naître différents. La laïcité, la promotion de la santé de la personne, la présence tout au long du parcours de vie, le respect de la singularité de la personne, la reconnaissance de l'individu comme citoyen à part entière, l'adhésion et le bénévolat, l'épanouissement personnel et social de l'utilisateur, la solidarité, l'entraide, l'écoute des familles sont le socle commun de l'APEI de l'Aube.

¹ : L'A.A.P.E.I. est devenue l'A.P.E.I. de l'Aube en 1995.

1.2) Le service

1.2.1) Historique

Le S.E.S.S.A.D. La Sittelle (Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile), tient sa particularité dans le fait qu'il n'est pas un établissement mais un service qui accompagne les enfants, les adolescents dans leur milieu ordinaire de vie.

Au S.E.S.S.A.D., ce sont les professionnels qui se rendent là où vivent les enfants, avec le souci constant d'intervenir autant que faire se peut dans leur environnement.

A ce jour, 50 enfants et adolescents déficients intellectuels sont accompagnés par les professionnels du S.E.S.S.A.D. La Sittelle.

Nous proposons, ci-après, de présenter les étapes importantes de la vie de l'établissement au cours de ses 38 années d'existence :

Dates	Evènements	Résidentiel et Social	Effectif
1980	Création du S.E.S.S.A.D. (agrément 2 - 20 ans)	I.M.E. Gai Soleil	22 enfants et adolescents déficients intellectuels
1987	Accueil d'enfants polyhandicapés	I.M.E. Gai Soleil et appartement au centre de Maugout à ST ANDRE LES VERGERS	35 enfants
1990	Extension		40 enfants
1992	Agrément 0/2 ans accordé		48 enfants
1993	Aménagement suite à la construction de La Sittelle à LA CHAPELLE ST LUC regroupant 3 Services – création du lieu d'accueil pour les enfants polyhandicapés SESSAD et lieux d'accueil deviennent deux entités distincts selon les annexes XXIV	↑ S.E.S.S.A.D. La Sittelle	39 enfants sont accompagnés en SESSAD DI
1997	L'ouverture du Lieu d'Accueil et de Soins pour enfants polyhandicapés « Les Parpaillols » à BREVIANDES permet d'accueillir 11 enfants supplémentaires au S.E.S.S.A.D. La Sittelle	à LA	50 enfants
1999	Création et ouverture du C.A.M.S.P. dans une partie des locaux du S.E.S.S.A.D. à LA CHAPELLE ST LUC	CHAPELLE ST LUC	50 enfants
2003	Délocalisation du C.A.M.S.P. à TROYES libérant une partie des locaux qui ont été réaménagés en salles d'activités et en bureaux.	↓	50 enfants
2017	Labellisation de 5 places dédiées à l'accompagnement d'enfant avec autisme.		50 enfants

1.2.2) Agrément

Raison sociale de l'établissement	SESSAD LA SITTELLE
Code FINESS	100 00 34 58
Adresse	18 Bis rue René Mouchotte 10600 LA CHAPELLE ST LUC
Téléphone	03.25.76.00.37
Fax	03.25.76.96.87
Mail	sessad@apei-aube.com
Nature juridique de la structure	Etablissement de type U, catégorie 5 sans local de sommeil
Nombre de places	50
Président du Conseil d'Administration	Jean Luc MESSAGER
Directeur d'Etablissement	Amélie COLOMBIER
Chef de service / Adjoint technique	Jean Luc DEGOUT
Président du Conseil de la Vie Sociale	Jacques SCHWEISGUTH
Identification du propriétaire des locaux	APEI AUBE
Identification du propriétaire du terrain	APEI AUBE
Convention(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Depuis 2016, l'A.P.E.I. aube à conventionné avec l'Education Nationale pour le S.E.S.S.A.D. la Sittelle. De cette convention principale découle toutes les conventions avec les écoles maternelles, primaires et collèges, où sont accueillis les enfants accompagnés à la Sittelle. - Avec les communes qui nous mettent à disposition des locaux. - Avec les partenaires divers, dédiés aux activités proposées aux enfants (balnéo, piscine, ESAT Arc en Ciel ...)

Capacité	2016	2015	2014	2013	2012
Nombre de places agréées	50	50	50	50	50
Nombre d'enfants accueillis	50	50	49	48	46
Nombre d'actes réalisés	7 670	7 832	7 980	7 463	7 204

Le S.E.S.S.A.D. La Sittelle accompagne 50 enfants mais nous constatons que beaucoup de mouvements s'opèrent au cours d'une année scolaire en raison des réorientations, de possibles relais avec des établissements et services spécialisés, d'un déménagement, d'une demande d'arrêt de l'accompagnement selon le souhait de la famille..., (variation des entrées et des sorties). Ce qui génère un flux important du nombre d'enfants.

Suite à un départ d'un enfant, une procédure d'admission se met en place et cela peut prendre parfois un peu de temps avant qu'un nouvel enfant soit admis.

On note une diminution des actes depuis 2015, qui s'explique en partie par le départ de deux enfants en juin et septembre 2015, dont les places laissées vacantes n'ont été remplacées qu'en septembre et novembre 2015. En effet, le S.E.S.S.A.D. la Sittelle a accueilli deux enfants sans accompagnement ni scolarisation, positionnées comme des situations urgentes sur la liste de la cellule réunissant M.D.P.H., Education Nationale, E.S.M.S. du département et Direction Enfance et Famille du Conseil Départemental. Ces deux enfants étant issus de la communauté des gens du voyage partant en pèlerinage de mai à septembre/octobre, ils sont revenus tardivement dans le département de l'Aube (septembre et novembre 2015). Ce pèlerinage est reconduit chaque année à même époque.

1.2.3) Fondements juridique

La philosophie et les dispositions humaines et techniques du service l'inscrivent de fait dans l'esprit des textes fondamentaux et particuliers (cités ci-dessous) qui organisent l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Cela nécessite pour les professionnels d'en connaître la particularité.

- ✓ Le Code l'Action Sociale et des Familles
- ✓ La Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale
- ✓ La Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales
- ✓ La Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- ✓ Le décret n°2007-975 du 15 mai 2007 fixant le cahier des charges pour l'évaluation des activités et de la qualité des prestations des établissements et services sociaux et médico-sociaux.
- ✓ La Loi 2009-879 du 21 juillet 2009 appelée loi HPST
- ✓ Le décret n°2010-1319 du 3 novembre 2010 relatif au calendrier des évaluations et aux modalités de restitution des résultats des ESMS
- ✓ La circulaire N° DGCS/SD5C/2011/398 du 21 octobre 2011 relative à l'évaluation des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux
- ✓ Les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) réalisées par l'ANESM.
- ✓ LFSS Du 21 Décembre 2015 (article 75) : Généralisation des CPOM
- ✓ Décret n° 2016-1813 du 21 décembre 2016 relatif à l'obligation de signalement des structures sociales et médico-sociales

- ✓ Ainsi que :
 - Convention Internationale des droits de l'enfant du 20 Novembre 1989.
 - Déclaration des droits des personnes handicapées adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 9 Décembre 1979.
 - Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 Août 1789.
 - Déclaration Universelle des droits de l'homme adaptée et proclamée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 10 Décembre 1948.
 - Code civil - Titre IX relatif à l'autorité parentale.
 - Loi n° 90-602 du 12 Juillet 1999 relative à la protection des personnes contre la discrimination en raison de leur état de santé ou leur handicap.

- Loi n° 98-657 du 26 Juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions.
- Charte des Droits Fondamentaux de l'Union Européen

1.2.4) Implantation géographique

• **Situation géographique du S.E.S.S.A.D. La Sittelle**

Le S.E.S.S.A.D. La Sittelle est situé sur le même terrain que la M.A.S. Le Village (Maison d'Accueil Spécialisée), structure pour adulte de l'A.P.E.I. Aube.

Le S.E.S.S.A.D. La Sittelle est situé à 18 bis rue René Mouchotte à LA CHAPELLE ST LUC, commune faisant partie du Grand Troyes (Communauté d'Agglomération Troyenne), proche de la rocade Nord-Est de TROYES et accessible par les transports en commun (arrêt de bus le plus proche à quinze minutes à pieds).

En termes d'accessibilité, la signalétique urbaine a été améliorée depuis le dernier projet (mais encore à renforcer).

Le Service est bien situé. Le fait d'être en agglomération lui permet aussi de pouvoir avoir une ouverture avec certains services extérieurs facilitant le travail en réseau : proximité du C.A.M.S.P., de la M.D.P.H., de beaucoup d'écoles et collèges du secteur, des espaces de loisirs, (parc de FOUCHY, cinéma, piscines, ludothèque, centre VIVAFORM, centre ville, commerces...).

• **Situation géographique de l'antenne du S.E.S.S.A.D. La Sittelle à NOGENT SUR SEINE :**

Le S.E.S.S.A.D. la Sittelle dispose d'un appartement situé au 17 rue du 8 mai 1945 à Nogent Sur Seine. Cet appartement mis gracieusement à disposition par la ville de Nogent sur Seine permet d'accompagner à proximité de leurs domiciles les enfants du secteur de Nogent/Seine et Romilly /Seine.

L'appartement est situé en zone sensible, dans un bâtiment partagé avec le local social et la P.M.I., à proximité d'une zone pavillonnaire, de la structure petite enfance, des écoles primaire et du collège de Nogent-sur-Seine.

II) Les fondements du projet

2.1) Missions de l'établissement

Le S.E.S.S.A.D. La Sittelle, Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile, vise à apporter un accompagnement aux enfants maintenus dans leur milieu ordinaire de vie et d'éducation.

Pour mener à bien cette mission, le Service participe à « l'obligation éducative » à laquelle sont assujettis les enfants et adolescents par la mise en œuvre d'une éducation spéciale associant des actions éducatives et pédagogiques, sociales, paramédicales, (orthophonie, psychomotricité, ergothérapie, kinésithérapie), médicales et psychologiques.

Ces actions organisées dans le cadre des différents lieux de vie et d'activité de l'enfant vont être orientées selon les âges vers le suivi précoce, l'aide à l'inclusion scolaire et l'acquisition de l'autonomie.

Par ailleurs, le S.E.S.S.A.D. La Sittelle affiche sa volonté d'associer les familles à l'élaboration et la mise en œuvre et la conduite des projets d'accompagnement concernant leur enfant.

Accompagner, aider, conseiller, cheminer avec les parents, la famille, la structure familiale et environnementale de l'enfant et tenir compte de la fratrie, fait également partie intégrante du travail autour de chaque enfant.

La lecture des textes spécifiques à la constitution et l'action des S.E.S.S.A.D. nous amène à distinguer trois types de missions :

- Une mission de service public :

Cette mission a le souci de promouvoir la personne en situation de handicap en favorisant son inclusion dans son environnement, ce qui sous-tend des actions militantes développant un travail de réseaux et de partenariat, (scolarité, structures petites enfance, communes, C.M.S., C.M.P., C.M.P.P., accès aux services et aux soins, à la culture, aux activités de loisirs).

Il s'agit de faire en sorte que l'enfant en situation de handicap et sa famille puisse trouver et/ou garder une place au sein de la société.

- Une mission d'accompagnement psychologique et social :

Accompagner la famille si elle le demande, dans l'ensemble des tâches dont elle a la responsabilité auprès de son enfant.

Le S.E.S.S.A.D. peut parfois être amené à « faire avec » pour toutes les démarches administratives, les contacts à prendre, le dossier M.D.P.H. à remplir et aussi faire du lien avec les différents partenaires.

L'équipe écoute la souffrance parentale, leur désarroi, épaulé et contient, fait preuve d'empathie et trouve « les bons mots » pour éviter le risque d'un effondrement des relations sociales comme symptôme d'un repli sur soi.

- Une mission thérapeutique et éducative à l'égard de l'enfant :

Apporter un soin adapté à l'enfant en situation de handicap pour viser son mieux-être physique et psychique, ceci grâce à une réelle complémentarité au sein d'une équipe pluridisciplinaire.

Nos interventions sont essentiellement centrées sur le bien-être de l'enfant pour favoriser son épanouissement au sein de sa vie quotidienne.

Repérer les besoins pour répondre au mieux à l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et pour l'amener à une meilleure acquisition de l'autonomie.

Valoriser l'enfant auprès des parents et de la fratrie et dans son environnement social.

2.2) Les objectifs d'accompagnement

Assurer un accompagnement global de l'enfant à partir des relations parents/enfants :

L'annonce du handicap revêt un caractère douloureux pour les parents qui doivent reconstruire un modèle de leur enfant quelque peu différent de ce qu'ils projetaient auparavant.

Il faut reconsidérer la relation parents/enfants, le rythme de vie de celui-ci, ses capacités d'évolution, établir d'autres rapports.

L'arrivée d'un enfant différent oblige la famille à se donner de nouveaux moyens de communication interne et externe, à redéfinir le rôle à jouer pour chacun.

Les premiers contacts de la famille avec le S.E.S.S.A.D. La Sittelle ainsi que les premières interventions à domicile effectuées en tout premier lieu par l'éducateur, ravivent une histoire difficile, engendrant parfois un véritable désarroi familial : le handicap a été annoncé et la notification d'orientation de la C.D.A.P.H. vient confirmer le handicap.

Depuis l'ouverture du C.A.M.S.P. pour les très jeunes enfants, un travail préalable autour de l'annonce du handicap prépare les parents à l'orientation vers le S.E.S.S.A.D. les aidant ainsi à préciser leur demande pour l'intervention à domicile.

Cependant, dans tous les cas et indépendamment de l'âge de l'enfant au début de l'accompagnement, les parents expriment de façons diverses leur souffrance, leur angoisse face à l'avenir.

Les intervenants du Service aident à ce que chacun des membres de la famille puisse redéfinir sa place autour de l'enfant porteur d'un handicap.

L'intervenant, de par sa mission, aura une place de tiers, tour à tour initiateur, modérateur, médiateur. Il apportera son soutien autant que nécessaire. Cependant, il veillera à garder une juste distance entre lui et les différents acteurs que sont l'enfant, les parents, les personnels des lieux d'accueil, les enseignants, afin de soutenir et favoriser une autonomie ultérieure.

Conforter la famille dans le réseau social, (nouer ou renouer les liens) :

Il convient de tout mettre en œuvre pour éviter que la famille ne se considère à part, trop différente des autres, ce qui la couperait des ressources de son environnement social.

Le handicap peut priver la famille de moyens internes de mobilisation. Dans certains cas, les rapports à l'environnement social peuvent être altérés.

Apporter les soins médicaux et paramédicaux à l'enfant :

L'enfant, dont la santé est altérée, doit bénéficier d'une attention médicale particulière, régulière et appropriée, d'où l'importance d'une bonne coordination entre les instances médicales présentes.

Les consultations médicales de l'enfant ou de l'adolescent au sein du Service, l'accompagnement des parents et le travail de liaison effectué auprès de l'équipe d'intervenants, ont pour objectif d'optimiser une meilleure prise en compte des problèmes existants.

Quant aux soins para médicaux, ils ont toute leur place et sont très présents au S.E.S.S.A.D. afin de satisfaire aux exigences que nécessite l'état de l'enfant ou de l'adolescent.

La diversité des situations rencontrées, l'étendue des lieux géographiques d'intervention et des espaces de vie de la famille amènent le S.E.S.S.A.D. à adopter un fonctionnement souple et modulé.

Il est à la fois un agent actif de l'aide à la personne et également un interlocuteur auprès de nombreux autres intervenants.

Sa position d'interface entre l'enfant, la famille et les services de droits communs, le situe en coordination de nombreuses interventions éducatives, sociales, médico-sociales, médicales, pédagogiques et culturelles.

De ce fait, son activité alterne entre accompagnement direct auprès de l'enfant et indirect lorsqu'il s'agit d'harmoniser cet accompagnement avec d'autres partenaires du réseau social : soutien et conseils auprès des parents, des familles d'accueil, des enseignants, A.E.S.H., animateurs de centre de loisirs, (Cf. Annexe 1 Décompte des actes au S.E.S.S.A.D. La Sittelle).

Chaque trimestre, le S.E.S.S.A.D. rend compte auprès de l'organisme de Sécurité Sociale des interventions de chaque professionnel auprès des enfants. Ces interventions sont pointées, justifiées régulièrement sur informatique dans le Service et par chaque intervenant.

Le Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile veut bien dire que le domicile est le lieu par excellence où les intervenants du S.E.S.S.A.D. vont débiter leurs accompagnements.

D'une approche réductrice, (le domicile est le lieu privé où l'enfant vit), nous arrivons progressivement à une notion plus large : le domicile pouvant être considéré comme l'ensemble des espaces ordinaires de vie, (structures petite enfance, assistantes maternelles, écoles, établissements,

lieux de culture et de loisirs, locaux du S.E.S.S.A.D...).

Le S.E.S.S.A.D. La Sittelle a un rayonnement départemental et peut intervenir sur l'ensemble du département de l'Aube.

2.3) Les valeurs et principes de fonctionnement

• Les valeurs du Service :

L'intervention auprès de personnes en difficulté et le souci de les aider à trouver des moyens d'adaptation pour mener une vie quotidienne la plus autonome possible, nécessitent pour les professionnels du S.E.S.S.A.D. de se reconnaître dans un ensemble de valeurs communes.

Ces valeurs fondent leurs pratiques parce qu'elles sont à la base de la solidarité sociale pour laquelle le S.E.S.S.A.D. est missionné.

Les valeurs communes à l'ensemble des praticiens représentent un lien d'autant plus fort que l'action s'exerce au domicile de l'enfant et sa famille.

Considérer la personne dans ses capacités :

La personne est porteuse de compétences qu'elle doit pouvoir développer dans des conditions les plus favorables pour elle.

Les professionnels du S.E.S.S.A.D. se doivent de garantir l'application de ces conditions dans le respect de la dignité de la personne.

Savoir écouter et être disponible :

La famille expose sa souffrance de diverses manières.

Dans ce contexte, l'écoute est prioritaire.

Il appartient aux intervenants d'apporter la plus grande attention aux attentes et aux aspirations des personnes, des parents, de l'enfant, de l'adolescent.

Respecter la famille dans son intégrité :

Il est important qu'elle garde sa propre identité avec sa culture, son histoire et son vécu.

L'enfant fait partie intégrante du système familial, il est lui aussi acteur de sa propre histoire. Il convient de les valoriser et les soutenir dans leurs difficultés, de leur apporter des conseils, des réponses au regard de leurs difficultés à vivre parfois l'éducation de leur enfant en situation de handicap.

Veiller à un climat de confiance partagée :

Il est important que certaines paroles, même difficiles à entendre, puissent être dites sans risque de rupture dans l'accompagnement de l'enfant au sein de sa famille. Le chemin parcouru avec cette dernière nécessite beaucoup de discrétion, la confidentialité ayant un caractère obligatoire.

Les familles sont toutes demandeuses mais aussi inquiètes face à l'arrivée des professionnels du S.E.S.S.A.D.

Certains parents craignent l'aspect trop intrusif ou trop directif de l'intervention à domicile. C'est dans le respect de chacun, (père, mère, fratrie), et dans la concertation que les modalités d'accompagnement sont trouvées.

Les premières rencontres sont importantes. L'intervenant doit faire en sorte qu'une relation de confiance puisse s'établir. Une telle attitude l'engage à accepter le questionnement des parents par rapport à sa pratique.

Si l'intervention du professionnel à domicile est individuelle, il est essentiel de garder une dimension de service constitué d'une équipe pluridisciplinaire dont les membres sont en lien les uns avec les autres.

Les notions de réflexion partagée, de prise de recul, de distanciation pour garder toute objectivité, de confiance entre les membres de l'équipe et les parents sont alors primordiales.

La concertation, le dialogue, l'absence de jugement sont également indispensables.

Dans ces seules conditions, un réel travail d'échange, de conseils, de soutien psychologique, social, éducatif et thérapeutique, peut être élaboré.

Il est nécessaire de rappeler que la démarche n'est pas linéaire, que rien n'est figé. Elle se construit à partir d'allers et retours, d'écarts et de distanciation qu'il faut savoir gérer et accompagner. L'enfant avec son évolution et ses difficultés est lui-même porteur de son projet et est au centre des interventions et des actions envisagées.

Pouvoir s'adapter aux différentes situations :

Chaque famille possède son propre fonctionnement reposant sur un équilibre organisationnel spécifique. Le S.E.S.A.D. intervient dans ce fonctionnement familial que s'il a l'aval de tous ses membres. C'est une condition nécessaire pour le bon fonctionnement de notre action. Le Service intervient dans une famille que si les deux parents sont porteurs du projet.

Le Service doit faire preuve d'une grande souplesse d'adaptation face aux situations rencontrées.

Cette attitude peut se décliner autour d'une compréhension bienveillante et une prudence dans nos réactions.

Un devoir de réserve et de confidentialité :

L'intervention d'un professionnel dans l'intimité du milieu familial impose un devoir de réserve et de confidentialité. Il est soumis à la discrétion professionnelle.

Il appartient donc de veiller à ce que chaque situation se mesure dans la stricte limite des informations nécessaires à la qualité des réponses et services apportés.

En ce sens, les temps d'échange informels autour d'un enfant se font sur des temps bien définis et dans des lieux appropriés.

Les enfants sont appelés par leur prénom de façon à préserver la confidentialité.

Les dossiers administratifs sont rangés dans un lieu sécurisé.

L'ensemble du dossier est accessible aux parents dans le respect de la procédure déclinée dans le règlement de fonctionnement (procédure qui devra être révisée dans les 5 ans à venir). Il est aussi informatisé et protégé par un code, pour cela nous utilisons un outil électronique de gestion du dossier de l'utilisateur.

Seul le dossier médical est gardé confidentiellement sous la responsabilité du médecin pédiatre du Service.

Chacun doit veiller à rapporter dans les différents groupes de travail auxquels il participe, uniquement les informations nécessaires à la meilleure compréhension de la situation et la bonne définition des propositions d'intervention.

Il en est de même pour les informations contenues dans le ou les dossiers des bénéficiaires et leur famille.

Toutefois, cette notion de confidentialité ne dispense pas l'intervenant d'une obligation de vigilance, particulièrement lorsque des parents révèlent des difficultés éducatives mettant l'enfant en situation de risque de danger.

Afin d'éviter toute interprétation abusive de telles situations, chaque professionnel doit être en mesure de faire part de ses interrogations à l'occasion de réunions d'équipe organisées pour la circonstance. A défaut, il en fait part à sa hiérarchie. Dans le cas de situation de maltraitance supposée, le professionnel en réfère directement à sa hiérarchie afin d'étudier au plus tôt les conditions de réalisation d'une information préoccupante ou encore de signalement aux autorités compétentes.

Dans le cas d'une situation de danger avéré, l'éducateur réfère pose un acte de protection et en réfère immédiatement à sa hiérarchie ainsi qu'aux services compétents, et suit la procédure de

l'A.P.E.I. Aube « signalement et gestion des situations d'abus et de maltraitance ».

Dans tous les cas et avant tout signalement ou information préoccupante, la situation doit être évoquée avec la famille.

- **Un Service qui s'appuie sur des concepts, des références théoriques :**

La prise en compte de l'enfant comme sujet :

Celui-ci évolue dans un cadre familial où se nouent des relations privilégiées, ce qui contribue au développement d'une personnalité singulière et à une place bien précise.

Se référer plus particulièrement aux différentes théories du développement de l'enfant, (moteur, psychomoteur, intellectuel, affectif), à l'approche de l'enfant dans sa relation aux objets et dans ses inter relations familiales.

La prise en compte de l'enfant et de sa famille dans l'environnement social :

Ainsi les références théoriques de l'équipe sont multidirectionnelles et sont réactualisées lors des formations continues individuelles ou collectives.

Les éducateurs spécialisés ont des outils théoriques multiples et adaptés à chaque enfant. Citons, à titre d'exemple, les approches pédagogiques, éducatives, développementales et relationnelles. Elles font souvent appel à des médiateurs divers. Au niveau théorique, outre les formations initiales reconnues par des diplômés d'état, certains professionnels ont une approche axée sur une démarche psychanalytique, d'autres ont un regard inspiré de la systémie et des théories comportementalistes et développementales.

Les formations régulières, dans le cadre de la formation continue et au sein même du Service, permettent aux personnels concernés d'avoir une meilleure connaissance des éléments fondamentaux de la construction psychique, motrice et langagière de tous les enfants et des stades du développement qui y sont liés pour mettre en œuvre des accompagnements et favoriser leur épanouissement.

L'équipe éducative est donc riche de ces compétences régulièrement entretenues, de ces approches théoriques diversifiées, révélatrices de savoir-faire et de savoir être. Les liens privilégiés entretenus avec soin avec les collègues paramédicaux, le soutien réel de la psychologue et du médecin, parachèvent la dynamique des accompagnements.

Les psychomotriciennes utilisent de manière privilégiée les techniques permettant l'appréciation de la réceptivité sensorielle et émotionnelle de l'enfant, de ses compétences psychomotrices et de sa manière de pouvoir être ou de pouvoir devenir acteur de son corps, (ainsi sont adaptées les théories sur la détente corporelle, la relaxation ou les stimulations tactiles par exemple).

La psychologue s'appuie sur des références théoriques cognitiviste pour les bilans d'évaluation et de celles de la psychothérapie d'inspiration psychanalytique pour les bilans annuels et les suivis.

Les orthophonistes s'appuient sur les différentes théories du développement et de la rééducation du langage. Elle s'intéresse aussi aux théories sur la communication non verbale.

Le médecin pédiatre, par la richesse de sa formation initiale et de ses formations continues, de son expérience professionnelle en libéral et au C.A.M.S.P. de l'Aube, de son implication dans l'équipe, est une personne ressource pour le Service et les familles.

2.4) Le public accompagné

Rappel de la définition du handicap : (Loi du 11 Février 2005 Art.114 du C.A.S.F.) :

« Constitue un handicap toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société

subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychique, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

Le S.E.S.S.A.D. La Sittelle est habilité à accompagner 50 enfants en situation de handicap intellectuel orientés par la M.D.P.H. (Maison Départementale de la Personne Handicapée).

Il s'adresse aux enfants, adolescents et jeunes adultes des deux sexes âgés de 0 à 20 ans, quel que soit le degré de sévérité dans la déficience intellectuelle, restriction faite des enfants atteints de polyhandicap.

Le S.E.S.S.A.D. La Sittelle n'est pas le seul S.E.S.S.A.D. du département mais il tient sa spécificité par la richesse de son équipe pluridisciplinaire, du fait qu'il soit départemental et qu'il soit indépendant (et non rattaché à un I.M.E.).

L'équipe du S.E.S.S.A.D. attache une grande importance à cette notion d'indépendance, insistant sur le fait qu'un enfant accompagné un temps par le S.E.S.S.A.D. aura son propre parcours, sa propre progression et que l'après S.E.S.S.A.D. dépendra de lui, de sa famille et ne sera pas forcément dépendant d'une structure de l'A.P.E.I., ni même d'une autre association.

Au regard du savoir-faire des professionnels face aux difficultés des jeunes accueillis, de son travail d'équipe pluridisciplinaire, le S.E.S.S.A.D. La Sittelle est reconnu dans sa particularité à accompagner les enfants déficients ayant besoin de plusieurs soutiens : éducatif, médical, paramédical, psychologique, scolaire...

La déficience des enfants accompagnée par notre Service peut être aggravée par un ou plusieurs handicaps associés, (déficit sensoriel, troubles de la personnalité) :

Certains enfants sont porteurs d'un handicap avéré, (anomalies génétiques ou anomalies physiques multiples regroupées en syndrome).

Certains souffrent d'une pathologie reconnue qui implique une atteinte des fonctions intellectuelles et des conséquences psychologiques.

Certains présentent un retard de développement psychomoteur qui se confirme au fil du temps sans un diagnostic médical précis. La motricité, le langage, la vie affective, relationnelle et les capacités intellectuelles sont touchés.

Ainsi, plutôt que de parler du type de la déficience intellectuelle, (légère, moyenne, sévère), nous préférons parler d'enfants qui sont limités dans leur développement, (moteur, psychomoteur, langagier, affectif et intellectuel).

Chaque enfant dispose d'un potentiel réel à développer.

Voici quelques descriptions cliniques qui peuvent illustrer les difficultés des enfants accompagnés par le S.E.S.S.A.D. La Sittelle. Les enfants peuvent présenter :

- **Un retard psychomoteur se traduisant par** : des difficultés dans les acquisitions posturales, (tenue de tête, station assise), un retard de la marche, des problèmes de contrôle sphinctérien, un équilibre précaire, une mauvaise coordination des mouvements, des troubles du schéma corporel, des troubles du tonus (hypertonie, hypotonie), instabilité ou inhibition psychomotrice, des difficultés de motricité fine ou d'habileté manuelle, une mauvaise organisation spatio-temporelle.

- **Un retard intellectuel se traduisant par** : des difficultés d'attention, de mémorisation et de concentration, des faibles capacités de raisonnement, des problèmes de compréhension, des troubles de langage oral ou de la communication, une lenteur d'exécution, des capacités d'abstraction et de symbolisation déficitaires.

- **Au niveau psychoaffectif et émotionnel :**

Les enfants accompagnés par le Service ont souvent connu dès leur plus jeune âge de multiples traumatismes, (hospitalisations successives perturbant l'harmonie des relations précoces, situations d'échec, angoisse parentale, attitude blessante ou rejet de l'environnement).

Cela peut se traduire sur le plan affectif et caractériel par : des difficultés devant la nouveauté, la peur de l'échec, des angoisses impliquant une agitation vocale, verbale et comportement gestuel difficilement contenu, (parfois automutilation), des passages dépressifs ou de repli sur soi, une incapacité à accepter les frustrations générant des comportements impulsifs et conduites asociales, (cris, colères, agressivité), des conduites régressives, (dépendance à un tiers, inertie passive), des difficultés d'apprentissages scolaires, une quête affective intense, un manque de confiance en soi, (fragilité psychologique, immaturité).

- **Au niveau médical :**

Indépendamment de la déficience intellectuelle, certains enfants ont besoin d'un suivi médical régulier et adapté, (épilepsie, troubles de l'humeur, angoisses importantes, névroses, phobies, troubles alimentaires, troubles orthopédiques).

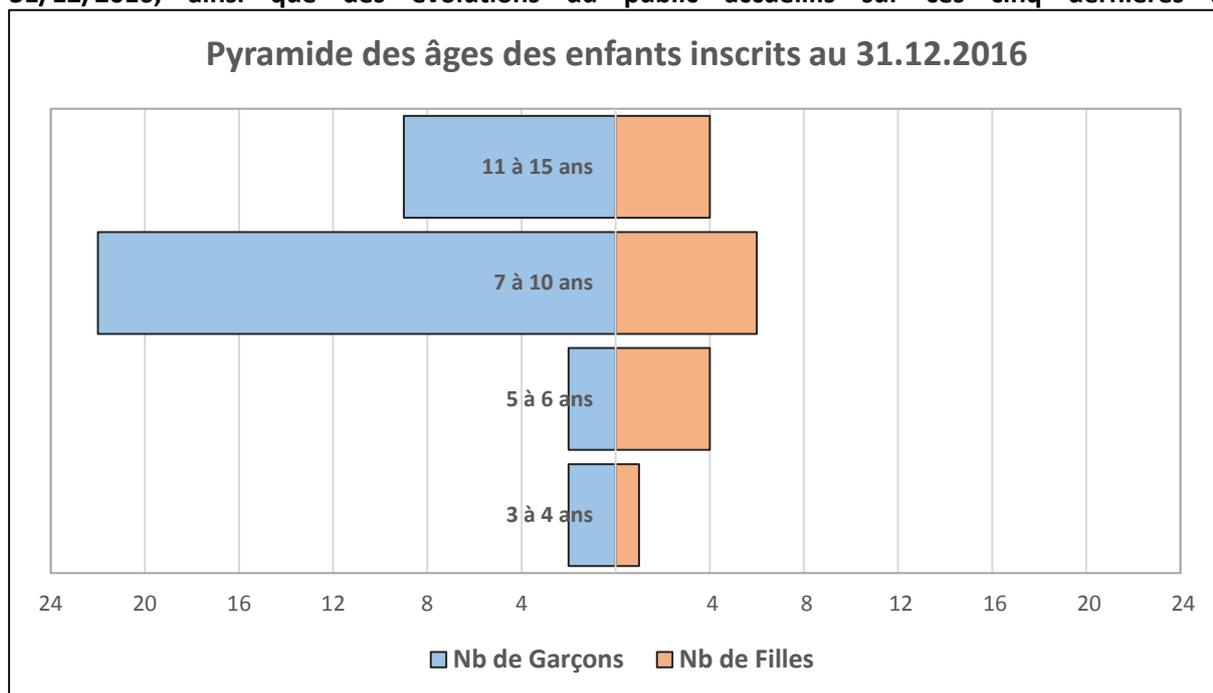
- **Au niveau social :**

Le handicap ou les difficultés d'un enfant peuvent générer pour les parents des troubles du lien social, avec des sentiments variés mais profondément vécus et douloureux : état de choc à l'annonce du diagnostic, sentiment de malaise intense, blessure narcissique, culpabilité, réactions agressives, rejet, sentiment d'isolement, de difficulté de projection dans l'avenir, repli sur soi, sentiment de peur du regard des autres, sentiments de colère, d'injustice, états dépressifs, déni de la réalité.

Compte tenu de toutes les démarches médicales et paramédicales engagées, de la difficulté de l'inclusion dans les structures de petite enfance ou à l'école à temps plein, une disponibilité parentale s'avère très souvent nécessaire induisant des conséquences sur la vie professionnelle.

Pour la plupart des familles, un des deux parents a dû arrêter de travailler amenant parfois une rupture avec l'environnement social.

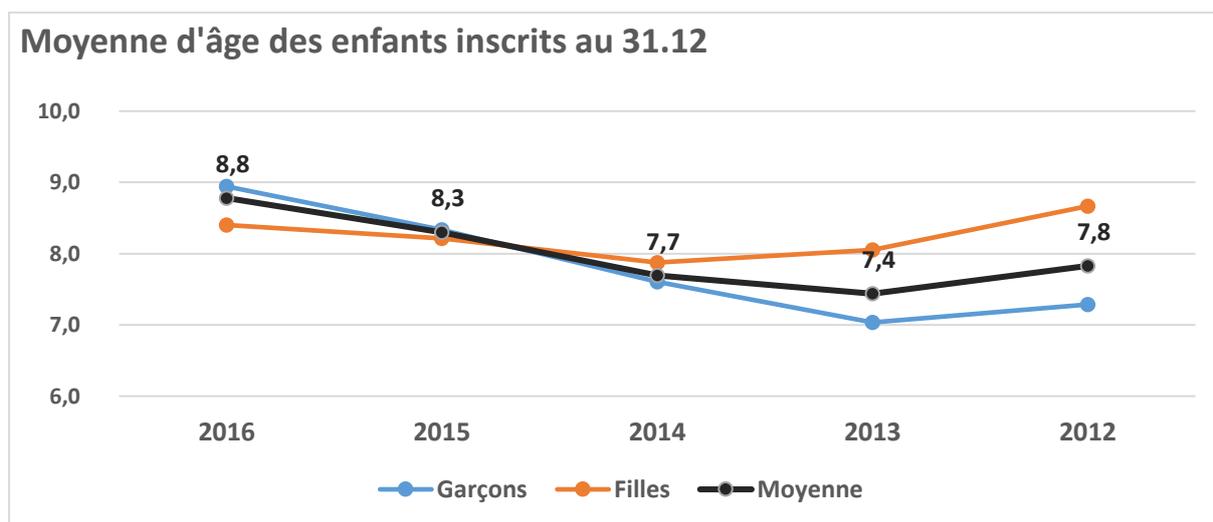
Ci-dessous une description schématique des enfants accueillis au S.E.S.S.A.D. la Sittelle au 31/12/2016, ainsi que des évolutions du public accueillis sur ces cinq dernières a



**Age moyen des enfants accompagnés par le
S.E.S.S.A.D. la Sittelle en 2016**

8.96

L'âge moyen des enfants admis à la Sittelle en 2016 est de 7,8 ans.
L'âge moyen des enfants sortant de la Sittelle en 2016 est de 8,6 ans.



La moyenne d'âge des enfants accueillis à la Sittelle tend à augmenter sur les dernières années (8,38 ans en 2015 - 7,7 en 2014 – 7,5 ans en 2013 et 7,8 ans en 2012).

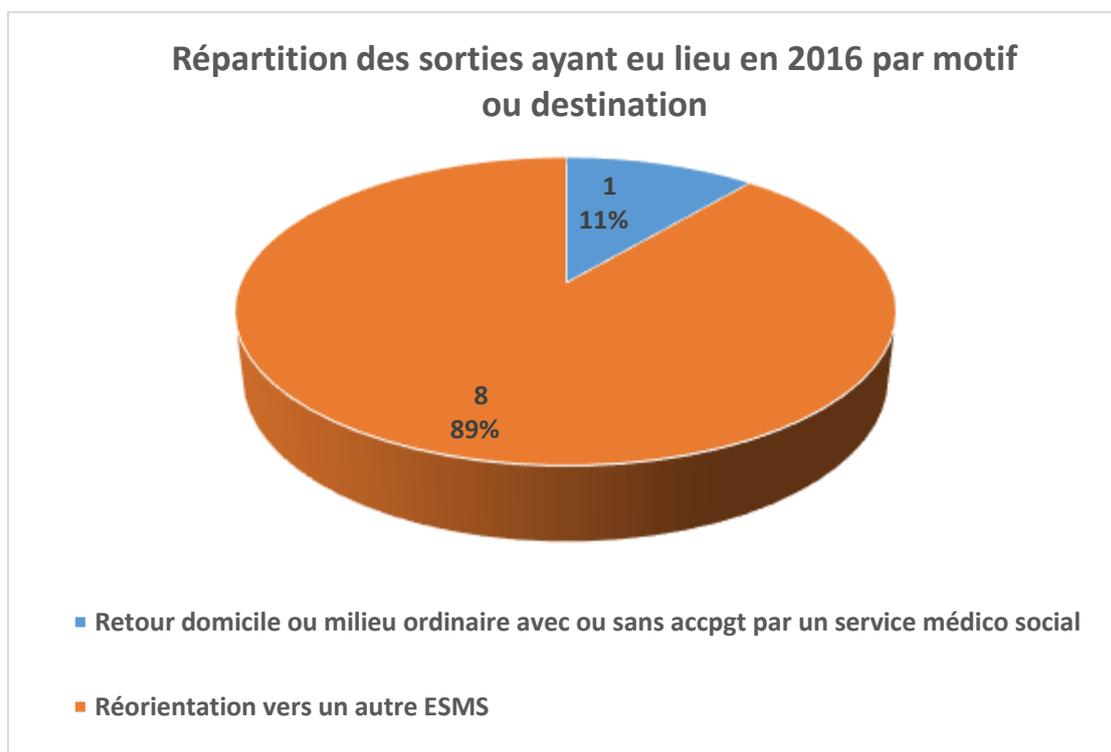
Le S.E.S.S.A.D. n'a jamais eu à accompagner de jeune ayant dépassé la limite d'âge en situation d'amendement CRETON.

Depuis le dernier projet de 2012, le S.E.S.S.A.D. la Sittelle continue d'accompagner plus de garçons que de filles. Cette prédominance masculine se retrouve également sur la liste d'attente du S.E.S.S.A.D.

Provenance des enfants admis à la Sittelle en 2016

Age de l'utilisateur	Sexe	Origine	Département d'origine
5 ans	masculin	C.A.M.S.P. de l'Aube	Aube
4 ans et 2 mois	féminin	C.A.M.S.P. de l'Aube	Aube
6 ans et 8 mois	masculin	C.A.M.S.P. de l'Aube	Aube
3 ans et 11 mois	masculin	C.A.M.S.P. de l'Aube	Aube
9 ans et 4 mois	masculin	U.L.I.S + orthophonie en libéral	Aube
9 ans et 8 mois	masculin	U.L.I.S école	Aube
6 ans et 2 mois	féminin	C.A.M.S.P. de l'Aube	Aube
6 ans et 10 mois	féminin	C.A.M.S.P. de l'Aube	Aube
8 ans	masculin	C.A.M.S.P. de l'Aube puis suivi CMPP en parallèle avec le S.E.S.S.A.D	Aube

Difficile de faire apparaître un parcours type pour les enfants accueillis au S.E.S.S.A.D. la Sittelle. Même si en 2016 une majorité des enfants admis étaient adressés par le C.A.M.S.P. (7 sur 9). Les enfants accueillis à la Sittelle peuvent venir de l'école avec ou sans dispositif adapté de type U.L.I.S. ou encore des admissions peuvent se faire en direct sans suivi au préalable.



Comme pour les enfants admis, difficile de faire apparaître un parcours type pour les enfants accueillis au S.E.S.S.A.D., en effet ce dernier va dépendre des besoins et de l'évolution de l'enfant.

Sur l'année 2016 par exemple, 1 enfant a quitté le S.E.S.S.A.D. et a continué son parcours en milieu ordinaire sans suivi. En effet, il n'est pas rare de voir le S.E.S.S.A.D. comme « une béquille ponctuelle » pour certains enfants, avant de reprendre une scolarité ordinaire ou en dispositif spécialisée type U.L.I.S. avec ou sans suivi paramédical en libéral.

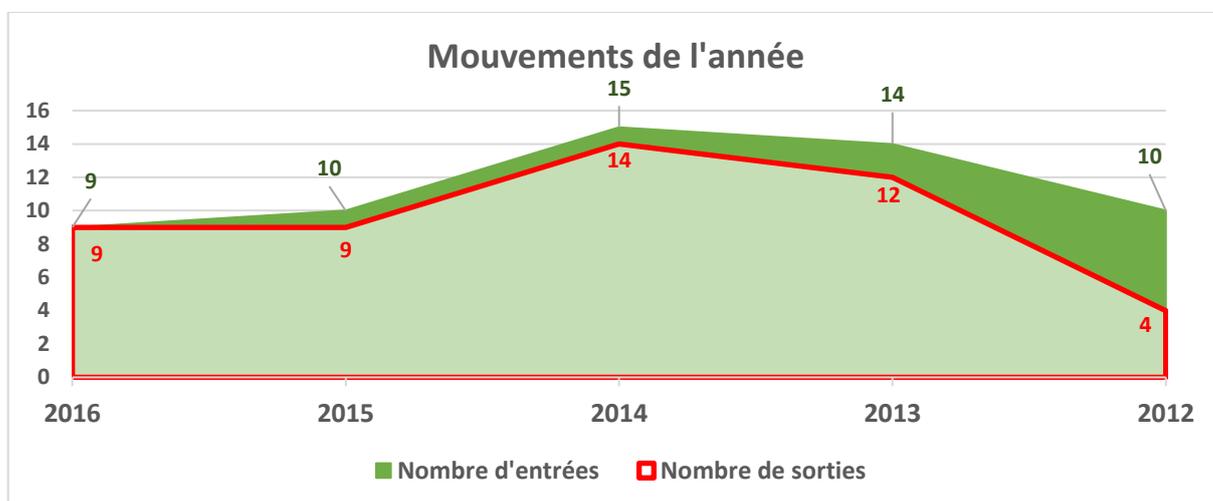
Sur l'année 2016, 8 enfants ont également quitté le Service pour être admis en établissement spécialisé. Les établissements de l'A.P.E.I. ont accueilli trois enfants en I.M.E., les cinq autres ont été accueillis dans des I.M.E hors A.P.E.I. Les admissions en I.M.E. se font en termes de place disponible mais aussi parfois en termes de réponse plus adaptée aux besoins des enfants.

Pour autant, au 31 Décembre 2016, 7 enfants sont encore en attente de place en I.M.E. sans solution actuellement. Les difficultés de trouver des places en établissement restent présentes.

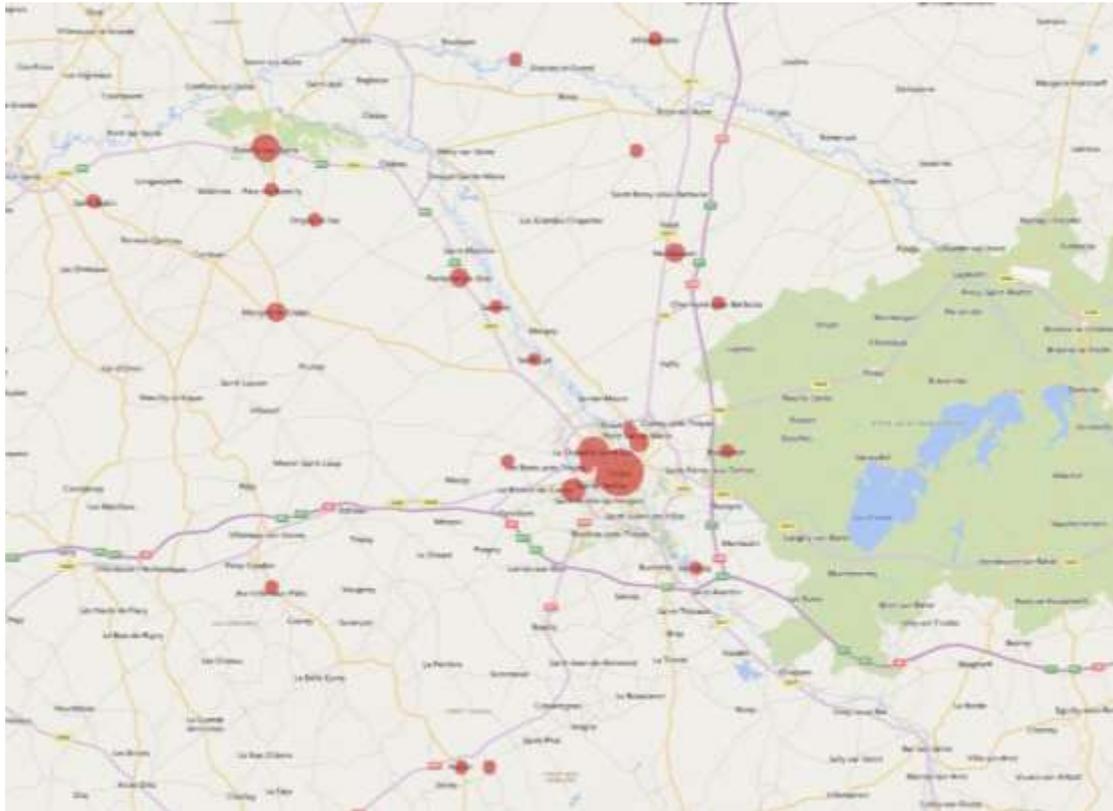
Pour exemple, deux familles sont en attente de place depuis plus de trois ans. Des contacts hors département ont eu lieu.

Les temps d'attente dépassent souvent un à deux ans en moyenne. Nous sommes face à une impasse et pour certaines familles, l'attente pour obtenir une place en établissement spécialisé génère une grande souffrance. Cela met aussi à mal l'enfant ainsi que les professionnels de l'école.

Nous sommes depuis deux ans dans une démarche d'anticipation des demandes d'orientation en établissement spécialisé afin d'essayer de réduire les délais d'attente lorsque la situation devient trop délicate. En effet, lorsque les difficultés grandissantes sont identifiées par l'école et que le projet d'établissement spécialisé est abordé et validé par la famille, il est conseillé aux familles de faire une demande auprès de la M.D.P.H. pour inscrire les enfants sur la liste d'attente.



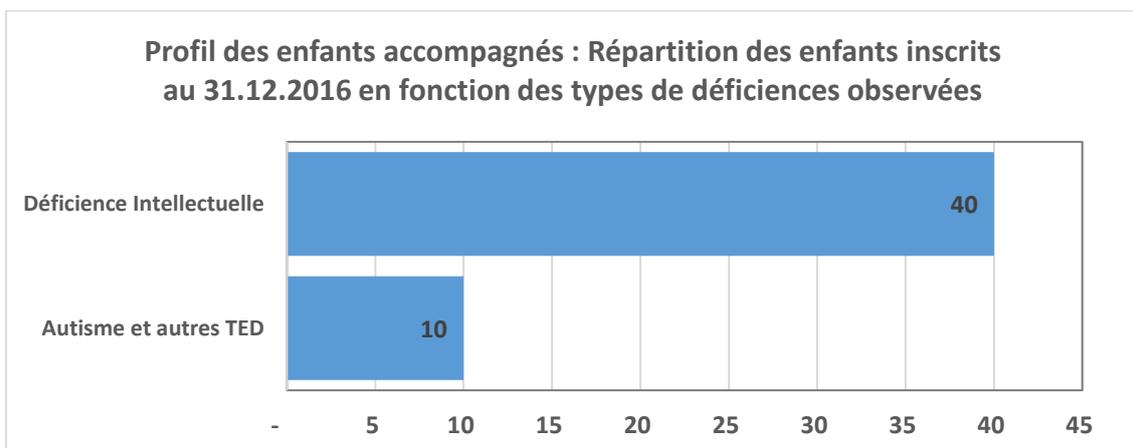
Répartition géographique des enfants suivis au 31/12/2016



On remarque que la majorité des enfants accueillis sont sur le secteur de TROYES et son agglomération, 31 sur 50 en 2016.

Pour les enfants du secteur de NOGENT SUR SEINE et ROMILLY SUR SEINE, le S.E.S.S.A.D. dispose d'une antenne sur NOGENT SUR SEINE.

Pour les enfants habitants d'autres secteurs géographiques, les interventions se passent dans un premier temps au domicile puis le S.E.S.S.A.D. recherche des salles à proximité en sollicitant les communes, les écoles, les C.M.S. (Centre Médicaux Sociaux).



Depuis juillet 2016, le S.E.S.S.A.D. dispose de 5 places (sur les 50) labellisées pour l'accompagnement des enfants avec autisme. Par cette labellisation l'A.R.S. reconnaît les compétences des professionnels de la Sittelle à accompagner les enfants avec autisme.

L'accompagnement des enfants avec autisme au S.E.S.S.A.D. la Sittelle n'a cessé d'augmenter sur les cinq dernières années. Pour accompagner au mieux les enfants avec autisme l'équipe s'est formée à différentes méthodes d'accompagnement comportementalistes et développementales.

	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre d'enfants avec autisme ou TED accompagnés	3	3	4	5	10

2.5) Les moyens humains et matériels

- **Les moyens humains** (Cf. Annexe 2 Organigramme)

Personnel Salarié	
Effectifs au 31.12.2016 répartis par fonction (en ETP)	
Nb d'ETP réels au 31/12 Direction/Encadrement	2,00
Nb d'ETP réels au 31/12 Administration / Gestion	1,00
Nb d'ETP réels au 31/12 Socio-éducatif	6,25
- Dont Nb d'ETP réels d'éducateur spécialisé	6,25
Nb d'ETP réels au 31/12 Paramédical	4,10
- Dont Nb d'ETP réels de psychomotricien	3,01
- Dont Nb d'ETP réels d'orthophoniste	1,09
Nb d'ETP réels au 31/12 de Psychologue	0,68
Nb d'ETP réels au 31/12 Médical	0,20
Nb d'ETP réel au 31.12	14,23

- **Les locaux :**

L'équipe pluridisciplinaire intervient auprès de chaque enfant et dispose :

- de salles à La Sittelle pour certains accompagnements éducatifs, les rééducations, les suivis en psychothérapie,
- d'un appartement à NOGENT SUR SEINE pour les enfants du secteur NOGENT SUR SEINE/ROMILLY SUR SEINE,
- un bon nombre d'accompagnements s'effectuent aussi dans des lieux divers et variés selon les besoins et les structures existantes mis à disposition sur le secteur géographique, (école, salle municipale, C.M.S., ludothèque, atelier de loisirs, club multi activités, club poney, ferme pédagogique, Espace ESAT : Arc En Ciel...).

Le S.E.S.S.A.D. la Sittelle à la Chapelle Saint Luc (Cf. Annexe 3 – Plan des locaux), c'est :

Superficie au sol des bâtiments (tous les bâtiments)	398M²
Date(s) de construction des locaux	01/09/1993
Conformité incendie	14/10/2008
Nombre d'étages	0
Nombre d'ascenseurs	0
Nombre bâtiment sur le même site	1
Nombre de bâtiment hors site	1
Type et catégorie	Etablissement de type U
Catégorie	catégorie 5 sans local de sommeil
Taux de vétusté des bâtiments	89%

Le site du S.E.S.S.A.D. La Sittelle à LA CHAPELLE ST LUC aura 25 ans cette année et est bien entretenu.

Depuis 2015, le S.E.S.S.A.D. bénéficie des services du plateau technique de l'Espace ESAT et finance des interventions des agents techniques de ce plateau. Ces interventions associées à un travail régulier effectué par des entreprises extérieures aussi bien pour l'entretien des locaux que pour les espaces verts permettent de garder le site en bon état.

Des travaux d'aménagements, d'entretien et de réfection sont faits régulièrement dans le souci de garder ce site confortable et accueillant (aménagement d'une salle de rencontre des familles, peintures murales, volets extérieurs, nettoyage de la toiture, des façades, isolation...).

Des travaux d'aménagement sur les 5 ans à venir sont à réfléchir et à prévoir, afin d'avoir des sanitaires adaptés aux enfants et aux adolescents, dans le respect de leur intimité.

De même une extension du bâti, en lien avec l'octroi d'un crédit non reconductible accordé par l'ARS dans le cadre de l'évolution de l'offre autisme, va voir le jour dans les réalisations à 5 ans.

La mairie de Nogent Sur Seine nous met à disposition rue du 8 mai 1945 un appartement. Cet appartement est entretenu par les services techniques de la ville, ainsi que par une société extérieure de nettoyage.

• **Les moyens matériels :**

Le S.E.S.S.A.D. La Sittelle a un rayonnement départemental et intervient sur l'ensemble du département de l'Aube. Sur certains secteurs, du fait de la présence des S.E.S.S.A.D. de Vendevre-sur-Barse et de Montceaux-les-Vaudes nous intervenons peu.

Le département est subdivisé en quatre secteurs d'interventions :

- Secteur 1 ➤ TROYES et agglomération.
- Secteur 2 ➤ Nord-Ouest, (entre la route d'ARCIS SUR AUBE et la route de SENS).
- Secteur 3 ➤ Nord-Est, (entre la route d'ARCIS SUR AUBE et la route de BAR SUR SEINE).
- Secteur 4 ➤ Sud, (entre la route de BAR SUR SEINE et la route de SENS).

Les interventions des professionnels sont ainsi repérées sur des zones géographiques différentes afin de rendre opérationnelles les actions. La gestion du temps et du coût des déplacements est un facteur important dont il faut tenir compte.

Les véhicules de service permettent les déplacements nécessaires à l'accompagnement des enfants sur l'ensemble du département et les téléphones portables d'assurer le lien avec le Service, l'équipe, les parents, les partenaires...

Nombre de véhicules sur le parc automobile du S.E.S.A.D. La Sittelle au 01/3/2018	Kilomètres parcourus au 31/12/2017	Nombre de téléphone portable alloué au S.E.S.A.D. la Sittelle au 01/03/2018
14	189 268 KM	16

CHAPITRE 2 : L'organisation interne au service de la personne accompagnée

I) Les modalités du parcours de la personne accompagnée (les principes d'intervention)

1.1) L'admission/ l'accueil

**« ACCUEILLIR,
RENCONTRER,
ACCOMPAGNER...**

Trois verbes que nous allons tenter de conjuguer afin que nous puissions avec toi et bien évidemment tes parents, t'aider à grandir.

Aussi, les professionnels de La Sittelle t'invitent avec ta famille à faire un " bout de chemin " ensemble avec ce souci de prendre le temps de se rencontrer pour mieux t'accompagner. »

Cet extrait du livret d'accueil du S.E.S.S.A.D., introduit parfaitement ces étapes que sont l'admission et l'accueil à la Sittelle.

Une procédure d'admission travaillée lors du dernier projet en 2012, a pour objet de décrire le processus d'accueil et d'admission au S.E.S.S.A.D. La Sittelle. Cette procédure constitue un réel outil de travail, ou transparait derrière chaque étape le souhait d'un accueil et d'un accompagnement optimal de l'enfant et de sa famille. Cependant dans le cadre de la réécriture du projet de service, des représentants de l'équipe et des familles, se réinterrogent sur le fait de retravailler ce documents afin d'y apporter de nouvelles améliorations. Ce point fait partie des projections à 5 ans. (Cf. Fiche action « collaborer et communiquer avec l'utilisateur et sa famille n°1 disponible à la page 65 de ce projet de service).

Le groupe de réflexion propose d'apporter des améliorations qui ne transformeront pas en profondeur les principales étapes de l'actuel fonctionnement de l'admission et de l'accueil au S.E.S.S.A.D. la Sittelle. En effet, nous continuerons de proposer à la prise de contact par les familles, une première rencontre, ou la Directrice Adjointe et le Chef de Service présentent le fonctionnement du Service à l'enfant et sa famille, et proposent une visite des locaux du S.E.S.S.A.D. Cette étape est essentielle, en effet elle permet de rassurer les familles et de répondre aux différentes interrogations de celles-ci. A la fin de cette première rencontre l'enfant est alors inscrit sur la liste d'attente.

Puis lorsqu'une place est disponible, nous proposons alors une visite d'admission à l'enfant et sa famille. Lors de cette rencontre l'enfant et sa famille sont accueillis par la Directrice Adjointe, le chef de service, l'éducateur, la psychologue, le médecin pédiatre, la psychomotricienne et l'orthophoniste. Même si le but essentiel de cette rencontre est de faire connaissance, elle permet aussi d'identifier déjà quelques besoins, et c'est aussi l'opportunité de réfléchir à l'organisation matérielle de l'accompagnement dans l'immédiat. Lors de cette visite d'admission l'enfant et sa famille reçoivent les différents outils de la loi 2002-2 (cette étape, par exemple, fera partie de la révision de la procédure).

Lors de cette visite d'admission les parents apportent divers éléments administratifs, qui vont permettre de créer le dossier administratif de l'utilisateur. Ces dossiers administratifs sont rangés dans un lieu sécurisé.

L'ensemble du dossier est accessible aux parents dans le respect de la procédure déclinée dans le règlement de fonctionnement, à l'article 5 (le dossier de la personne accueillie et l'accès à l'information) comme suit :

« [▲] Droit d'accès aux informations :

Cet accès est régi par deux textes législatifs :

. La loi du 17/07/1978 qui pose le principe de libre accès aux documents administratifs.

. La loi du 02/01/2002 précise que « la personne prise en charge par un établissement a un droit d'accès à toute information ou document relatif à son accompagnement ».

Le droit d'accès aux données personnelles est réservé aux seules personnes concernées sous réserve pour :

- . Les mineurs qui n'ont accès à leur dossier qu'avec l'accord des détenteurs de l'autorité parentale.*
- . Les majeurs protégés qui n'ont accès à leur dossier qu'avec l'accord de leur tuteur (tutelle). »*

Cette procédure de consultation du dossier de l'usager, devra être révisée dans les 5 ans à venir de façon à être harmonisé au sein de l'A.P.E.I. Aube (Cf. Fiche action « collaborer et communiquer avec l'usager et sa famille n°1 disponible à la page 65 de ce projet de service). Le dossier est aussi informatisé et protégé par un code, pour cela nous utilisons un outil électronique de gestion du dossier de l'usager.

Seul le dossier médical est gardé confidentiellement sous la responsabilité du médecin pédiatre du Service.

1.2) Le projet individualisé

A partir du moment où un enfant est admis au S.E.S.S.A.D. La Sittelle, présenté à l'équipe, une période d'observation d'environ trois à six mois commence afin de pouvoir repérer les besoins de l'enfant et d'adapter son projet en conséquence.

• La Période d'Observation :

Elle se déroule sur une période d'environ trois à six mois durant laquelle les professionnels rencontrent l'enfant et sa famille.

L'éducateur, la psychomotricienne, l'orthophoniste et l'assistante sociale de l'A.P.E.I. procèdent à un bilan à domicile.

Le médecin pédiatre effectue une consultation et la psychologue propose une rencontre.

Les rééducations libérales prescrites avant l'admission au Service peuvent se poursuivre sous la responsabilité du médecin pédiatre du Service. Elles sont rémunérées par le S.E.S.S.A.D. La Sittelle. Les familles assurent le transport pour se rendre aux rééducations libérales.

Dès l'admission, l'éducateur peut se rendre dans la famille afin de faire plus ample connaissance avec l'enfant, ses parents, la fratrie.

L'éducateur, plus particulièrement, est amené à échanger avec les différents partenaires concernés, (travailleurs sociaux, intervenants précédents, écoles, structures de petite enfance).

La famille doit prévenir la crèche ou l'école de l'arrivée du S.E.S.S.A.D. La Sittelle, l'éducateur se mettra en contact avec elle, car le travail de collaboration et de lien est indispensable.

Ce temps dit « d'observation » doit permettre :

- de prendre en compte les demandes de la famille, de préciser les objectifs et de mesurer ses capacités à se « projeter » dans l'avenir,
- de situer l'enfant dans les relations intra familiales ou dans son milieu d'accueil en cas de placement chez une assistante familiale,
- de préciser les potentialités et les difficultés de l'enfant ou de l'adolescent,
- de permettre l'installation ou le maintien des liens avec la famille et les partenaires éventuels, (crèche, halte-garderie, école, environnement immédiat...).

Une trame commune est utilisée par l'équipe éducative lors de cette période d'observation, les aidant dans leur réflexion et leur rédaction.

• Le Bilan d'Observation :

Le bilan d'observation est effectué à l'issue de la période d'observation. Il est le résultat de la mise en commun des éléments recueillis par les différents intervenants et de leurs questionnements.

Il a pour objectif majeur de dégager des perspectives de travail qui seront autant d'éléments nécessaires à l'élaboration du projet individualisé.

En général, dans l'organisation du Service, une première réunion est réalisée le matin entre les membres de l'équipe pluridisciplinaire et selon les partenaires concernés par la situation. Lors de cette rencontre les professionnels partagent leurs observations qu'ils ont recueillies dans un écrit. Actuellement cet écrit n'est pas transmis à la famille, mais présent dans le dossier de l'enfant. Lors des différents temps de réflexion autour de la réécriture du Projet de Service, cette question est soulevée : des temps de travail afin de repenser la transmission des écrits du bilan d'observation aux familles vont être planifiés.

Des professionnels du C.A.M.S.P., du C.M.P., de l'A.S.E., les instituteurs, les paramédicaux extérieurs... toutes les personnes qui ont connu l'enfant avant son entrée au S.E.S.S.A.D. La Sittelle sont invitées à cette réunion.

La famille d'accueil, dans le cas où l'enfant est placé, est également invitée à cet échange au même titre que les partenaires extérieurs.

Cette réunion permet de faire le point sur la situation de l'enfant et de pouvoir orienter le travail à venir.

Une deuxième réunion est organisée l'après-midi pour rencontrer les parents, l'enfant et ainsi leur faire part des observations rassemblées au regard des différents professionnels présents le matin. Des axes de travail sont proposés par l'équipe, d'autres par les familles, puis ils sont échangés et validés ensemble.

Pour les enfants placés en famille d'accueil, l'échange se fait cette fois-ci avec la famille naturelle et le référent A.S.E., (la famille d'accueil étant conviée le matin). A cette réunion, les professionnels du Service rendent compte des propos recueillis le matin par l'ensemble des intervenants.

Le premier projet individualisé voit le jour, proposé et élaboré avec les parents en présence de l'enfant concerné.

• Le Projet Individualisé :

Le projet individualisé va devoir se moduler, s'adapter à partir de l'évaluation et de l'observation attentive et précise des besoins spécifiques de l'enfant, mais aussi en fonction de son évolution au sein de sa famille ou dans les divers lieux de vie de socialisation qui sont les siens, en particulier l'école.

Ce projet est élaboré avec les parents à l'issue de la synthèse annuelle. Il définit les axes principaux, les objectifs à atteindre et les modalités d'intervention, (fréquence, lieux), pour chacun des intervenants du Service.

Ensuite, le document est envoyé aux parents pour lecture et signature. Ils peuvent faire part de leurs observations, le cas échéant y apporter des modifications ou des compléments.

Le projet individualisé fixe les modalités concrètes de l'accompagnement de l'enfant ou de l'adolescent. Toute modification importante fera l'objet d'un avenant.

Le Service cherche avant tout à trouver un consensus entre les attentes parentales, les capacités et besoins de l'enfant ainsi que les moyens mis à disposition par le S.E.S.S.A.D.

Si toutefois la famille n'adhère plus aux propositions du projet, il est possible d'envisager des modifications d'interventions, un relais extérieur, voire un arrêt du suivi.

Pour chaque enfant du S.E.S.S.A.D. La Sittelle, le projet est réactualisé lors d'une réunion annuelle : [la synthèse](#).

Dans un souci de transparence, les parents reçoivent les écrits des professionnels avant la synthèse, (le plus possible en même temps que l'invitation).

La synthèse devient alors un échange où s'élabore le projet individualisé de l'enfant.

Sans la présence des parents, la réunion de synthèse est annulée.

La présence de l'enfant est au choix des parents et en concertation avec les professionnels du Service.

• **Le P.P.S. Projet Personnalisé de Scolarisation :**

Pour chaque enfant scolarisé, il se tient une fois par an une équipe de suivi de scolarisation (E.S.S.), qui coordonne la mise en œuvre et assure pour chaque élève en situation de handicap le suivi et l'évaluation de son projet personnalisé de scolarisation (P.P.S.), qui définit les modalités d'aménagement de sa scolarité et les actions répondant à ses besoins particuliers.

Le S.E.S.S.A.D. participe à l'E.S.S. Il est représenté par le chef de service et l'éducateur spécialisé accompagnant l'enfant, (si l'éducateur n'est pas disponible, un professionnel paramédical peut prendre le relais et parfois même en doublure lorsque le besoin s'en fait ressentir).

En amont de la rencontre le chef de service et le référent scolaire se coordonne afin de préparer au mieux cette réunion d'école et de trouver une date possible. Le Chef de Service a un rôle prépondérant pour coordonner les observations des professionnels du Service, la demande des parents, les propos de l'école et du référent du secteur scolaire.

Les E.S.S. sont animés par le référent scolaire, et tour à tour chaque personne présente prend la parole afin de faire part de l'évolution de l'enfant.

Le S.E.S.S.A.D. par le biais du Chef de Service et de l'éducateur émet des propositions sur les orientations possibles, apporte une expertise technique, et soutient la famille.

En cas d'absence des parents, les professionnels du S.E.S.S.A.D. ne participent pas à la réunion de suivi scolaire... sauf si la famille donne son aval suite à un échange téléphonique avec l'enseignant référent.

Lorsqu'un enfant va être scolarisé :

- Le Chef de Service participe à l'équipe de préscolarisation dans la future école de l'enfant afin de faire les présentations et de participer à l'organisation des modalités de l'accompagnement pour la rentrée. Cette rencontre avec la famille et tous les intervenants qui graviteront autour de l'enfant aboutit à la rédaction du 1^{er} P.P.S.

Désormais, les informations sur la situation d'un élève en situation de handicap sont regroupées sur un document unique, le GEVA-sco (guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation). C'est le document officiel permettant les échanges entre l'Éducation nationale (et donc l'équipe de suivi de la scolarisation) et la MDPH afin d'évaluer les orientations à prendre (maintien de la scolarisation ordinaire, U.L.I.S., mise en place d'une A.E.S.H (accompagnant des élèves en situation de handicap), le nombre d'heure de présence de l'A.E.S.H., établissement spécialisé).

1.3) Le projet de soins et d'accompagnement à la santé

En 2014 l'A.P.E.I. Aube a créé un plateau de coordination médicale constitué d'un médecin et d'une cadre de santé pour une meilleure prise en compte de la santé des usagers de ses établissements. En Janvier 2015 l'A.P.E.I. Aube a adhéré et signé la charte Romain Jacob pour l'accès aux soins des personnes en situation de handicap en France. Lors de la réécriture de son projet associatif en 2016, l'A.P.E.I. Aube a réaffirmé clairement sa politique en matière de promotion de la santé « La santé est un élément essentiel du bien-être de la personne. Sa promotion constitue un des principes forts de l'Association. L'objectif visé est d'intégrer la dimension santé dans la démarche d'accompagnement global, en ne la traitant pas « à part », mais au contraire comme faisant pleinement partie du projet individualisé.

L'A.P.E.I. AUBE place la santé au rang de responsabilité collective, laquelle n'implique donc pas seulement les professionnels et les structures spécialisées des secteurs médicaux, paramédicaux et médico-sociaux, mais également les usagers, leurs familles et leurs proches. Ainsi, c'est l'émergence d'une véritable « Culture Santé » commune qui garantira l'atteinte de l'objectif associatif. En s'appuyant sur les travaux menés par le Plateau de Coordination Médical tels que le projet stratégique de santé et le projet global de soins et d'accompagnement au parcours de santé.

Au S.E.S.S.A.D. le projet de soin et d'accompagnement à la santé proposé par l'A.P.E.I. Aube est mise en œuvre. Cependant sa mise en œuvre est minorée en comparaison avec un établissement.

En effet, l'accompagnement du S.E.S.S.A.D. vient en sus de l'école qui œuvre également dans le domaine de la promotion de la santé. Cet accompagnement est, à la Sittelle, majoritairement réalisé par les familles des enfants accompagnés. Pour rappel le S.E.S.S.A.D accompagne les enfants au maximum 5 à 6 heures par semaines.

• La participation de l'utilisateur et de sa famille au volet soins de son projet individualisé en lien avec un fonctionnement de S.E.S.S.A.D. :

"Le projet de soins général de l'établissement est décliné en projet personnalisé de soins de la personne accueillie (PPS, action 19 du plan stratégique santé), il prend en compte toutes les dimensions de la santé, en incluant à la fois les soins de base liés au handicap, la prévention, l'éducation à la santé, le dépistage, les rééducations, et la dimension psychique, ceci en symbiose avec tous les acteurs du parcours de santé et du devenir de la personne." P.14 du Projet global de soins et d'accompagnement au parcours de Santé des Usagers de l'A.P.E.I. Aube.

Comme abordé dans la partie présentant le fonctionnement et la mise en œuvre du projet individualisé, l'enfant et sa famille sont partie prenante dans la définition du projet individualisé, ce qui prévaut également pour le volet soin de ce dernier.

La participation de l'utilisateur et sa famille se décline de la façon suivante :

- **Co-construire le volet soins du projet individualisé**
- **Evaluer ses besoins et ses potentialités, ses attentes et préférences**

"L'évaluation des capacités cognitives et du fonctionnement adaptatif de la personne (Ensemble des habiletés conceptuelles, sociales et pratiques apprises par la personne et qui lui permettent de fonctionner au quotidien)

L'évaluation facilite le diagnostic par ses constats, elle identifie les besoins de réadaptation et leur niveau en permettant la détermination d'objectifs globaux et du type de soutien à accorder à la personne évaluée. Elle permet de cerner les réussites, les échecs, mais aussi les points d'émergence des habiletés L'évaluation de la personne présentant une déficience intellectuelle sévère ou profonde, n'est pas un processus simple mais ; comment peut-on administrer des soins de rééducation, réadaptation à des personnes sans connaître leur niveau cognitif, leur niveau sensoriel (vue, audition,...), leur niveau et mode de communication réceptive et perceptive, leur développement moteur global et en motricité fine, leur développement social et leur niveau d'autonomie? Le

psychologue d'établissement procède à un bilan psychologique à l'entrée et à des bilans réguliers annuels déterminant le potentiel, les blocages, les problématiques les stratégies de raisonnement, le bilan affectif qui font la singularité de la personne, il propose un projet de soutien psychologique.

Moyens pour la mise en œuvre

Mise en place d'échelles, de grilles d'évaluation des fonctions cognitives et de fonctionnement adaptatif, à minima échelles de Wechsler et de Vineland.

Orientation vers des partenaires extérieurs, psychologues et psychiatres quand la personne désire s'engager dans une psychothérapie Ateliers avec des médiations corporelles (balnéothérapie, séances en salle snoezelen,...) ou groupes de parole proposés par les équipes, coordonnés et/ou supervisés par le psychologue.

Besoin de l'ancrage d'un psychiatre pour un meilleur repérage des catégories et des troubles psychopathologiques.

Et plus généralement, il suit le plan de prévention des risques du projet de soins de l'établissement dans son domaine (annexe 12 tableau de prévention des risques)." P.17 du Projet global de soins et d'accompagnement au parcours de Santé des Usagers de l'A.P.E.I. aube.

- **Accompagner les proches dans leur recherche d'information et de soutien** (Cf. Fiche action « adapter les parcours d'accompagnement et les établissements à la population accueillie » n°3 disponible à la page 56 de ce projet de service).
- **Impliquer la personne dans les décisions liées à sa santé**
- **Analyser et accompagner les prises de risques de la personne**

• **La promotion à la santé**

"L'accompagnement santé, le suivi et la prévention s'exercent dans différents domaines, ils visent à améliorer le bien-être, le confort et à éviter toute complication. Les actions décrites ont pour objectif d'enrichir et d'harmoniser la prise en compte et la promotion de la santé des personnes en situation de handicap des établissements médico-sociaux de l'A.P.E.I. Aube, ainsi de fluidifier le parcours de santé et de mieux individualiser le projet de vie en fonction des contraintes de santé.

Les actions pour prévenir et limiter les risques liés à la santé dans les différents domaines ont été regroupées en 3 domaines. Ces actions ne sont pas exhaustives et doivent être adaptées aux conditions de fonctionnement des établissements." P. 20 du Projet global de soins et d'accompagnement au parcours de Santé des Usagers de l'A.P.E.I. Aube.

Le S.E.S.S.A.D. la Sittelle propose de décliner, en partie, le projet global de santé de l'A.P.E.I. Aube par les actions suivantes :

- Développer des modalités d'intervention permettant aux personnes de mieux appréhender leur santé,
- Travailler avec les personnes accompagnées sur la connaissance de leur corps,
- Adapter et construire des programmes d'éducation à la santé en lien avec les écoles ou d'autres partenaires en fonction des besoins précis des enfants,
- Prévenir et gérer les risques liés à la santé, cela passe notamment par une consultation pédiatrique annuelle ou à la demande des familles réalisée par le médecin du S.E.S.S.A.D.
- Organiser des actions de prévention et de dépistage (en lien avec la consultation pédiatrique ou en lien avec des projets associatif comme pour le buccodentaire par exemple),
- Anticiper les risques de handicaps ajoutés et l'aggravation de l'état de santé,
- Prise en compte, évaluation et prise en charge de la douleur. Sur ce sujet on note un travail d'approfondissement à mener à la Sittelle (Cf. Fiche action « projet global de soins et d'accompagnement au parcours de santé » n°2 disponible à la page 73 de ce projet de service).

• La continuité et la permanence des soins autour de la personne :

• Présentation des missions de chacun

- ✓ La psychomotricienne « sous l'autorité conjointe de la direction et du médecin d'établissement :
- *Evalue les troubles du développement psychomoteur, de la motricité globale et de la motricité fine et les rééduque.*
 - *Favorise ou restaure l'harmonie globale d'un corps, afin de l'adapter au mieux aux exigences de son environnement en fonction de ses capacités.»* Extrait du Projet global de soins et d'accompagnement au parcours de Santé des Usagers de l'A.P.E.I. Aube.

Le S.E.S.S.A.D. La Sittelle dispose de cinq psychomotriciennes, (3 E.T.P.).

L'intérêt majeur de la psychomotricité réside dans un accompagnement original fait à la fois de relations et de techniques corporelles, ce qui permet un champ d'application très large.

Elle a une action globale qui utilise les possibilités de mouvement du corps, d'expression et de relation. Elle vise à l'harmonie des fonctions motrices et psychiques prenant en compte les dimensions : corporelle, cognitive, affective et identitaire. Elle s'adresse à l'individu dans sa globalité.

Au S.E.S.S.A.D., l'accompagnement se caractérise par la diversité des lieux d'intervention.

▪ Atout du domicile :

Le domicile est le lieu de vie de l'enfant, il est donc déjà investi et la psychomotricienne peut s'y trouver une place. C'est auprès de jeunes enfants que le domicile paraît le plus justifié.

C'est à ce moment que la psychomotricienne explique aux parents ce qu'est la psychomotricité et les buts recherchés.

Ce travail à domicile influence la façon de mener l'évaluation psychomotrice, en appréciant :

- la manière dont le tout petit utilise ses compétences dans sa relation aux objets, à l'espace, au temps...
- la manière dont il sollicite ses parents et les modalités de réponse et de recherche d'interaction de ceux-ci,
- la manière dont il se comporte avec une personne étrangère, la psychomotricienne.

Cela peut permettre aux parents de s'approprier une situation ludique aux cours de laquelle ils « s'accordent » à leur enfant, trouvent plaisir à jouer avec lui et qu'ils utilisent leurs propres compétences pour aider leur enfant à grandir.

Du côté des parents et de la famille élargie, (fratrie, grands-parents...), ce travail peut modifier le regard qu'ils portaient sur l'enfant. Leur intérêt va se mobiliser envers cet enfant capable d'évolution et de les émouvoir autrement que par son handicap.

Des remaniements progressifs et successifs vont s'opérer dans les représentations qu'ils ont de cet enfant, d'eux-mêmes et de leur fonction familiale.

▪ Le transport des enfants :

Il représente un temps important dans le planning des psychomotriciennes.

L'accompagnement lors des transports peut faciliter la rencontre précédant la séance. Ce moment permet un temps de transition que l'enfant s'approprie à sa manière.

▪ La diversité des lieux :

Au S.E.S.S.A.D., le lieu d'intervention n'est jamais une donnée à priori. La question du lieu est toujours soumise à réflexion et tient compte du moment où la psychomotricité va débiter dans l'histoire de l'enfant et de la façon dont elle s'articule avec les autres interventions. Elle fait partie intégrante du projet de l'enfant.

Les lieux possibles d'intervention en dehors du domicile sont chez l'assistante maternelle, à la halte-garderie, à l'école, dans les locaux du S.E.S.S.A.D. La Sittelle et à l'appartement de NOGENT SUR SEINE, à la piscine, au C.M.S., à la balnéothérapie...

- Les séances avec l'enfant :

Les interventions ont lieu une fois par semaine. Elles sont d'une durée variable selon les capacités de l'enfant, (en moyenne trois quart d'heure).

Elles peuvent être en individuel ou en groupe en fonction des besoins et du projet de l'enfant.

Les modalités d'accompagnement prennent en compte les acquis de l'enfant, ses limites et sont réajustées en fonction de son évolution.

- Travail avec les autres professionnels :

Le travail de collaboration d'échange avec les autres professionnels est primordial.

Ainsi, les psychomotriciennes permettent, de par leurs spécificités, de développer un autre regard sur l'enfant, d'engager des réflexions, d'apporter des conseils, de proposer des pistes de travail. Elles peuvent, en binôme avec un éducateur, proposer des groupes répondant aux besoins des enfants.

✓ **L'Orthophoniste** « sous l'autorité du médecin d'établissement :

- Evalue les troubles du langage oral et écrit (difficulté d'expression, de compréhension) et les rééduque
- Evalue et rééduque les troubles associés (mémoire, attention, stratégie)
- Prévient, rééduque les troubles de déglutition. » Extrait du Projet global de soins et d'accompagnement au parcours de Santé des Usagers de l'A.P.E.I. Aube.

Elles sont deux professionnelles et se partagent 1,09 E.T.P.

En raison du nombre important de suivis nécessaires, le Service sollicite également l'intervention d'orthophonistes en libéral.

Les orthophonistes ont pour mission d'accompagner, de stimuler l'enfant ou l'adolescent pour favoriser l'émergence et le développement du langage oral et/ou écrit.

Elles interviennent dans différents domaines :

- au niveau du pré-langage et de la communication : encourager l'échange et développer la relation à autrui,
- au niveau du langage oral : rééducation des troubles articulatoires, réduction des retards de parole et de langage, développement de la compréhension orale,
- au niveau du langage écrit : travail sur les pré requis et rééducation des troubles présentés,
- au niveau des compétences cognitives : travail sur la mémoire, l'attention...

Elles assurent également une guidance auprès des parents, ce qui participe à l'évolution de leur enfant.

Le travail d'échange avec les différents professionnels du Service est très enrichissant car il permet de croiser les regards et de proposer ainsi un accompagnement adapté.

Le lien avec les différents partenaires est également primordial, notamment avec l'enseignant avec qui les échanges permettent de développer une réflexion et de proposer ainsi d'autres pistes de travail, des réajustements. Elles assurent également un lien avec les orthophonistes libérales accompagnant les enfants du Service.

Les interventions se font dans les locaux du S.E.S.S.A.D. La Sittelle, à l'appartement de NOGENT SUR SEINE, au domicile des enfants ou dans des lieux extérieurs, (C.M.S., écoles...).

Les rééducations sont le plus souvent de l'ordre d'une séance individuelle hebdomadaire. Les orthophonistes peuvent également intervenir au sein de petits groupes, (pré langage et comptines ou autres), accompagnées ou non d'autres professionnels.

- ✓ **La psychologue** « sous l'autorité de la direction qu'il s'agisse d'accompagner les patients ou les équipes, de dépister les troubles du comportement, le psychologue écoute, observe, évalue et conseille. » Extrait du Projet global de soins et d'accompagnement au parcours de Santé des Usagers de l'A.P.E.I. Aube.

Le S.E.S.S.A.D. la Sittelle dispose 0,68 ETP de psychologue.

Les interventions du psychologue se situent à différents niveaux :

- la visite d'admission,
- la période d'observation,
- le suivi psychologique d'enfants et d'adolescents et de leurs fratries,
- les points réguliers concernant l'évolution et l'accompagnement de l'enfant ou de l'adolescent,
- les bilans d'observations, les synthèses et projets individualisés,
- les réunions institutionnelles et de réflexions sur les pratiques,
- les entretiens avec les professionnels qui font une demande plus individuelle,
- le travail mensuel avec l'équipe suite aux séances du groupe « Les Gouttes d'Eau ».

- ✓ **Le médecin pédiatre :**

La Sittelle dispose de 0,20 ETP de médecin pédiatre.

Le médecin pédiatre assure un suivi médical plus ou moins régulièrement adapté aux particularités de chaque enfant et à la demande des parents.

Il rencontre systématiquement l'enfant et sa famille pendant la période d'observation suite à l'admission.

Il propose des consultations spécialisées ou des bilans complémentaires selon les besoins. Il supervise toutes les rééducations paramédicales.

Il participe aux visites d'admission, aux bilans d'observation, aux réunions de synthèse et projets individualisés, aux réunions institutionnelles...

Il rencontre les professionnels à leur demande et peut répondre à leurs interrogations et les soutenir dans leurs actions.

Il bénéficie d'une formation médicale continue.

- **Un réel travail pluridisciplinaire est mis en œuvre autour des projets et des besoins des enfants au S.E.S.S.A.D. la Sittelle** (Cf. présentation des missions de chacun ci-dessus, ou la notion de pluridisciplinarité apparaît dans chaque description).

D'autres professionnels, **éducateurs spécialisés et assistante sociale**, interviennent pleinement dans la continuité et la permanence des soins autour de la personne, et sont au même titre que les professionnels cités ci-dessus des membres indispensables au travail pluridisciplinaire permettant de proposer un accompagnement répondant aux besoins des enfants accueillis à la Sittelle.

Cependant n'étant pas des professionnels médicaux, paramédicaux et psychologiques, la présentation des missions des éducateurs spécialisés et de l'assistante sociale, est faite aux pages 37 et 38 II) L'organisation autour de la personne accompagnée (l'offre de service).

1.4) La mise en œuvre des droits des usagers :

- **La mise en œuvre des documents de la loi 2002-2 au quotidien**

La création des différents outils de la loi 2002-2 est un travail participatif au S.E.S.S.A.D. la Sittelle et partagé entre les professionnels et les familles, voir même les partenaires.

En effet des parents ont été et sont mobilisés autour de la réflexion et de la rédaction des projets de service et sont venus ainsi enrichir les débats, que cela soit pour l'édition 2012 ou encore 2018. De même certaines familles ont participé activement aux évaluations internes et externes.

Une enquête de satisfaction usagers permet de recueillir l'avis des familles et d'améliorer le fonctionnement du S.E.S.S.A.D. ainsi que l'accompagnement proposé aux enfants.

Les membres du C.V.S. (représentant des familles ont donné leur avis sur la rédaction du règlement de fonctionnement ou encore du contrat de séjour).

Aujourd'hui le livret d'accueil (contenant la charte des droits et libertés de la personne accueillie) est remis à la famille et à l'enfant lors de la première rencontre. Puis lors de l'admission nous remettons à la famille et à l'enfant :

- Le règlement de fonctionnement,
- Le contrat de séjour,
- La liste des personnes qualifiée.

Un groupe de réflexion propose d'être encore plus accessible dans la remise de ses documents. Ce groupe propose pour cela de diffuser un film explicatif dès la première rencontre. (Cf. Fiche action « humaniser la Sittelle » n°1 disponible à la page 59 de ce projet de service).

Lors de cette visite d'admission nous remettons également à l'enfant le livret Tom au S.E.S.S.A.D. : un petit album ludique et coloré, qui décrit simplement ce qu'est un S.E.S.S.A.D. et ce qu'on y fait. Cet ouvrage est considéré comme l'outil accessible aux enfants accueillis, reprenant l'ensemble des outils 2002-2.

Une synthèse de ce projet d'établissement sera réalisée et proposée aux parents en salle de rencontre des familles. Le projet de service dans sa globalité est quant à lui consultable sur place sur simple demande. Cette possibilité est évoquée lors de la visite d'admission lors de la signature d'une attestation de remise des documents 2002-2.

Le projet individualisé et la façon dont il vit quotidiennement, sont explicitées page 25 de ce projet de service.

• Les modalités d'expression proposées : le Conseil de la Vie Sociale (le C.V.S.)

Le S.E.S.S.A.D. La Sittelle n'avait pas jusqu'en 2011 de C.V.S.

Une première réunion de parents fut organisée au S.E.S.S.A.D. le 21 Octobre 2011 dans le souci de communiquer davantage avec les familles, de travailler plus directement avec elles et de pouvoir les impliquer dans la vie du Service.

Suite à cette réunion, des parents se sont proposés pour faire partie du C.V.S.

Des élections ont été organisées par l'Association et le 14 Mai 2012, la constitution du premier bureau du C.V.S. du S.E.S.S.A.D. la Sittelle a eu lieu. Ces élections ont été renouvelées le 21 mars 2016.

Actuellement le C.V.S. de la Sittelle n'est pas constitué d'enfant représentants des enfants accueillis. En effet le fonctionnement de S.E.S.S.A.D. avec des accompagnements individualisés, fait que les enfants se croisent très peu voir pas du tout, donc difficile de se sentir représentant.

Le C.V.S du S.E.S.S.A.D. La Sittelle souhaite continuer d'impulser des temps de rencontre de parents. Suite au dernier projet de 2012 des réunions à thème ont été proposées aux parents qui le souhaitent. Le C.V.S. réfléchit activement à comment créer du lien les parents qui le souhaitent afin de partager ensemble (pique-nique en septembre, rencontre fratrie...).

• Le traitement des questions éthiques

L'ensemble des actions, choix et options stratégique [de APEI AUBE] s'appuient sur des références éthiques et déontologiques. Elles sont partagées en interne par l'action quotidienne de tous les acteurs

et à l'externe avec les autres associations locales et nationales². L'éthique est donc au cœur des pratiques associatives. Nous entendons par éthique : « réflexion qui vise à déterminer le bien agir en tenant compte des contraintes relatives à des situations déterminées »³. Une réflexion pluridisciplinaire concernant l'organisation d'une instance éthique a été menée en 2014. De celle-ci émane l'organisation suivante :

- Organiser une instance / un lieu d'échange identifié au sein de chaque établissement et service
- Assurer un soutien par ses pairs lors de la réunion mensuelle de l'ensemble des directeurs d'établissement. Lors de cette réunion, il sera décidé ou non de solliciter le comité éthique associatif.
- Sollicitation de comité éthique de l'Association.

Notons que ces instances peuvent être sollicitées par les professionnels des établissements mais également par les usagers et/ou leur famille.

Quatre ans après sa création, le comité éthique Associatif n'a été que très peu sollicité, les questions éthiques de ces dernières années ont trouvé réponse directement au sein des établissements et services de l'Association. Un chantier associatif relatif au traitement de la question éthique sera lancé à moyen terme afin d'interroger le fonctionnement du comité éthique.

En parallèle des supports proposés par l'A.P.E.I. Aube, lorsque des paradoxes propres à l'accompagnement des usagers et de leurs familles se présentent, ils sont abordés lors des réunions nommées « point enfant » (en présence de l'équipe qui intervient auprès de l'enfant, de la psychologue, du médecin et des cadres) ou lors des temps de réflexion sur la pratique en présence de toute l'équipe (Cf. Chapitre 2 – II - 2.3) – 2.3.1) la prévention des risques à la page 42 de ce projet)

1.5) Les relations avec l'entourage

Article 6 Droit au respect des liens familiaux

Charte des droits et libertés de la personne accueillis

« La prise en charge ou l'accompagnement doit favoriser le maintien des liens familiaux et tendre à éviter la séparation des familles ou des fratries prises en charge, dans le respect des souhaits de la personne, de la nature de la prestation dont elle bénéficie et des décisions de justice. En particulier, les établissements et les services assurant l'accueil et la prise en charge ou l'accompagnement des mineurs, des jeunes majeurs ou des personnes et familles en difficultés ou en situation de détresse prennent, en relation avec les autorités publiques compétentes et les autres intervenants, toute mesure utile à cette fin. Dans le respect du projet d'accueil et d'accompagnement individualisé et du souhait de la personne, la participation de la famille aux activités de la vie quotidienne est favorisée. »

Au S.E.S.S.A.D. la Sittelle la relation avec les familles est primordiale de par le travail de proximité qui est engagé avec l'enfant et son entourage familial.

Les familles qui demandent au S.E.S.S.A.D. La Sittelle d'intervenir ont précédemment rempli une demande au niveau de la M.D.P.H. (Maison Départementale de la Personne Handicapée).

Passer la porte de cette maison n'est pas facile à vivre et c'est avec beaucoup de désarroi mais aussi avec beaucoup d'espoir qu'elles prennent contact avec le Service

Un réel travail de collaboration s'engage alors entre la famille et le S.E.S.S.A.D. Il permet d'apporter :

² Projet associatif 2016 p.13

³ Définition de J.-J. Nillès / RBPP ANESM Le questionnement éthique dans les ESSMS

- une écoute, un soutien auprès des parents qui sont souvent seuls face aux difficultés de leur enfant, de leur donner des réponses sur leur questionnement, leur proposer des conseils et les aider à cheminer avec leur enfant différent,
- des explications sur les étapes de l'évolution de leur enfant sur le plan psychique, physiologique, psychologique et cognitif,
- des conseils, des pistes de travail pour aider au quotidien les familles dans l'éducation de leur enfant,

« Le bien-être et l'épanouissement de l'utilisateur passe, non seulement par la reconnaissance de ses capacités, mais également par un dialogue constant entre l'utilisateur, sa famille ou son représentant légal et les professionnels. L'Association exprime la volonté de voir se renforcer cette collaboration » (Extrait du projet associatif)

Le S.E.S.S.A.D. La Sittelle offre aux familles une aide à domicile qui leur permet la perspective d'un accompagnement apportant des possibilités de soutien régulier.

Dès les premiers mois d'intervention, le professionnel, (éducateur, orthophoniste, psychomotricienne), va avoir un rôle d'observation auprès de l'enfant, mais surtout d'écoute auprès des parents, un rôle de contenant. Il leur accordera du temps.

Il sera réceptif et sensible à l'ensemble des interactions sans se situer dans « l'agir » immédiat ou dans le jugement. Il partagera souvent une expérience émotionnelle avec l'enfant et sa famille. Petit à petit, s'établira une relation de confiance.

L'accompagnement des parents reste souvent nécessaire tout au long du suivi car l'angoisse ressurgit à chaque étape abordée dans l'évolution de l'enfant : l'acquisition de la marche, l'apparition du langage, la scolarisation, l'orientation dans une classe spécifique, (U.L.I.S. école, U.L.I.S. collège , S.E.G.P.A.), ou bien un établissement spécialisé.

L'intervenant du S.E.S.S.A.D, de par sa mission, aura une place de tiers, tour à tour initiateur, modérateur, médiateur. Il apportera un soutien autant que nécessaire. Cependant, il veillera à garder une juste distance entre lui et les différents acteurs que sont l'enfant, les parents, les personnels des lieux d'accueil, les enseignants afin de soutenir et favoriser une autonomie ultérieure.

Les étapes nécessaires à la séparation de l'enfant avec sa famille seront préparées avec les parents dans le but de favoriser son intégration.

Le S.E.S.S.A.D. La Sittelle s'efforcera de permettre à chacun de cheminer en apportant des éléments d'observation, de questionnement en vue d'une meilleure appréciation de la situation.

La question du lien reste évidemment centrale dans l'accompagnement : lien avec la famille mais aussi entre tous les professionnels du service (direction, psychologue, médecin pédiatre, équipe paramédicale), ce lien permettant de suivre l'enfant dans ce qu'il est pour l'amener tous ensemble à ce qu'il pourra être.

L'intervention du Service ne peut se faire sans son entourage immédiat, ses parents, ses représentants légaux, sans oublier sa fratrie.

C'est en une dynamique de « tous ensemble » autour de l'enfant que l'on peut réellement construire et faire vivre son projet.

1.6) L'ancrage et le maillage dans le territoire : partenariat et ouverture

Une des fonctions essentielle du Service réside dans le fait d'aider la famille et l'enfant ou l'adolescent à installer des relations fortes et durables avec l'ensemble des services et institutions présents dans son environnement. Chaque année le nombre de partenaires se développe au S.E.S.S.A.D. La Sittelle.

Le réseau se constitue pour et avec les intéressés eux-mêmes, en fonction de chacune des situations et de leurs besoins.

- En effet, le S.E.S.S.A.D. la Sittelle travaille en partenariat avec un grand nombre de professions paramédicales et psychologiques qui exerce en libéral afin de répondre au mieux aux besoins des enfants accompagnés, quand les professionnels de la Sittelle n'ont plus de créneaux disponible ou encore quand la spécialité n'est pas présente dans l'équipe (neuropsychologue, musicothérapeute, ergothérapeute...). Avec tous ces professionnels nous travaillons sans conventions, en effet nous sommes liés par l'engagement moral de faire au mieux pour l'enfant accueillis.

- De même un réel travail de réseau existe avec les autres Etablissements Sociaux et Médicaux Sociaux du département, que ce soit dans ou hors de l'A.P.E.I. Aube (pour préparer l'admission, ou encore la sortie, pour partager des activités communes, la mise en place de rencontre inter SESSAD...).

- La mise en place d'activités répondant aux besoins des enfants accompagnés favorise la création de nombreux partenariats conventionnés : Vivaform, les piscines municipales, la balnéothérapie de CRENEY-PRES-TROYES, la ferme Aux poils d'Assenay...

- Depuis plus d'un an, nous accompagnons en binôme avec le C.M.P deux enfants non scolarisés dont la situation est complexe. En attente d'IME, il semblait plus propice de maintenir l'accompagnement en binôme dans les deux structures que de se limiter au seul suivi S.E.S.S.A.D. Des rencontres et échanges réguliers ont lieux entre les deux équipes.

- Il permet les liens avec les structures de petite enfance, l'Education Nationale, l'A.S.E., les P.M.I., l'A.E.M.O., les intervenants spécialisés extérieurs et les communes. Le partenariat qui existe aujourd'hui avec l'Education Nationale (avec qui l'A.P.E.I Aube à conventionné pour le S.E.S.S.A.D. la Sittelle) ou les structures de la petite enfance est encore perfectible (Cf. Fiche action « favoriser le réseau et le partenariat » disponible à la page 67 de ce projet de service).

- Nous conventionnons avec les communes qui nous mettent à disposition des salles pour mener à bien les suivis. En retour une commune a pu nous solliciter pour une intervention afin de présenter notre action, et d'échanger autour du handicap. Nous souhaiterions d'ailleurs étendre notre action dans ce domaine. (Cf. Fiche action « favoriser le réseau et le partenariat », disponible à la page 67 de ce projet de service).

Le S.E.S.S.A.D. favorise et accompagne la démarche de la famille vers les services dont elle peut avoir besoin.

La mise à disposition par l'Association gestionnaire d'une assistante sociale prend tout son sens dans ce travail de partenariat, (visite aux familles, aide administrative, soutien dans les démarches diverses).

Le maillage dans le territoire est certain pour le S.E.S.S.A.D. la Sittelle. En effet nous avons de très bonnes relations avec la Ville de La Chapelle Saint Luc. La commune est représentée et présente lors des C.V.S. Nous avons pu avoir des projets partagés avec le service enfance jeunesse, que ce soit pour participer à des activités ou encore organiser en commun des activités (exemple de la semaine culturelle de 2015). Des liens se sont créés et facilitent l'accueil d'enfant en situation de handicap sur les structures enfance jeunesse de la Chapelle Saint Luc, ainsi que l'échange pour les professionnels autour de ces accueils.

Un travail étroit a lieu avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées concernant les dossiers : la liste d'attente, les entrées, les sorties, la réalisation et le suivi des dossiers, la participation de la direction aux I.T.E.C.

Il existe un réel partenariat au sein de l'A.P.E.I Aube entre les différents établissements et services, ainsi qu'avec l'ensemble des services du siège (plateau de coordination médical, service loisirs vacances ...).

1.7) La sortie de l'usager (logique de parcours)

La sortie des enfants du S.E.S.S.A.D. la Sittelle, même si elle se fait majoritairement en établissements spécialisés depuis plusieurs années, suit difficilement une filière précise.

En effet tout comme nous pensons le projet et l'accompagnement de manière individualisée, la sortie suit une logique de parcours répondant aux besoins de l'enfant.

C'est pourquoi nous proposons ici une liste à la Prévert, sous forme de tableau, des différents parcours rencontrés après un accompagnement S.E.S.S.A.D. :

Les enfants ayant quitté le S.E.S.S.A.D ayant poursuivi leur parcours ...	En 2012 10 enfants étaient sortants	En 2013 13 enfants étaient sortants	En 2014 14 enfants étaient sortants	En 2015 9 enfants étaient sortants	En 2016 9 enfants étaient sortants
Dans un I.M.E de l'A.P.E.I. aube	4	2	6	3	3
Dans un I.M.Pro de l'A.P.E.I. aube	1		1		
Dans un autre S.E.S.S.A.D. hors A.P.E.I plus adapté à leur handicap	2	1			
Dans un I.M.E. hors l'A.P.E.I. Aube	3	5	1	1	5
Pour une scolarisation en milieu ordinaire ou en U.L.I.S., avec ou sans suivi en libéral			1	2	1
Ont déménagé en attente d'un suivi dans leur nouveau département		4	4	3	
Arrêt à la demande de la famille et du Service		1	1		

Au moment de la sortie, un accompagnement individualisé est réfléchi avec la famille en fonction des besoins de l'enfant. Pour certains, il y aura des stages en établissements spécialisés accompagnés par l'éducateur spécialisé de la Sittelle, pour d'autres non. Lorsque l'enfant sort pour une scolarisation sans suivi, des liens peuvent être fait avec l'école par le biais de rencontres. Tout est envisageable en fonction des contraintes du service et du souhait des familles.

L'équipe de la Sittelle reste pleinement disponible pour faire du lien au moment où après la sortie, la structure d'accueil le souhaite.

Comme on peut le constater dans le tableau ci-dessus, il est arrivé, pour cause de lien inexistant avec les familles et en accord avec celle-ci, que le S.E.S.S.A.D. la Sittelle demande à la M.D.P.H. l'arrêt du suivi. Ce cas de figure reste très rare.

Désormais lors de la 1^{ère} rencontre et de la visite d'admission nous évoquons le caractère indispensable du lien à faire ensemble, parents et professionnels autour de l'enfant. C'est comme cela que nous avons déjà été confrontés à un refus d'admission de la part d'une famille lors de la visite d'admission. En effet, la famille n'était pas prête à ce que l'enfant soit accompagné par un S.E.S.S.A.D., ce qui dans le cheminement de l'acceptation du handicap est complètement understandable.

Actuellement lorsqu'un enfant quitte le S.E.S.S.A.D. la Sittelle, avec l'accord de la famille nous transmettons à l'établissement spécialisé :

- Le dernier GEVA-sco, les écrits de la dernière synthèse (éducatif, orthophonique et psychomoteur), le dernier projet individualisé et les derniers éléments transmis à la M.D.P.H.
- De son côté Médecin Pédiatre transmet un fond de dossier.

Si l'enfant sort vers un Etablissement Social et Médico-Social de l'A.P.E.I. Aube l'éducateur spécialisé, renseigne la grille d'observation IME IMPro. Ce document est également transmis à l'établissement et servira de point de départ aux observations des professionnels qui seront réalisées.

Cette transmission d'information semble perfectible. C'est pourquoi un groupe de réflexion propose de travailler à la rédaction d'une procédure « transmission des informations nécessaires et suffisantes » à la structure d'accueil dans le cadre d'une admission en accord avec la famille ou le représentant légal. (Cf. Fiche action « communiquer avec l'utilisateur et sa famille » n°1 disponible à la page 65 de ce projet de service).

II) L'organisation autour de la personne accompagnée ([l'offre de service](#))

2.1) Le projet social (management, gestion des ressources humaines)

2.2.1) L'équipe

Le S.E.S.S.A.D. La Sittelle est constituée d'une équipe de 19 personnes dont 9 à temps partiel. Tous les postes budgétés sont pourvus. (Cf. Chapitre 1, II-, 2.5-Les moyens humains et matériels p.20 de ce projet et Annexe 2 Organigramme)

- **L'équipe du S.E.S.S.A.D. se compose de :**
 - Cf. Chapitre 2, I-, 1.3 – le projet de soins et d'accompagnement à la santé, pour la présentation des missions **des psychomotriciennes, des orthophonistes, de la psychologue, et du médecin pédiatre**

- **D'éducateurs spécialisés :**
7 éducateurs spécialisés, placés sous l'autorité du Chef de Service, se partagent les 6,25 E.T.P.

Les interventions sont en grande majorité à caractère individuel. Elles se déclinent dans le milieu de vie de l'enfant sous différentes formes, (domicile, école, crèche, club, sortie en ville, dans les locaux du Service...).

Chaque professionnel s'emploie à développer des outils pédagogiques appropriés aux besoins de l'enfant. (Cf. Chapitre 2, II-, 2.2 – Les projets pédagogique, éducatif, thérapeutique à la page 41 , ainsi que Annexe 4 Projets des activités proposées au S.E.S.S.A.D. La Sittelle détaillés). Il est important

d'instaurer un accompagnement à travers une relation de qualité permettant de préparer l'enfant à être acteur dans un climat de confiance et de valorisation. C'est-à-dire ne pas faire à sa place mais faire avec lui, jouer le rôle d'aidant afin d'instaurer une autonomie. Il est également essentiel de percevoir l'enfant comme ayant des potentialités qui méritent d'être développées.

L'accompagnement de l'enfant ne va pas sans une relation de proximité et de confiance que l'éducateur développe avec la famille. Il fait du lien sur les actions menées, favorise l'écoute, apporte un soutien dans le cheminement de l'évolution de leur enfant.

L'équipe éducative est riche de ces compétences régulièrement entretenues, de ces approches théoriques diversifiées, révélatrices de savoir-faire et de savoir être. Les liens privilégiés entretenus avec soin avec les collègues paramédicaux, le soutien réel de la psychologue et du médecin, parachèvent la dynamique des accompagnements.

○ **D'une assistante Sociale :**

L'assistante sociale, mise à disposition par l'Association pour le S.E.S.S.A.D. La Sittelle, prend contact lors de la période d'observation avec les familles, excepté pour les enfants placés en famille d'accueil où des services sociaux interviennent déjà.

Sa mission :

Accompagnement administratif et financier :

- . constitution du dossier M.D.P.H,
- . recherche de logement,
- . recherche d'assistante maternelle,
- . recherche de vacances adaptées...

Elle assiste au bilan d'observation pour échanger sur la situation familiale.

Elle a des contacts réguliers avec les intervenants pour un meilleur suivi.

Elle se rend disponible selon les situations et les besoins auprès de familles.

○ **D'une équipe de direction** composée **d'une directrice adjointe** et **d'un chef de service** (placé sous l'autorité de la directrice adjointe).

L'équipe de Direction s'assure du bon fonctionnement du S.E.S.S.A.D. à travers différentes missions :

- Organiser et animer le travail de l'équipe du service (équipe de direction),
- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets individualisés (chef de service),
- Garantir la bonne mise en œuvre des projets individualisés des enfants accueillis (chef de service),
- Coordonner et accompagner les actions engagées auprès des usagers en lien avec leur famille et les partenaires extérieurs (chef de service),
- Garantir la bientraitance et le respect des droits des usagers accueillis, ainsi que la mise en application des différentes lois (2002-2, février 2005....) et recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM (équipe de direction),
- Garantir la sécurité des salariés et des enfants dans les locaux et dans les véhicules (directrice adjointe),
- Gérer les aspects comptable, financier et sur le plan des ressources humaines, accompagnée des services supports du siège de l'A.P.E.I. de l'Aube (directrice adjointe),
- Développer le Service (équipe de direction),
- ...

○ **D'une secrétaire :**

Le secrétariat est un point central du Service, à la fois d'un point de vue architectural que d'un point de vue organisationnel. La secrétaire est la première interlocutrice pour les appels téléphoniques.

Elle est un élément indispensable pour l'accueil et dans la communication interne et externe du Service (avec le siège de l'A.P.E.I., le service social, les familles, la M.D.P.H., les différents partenaires...). Son rôle de coordination administrative est prépondérant au bon fonctionnement du Service : suivi et classement du courrier et des dossiers M.D.P.H., mise en page des bilans, synthèses, envoi des projets individualisés, suivi et envoi des convocations, mise à jour des dossiers des enfants, suivi des factures, centralisation des éléments pour les salaires...).

La secrétaire, le chef de service et la directrice adjointe sont les seules personnes présentes de façon régulière au S.E.S.S.A.D. La Sittelle.

Il est donc important d'un point de vue managérial de constituer un solide trio où la communication est un facteur essentiel.

Le S.E.S.S.A.D. La Sittelle étant un Service où les personnes ne sont pas toutes à temps plein, le plus souvent sur l'extérieur, une bonne communication est indispensable au bon fonctionnement, et cela dans les deux sens : de la direction à l'équipe et de l'équipe à la direction.

L'équipe du S.E.S.S.A.D. La Sittelle est riche de ses personnes, des compétences des uns et des autres, du souci de chacun de bien faire, de travailler réellement en lien avec les parents et chacun des acteurs autour de l'enfant.

Le management de cette équipe est avant tout de mettre du lien entre tous les professionnels, d'organiser les rencontres, les réunions et d'harmoniser au mieux l'accompagnement des enfants.

La particularité du S.E.S.S.A.D. de par son organisation concentre tous les professionnels au sein du Service sur une seule journée qui est le jeudi. En effet, certains salariés sont à temps partiel et d'autres ne travaillent que le jeudi.

Le matin est consacré au temps de réunion de synthèses et de bilans, (50 réunions à répartir sur l'année au regard des enfants accueillis auxquelles se rajoutent les réunions de bilans d'observation suite aux admissions). Les professionnels concernés assistent à la synthèse, les autres sont en préparation ou en accompagnement, (productions d'écrit, informatisation des interventions, autre...). Pour les salariés à temps partiel, la matinée est avant tout repérée pour des interventions directes et s'ils sont concernés par une synthèse, l'accompagnement est exceptionnellement annulé afin qu'ils puissent participer à la réunion.

Les après-midi des jeudis sont organisées autour de diverses réunions : point enfant, réunion de réflexion sur les pratiques, réunion de service, rencontre par profession, rencontre de parents...

Cette journée du jeudi est l'occasion de pouvoir échanger les uns avec les autres de façon formelle et informelle.

L'équipe du S.E.S.S.A.D. La Sittelle est soucieuse de l'importance du lien entre les uns et les autres pour le suivi de chaque enfant et les temps du jeudi sont tous mis à profit.

Chaque salarié a la possibilité de solliciter auprès de la direction un entretien afin d'exprimer toute difficulté éventuelle.

La direction est aussi à l'écoute de l'équipe au cours des divers échanges, (réunion de service, réunion de réflexion sur les pratiques), et prend acte de ce qui se dit, de positif comme de négatif pour faire évoluer le Service.

Suite au dernier projet de 2012, l'équipe se rencontre trimestriellement entre intervenants de chaque profession avec la direction. Ainsi, l'équipe de direction rencontre les orthophonistes, les psychomotriciennes, l'équipe éducative séparément les uns des autres pour avoir une attention particulière sur leurs pratiques, leurs demandes, leurs difficultés et ainsi tenter d'y remédier.

Une procédure d'accueil du nouveau salarié devra être à l'étude de façon à permettre à toute nouvelle personne intégrant le Service de comprendre son organisation, son fonctionnement, les

démarches obligatoires, (informatisation des écrits de synthèses, de la trame M.D.P.H., des interventions, information sur les documents administratifs...). (Cf. Fiche action « postes et missions » disponible à la page 68 de ce projet de service).

L'équipe du S.E.S.S.A.D. la Sittelle accueille régulièrement des stagiaires. En effet, elle est sensible à la transmission de ses savoirs et a conscience de son devoir de formation des futurs professionnels. Cependant afin d'accueillir encore mieux les stagiaires, une procédure devra être formalisée (Cf. Fiche action « postes et missions » disponible à la page 68 de ce projet de service).

2.2.2) Le travail d'équipe transdisciplinaire : une nécessité

Le S.E.S.S.A.D. La Sittelle tient sa spécificité par la richesse de son équipe pluridisciplinaire. L'équipe est riche de ses personnes, des compétences des uns et des autres, du souci de chacun de bien faire, de travailler réellement en lien avec les parents et chacun des acteurs autour de l'enfant. La pluridisciplinarité prend pleinement son sens dans un fonctionnement de S.E.S.S.A.D. et est réellement présente à la Sittelle.

Le travail de collaboration, et d'échange entre les différents professionnels du S.E.S.S.A.D. est primordial et très enrichissant car il permet de croiser les regards et de proposer ainsi un accompagnement adapté.

La transdisciplinarité au S.E.S.S.A.D. la Sittelle est une notion essentielle, qui transparait tout au long de cet écrit, tout comme la façon dont elle se met en place.

2.2.3) La formation

Les professionnels du S.E.S.S.A.D. La Sittelle sont soucieux de l'importance de la formation continue et de l'impact positif sur un plan personnel et professionnel.

Des demandes de formations individuelles sont faites chaque année auprès de la direction.

C'est aujourd'hui d'un point de vue associatif que des réponses seront données à ces demandes de formation, le plan de formation étant dorénavant étudié globalement sur l'A.P.E.I. et non plus individuellement, par établissement ou service.

Ce plan de formation A.P.E.I. a permis de développer la mise en place de formation intra A.P.E.I. afin de former les professionnels volontaires aux différentes techniques d'accompagnement des personnes avec autisme (méthode éducative développement et comportementale, outils de communication ou d'évaluation, connaissance de l'autisme, autisme et loisirs ...). L'équipe de la Sittelle a dans sa majorité participé à ces formations mises en place depuis plusieurs années, et a acquis de nouvelles techniques d'accompagnement aujourd'hui mises en place dans les suivis des enfants avec autisme.

Des formations répondant à la demande du collectif sont également mises en place sur le service, comme par exemple : approche de la culture des gens du voyage, Handicap et culture, Relations parents professionnels : regards et vécus croisés sur la situation de handicap de l'enfant, la communication concrète pour des personnes avec autisme, l'approche Snoezelen...

Toutes ces formations sont très riches et ont des répercussions positives sur le Service et l'accompagnement. Nous proposons sur les réunions du jeudi des temps de connaissances partagées, qui permettent aux professionnels ayant bénéficié de formation de les faire partager à l'équipe lors d'une rencontre.

En parallèle de la formation, des réunions de réflexion sur les pratiques amènent l'équipe dans sa totalité (sauf la secrétaire) à s'interroger sur des cas cliniques ou encore des pratiques.

En plus de ce temps de réflexion sur les pratiques, il est prévu la mise en place d'un temps dédiés à l'analyse de la pratique menée par une personne extérieur. (Cf. Fiche action « promotion de la bientraitance » n°2 disponible à la page 71 de ce projet de service).

2.2) Les projets : pédagogique, éducatif, thérapeutique, d'activités professionnelles

Chaque professionnel s'emploie à développer des outils pédagogiques appropriés aux besoins de l'enfant. Il est important d'instaurer un accompagnement à travers une relation de qualité permettant de préparer l'enfant à être acteur dans un climat de confiance et de valorisation. C'est-à-dire ne pas faire à sa place mais faire avec lui, jouer le rôle d'aidant afin d'instaurer une autonomie.

L'accompagnement de l'enfant ne va pas sans une relation de proximité et de confiance que l'éducateur développe avec la famille. Il fait du lien sur les actions menées, favorise l'écoute, apporte un soutien dans le cheminement de l'évolution de leur enfant.

« La vision positive de l'utilisateur dans ses capacités plutôt que dans ses difficultés doit être le fondement de la démarche d'accompagnement » (Extrait du projet associatif).

Pour mener leurs missions d'accompagnement, les professionnels du secteur éducatif mettent en œuvre des pratiques faisant appel à de multiples médiateurs (Cf. Annexe 4 Projets des activités proposées au S.E.S.A.D. La Sittelle détaillés) :

L'eau :

- le groupe « Les Gouttes d'Eau », associant les enfants suivis par le Service, les fratries et les parents,
- la piscine en créneau réservé ou en horaires publics,
- la balnéothérapie.

La musique, le rythme :

- le groupe pré-langage et comptines,
- le chant,
- la musique,
- la danse
- l'expression corporelle.

Des supports éducatifs ou pédagogiques :

- le développement de la conscience phonologique,
- la découverte du tissu social et de développement des compétences sociales,
- l'informatique,
- la ludothèque,
- la cuisine,

Des ateliers créatifs :

- l'art et la médiation thérapeutique ➤ le modelage.

Cette liste n'est évidemment pas exhaustive... chaque projet étant individualisé, en fonction des moyens disponibles, les professionnels tentent de proposer des actions les plus en adéquation avec les potentiels des enfants.

La participation aux ateliers est proposée lors de l'élaboration du projet individualisé et est révisable chaque année lors de la synthèse.

Les interventions à l'école consistent à :

- accompagner l'enfant pour l'aider à trouver sa place en classe. Il arrive que l'éducateur soit présent momentanément dans l'attente de la venue d'une A.E.S.H. (Accompagnant de l'Enfant en Situation de Handicap).
- Proposer des activités de groupe dans la classe en plaçant l'enfant dans une situation valorisante et de savoir-faire.
- Faire du lien avec l'institutrice et l'A.E.S.H. sur des temps hors scolaire, (rencontre, réunion de suivi scolaire).
- Apporter un soutien, des conseils auprès de l'enseignant et de l'A.E.S.H.
- Observer l'enfant dans un autre contexte.
- Présence de l'éducateur lorsqu'il faut familiariser l'enfant avec un support adapté, (ordinateur).

2.3) Le projet gestion des risques et de la qualité

2.3.1) La prévention des risques

• **La Bienveillance**

- L'éthique du S.E.S.S.A.D. La Sittelle est le fruit d'une réflexion commune et partagée par l'équipe pour déterminer le « bien agir » au travers des différentes situations de vie.

Il est important que l'éthique, plus que d'être une visée philosophique, « s'affirme dans l'acte », au travers des notions de bonnes pratiques, du respect, du souci de la confidentialité, de l'accompagnement personnalisé, du respect de la dignité de la personne.

Les orientations du Service au titre de la bienveillance s'appuient sur la Charte des Droits et Libertés de la personne accueillie.

Cette Charte est lue, chaque année, de façon collégiale lors de réunions de réflexion sur les pratiques, tout comme la procédure « signalement des événements indésirables graves et des actes de maltraitements ».

Ces temps de réunion de réflexion commune sont importants pour l'ensemble de l'équipe, chacun pouvant s'exprimer, questionner, argumenter avec ses proposer expériences dans un souci de partage et d'analyse communs.

La richesse de l'équipe pluridisciplinaire, la concertation entre tous, la profondeur des débats, l'écoute attentive et le respect des uns et des autres sont des points forts pour la dynamique du Service.

L'équipe de direction est soucieuse de maintenir cette dynamique au S.E.S.S.A.D. La Sittelle où le partage de ces pratiques se doit d'être sans cesse réinterrogé pour un enrichissement personnel et professionnel et des réponses les mieux adaptées aux besoins. L'équipe de Direction souhaite développer ces temps. En effet, en plus de ce temps de réflexion sur les pratiques, il est prévu la mise en place d'un temps dédiés à l'analyse de la pratique menée par une personne extérieur (Cf. Fiche action « promotion de la bienveillance » n°2 disponible à la page 71 de ce projet de service).

Ces réunions sont aussi un lieu propice pour se questionner autour de ses difficultés et d'en faire part au reste de l'équipe. Elles rentrent dans une dynamique de prévention des risques. Les réponses qui sont apportées où parfois seulement amorcées peuvent améliorer la qualité de vie au travail.

• **La prévention des risques psycho sociaux**

- La solitude de l'intervenant du S.E.S.S.A.D. dans les familles, les écoles, certains quartiers difficiles, est aussi un risque psycho-social.

- L'appartement à NOGENT SUR SEINE se trouve isolé du reste de la population et peut rendre les conditions de travail difficiles.

La direction est consciente de veiller à un bon équilibre dans l'admission des enfants, attachant une importance particulière à ne pas mettre le professionnel en difficulté (harmoniser les accompagnements en répartissant de façon équilibrée les problématiques des enfants, les âges, le secteur géographique).

La direction est soucieuse de la difficulté des intervenants du Service pour qui le sens de la responsabilité est important au regard des réponses qu'ils doivent avoir, seuls face à l'enfant, sa famille et devant tout type de situations.

Chaque salarié a la possibilité de solliciter auprès de la direction un entretien afin d'exprimer toute difficulté éventuelle.

La direction à l'écoute de l'équipe au cours des divers échanges, (réunion de service, réunion de réflexion sur les pratiques), et prend acte de ce qui se dit, de positif comme de négatif pour faire évoluer le Service. L'enquête de satisfaction des professionnels est un outil de mesure du bien-être.

L'équipe de Direction n'hésite pas à saisir la référente Risques Psycho-Sociaux (R.P.S.) de l'A.P.E.I. Aube, lorsqu'elle sent l'équipe en difficulté sur ce type de risques.

• La prévention des risques humains

- Les trajets en voiture font partie inhérente des fonctions des intervenants et c'est un risque à ne pas négliger. Ils sont seuls et responsables d'un enfant au risque d'une panne, d'un accident, d'un enfant agité.

• La Hygiène et sécurité

- Le Chef de Service du S.E.S.S.A.D. sur délégation, veille au suivi du bon entretien des véhicules de service mis à disposition des professionnels. Les véhicules possèdent les équipements de sécurité requis, une trousse d'urgence (remise à jour annuellement), les procédures nécessaires, ainsi que des équipements appropriés aux saisons (pneus 4 saisons, dégivrant, pare soleil ...). Certains professionnels du fait d'un inconfort en voiture, lié à leurs dos, bénéficie de coussin lombaire adapté.

- En terme de sécurité, la Direction du S.E.S.S.A.D. veille à ce que les différents contrôles et exercices soient réalisés (exercice évacuation en cas d'incendie, exercice manipulation d'extincteur, visite périodique des installations électriques, visite de vérification des extincteurs, contrôle du système de sécurité incendie, contrôle de l'eau...)

- Depuis 2015, le S.E.S.S.A.D. bénéficie des services du plateau technique de l'Espace ESAT et finance des interventions des agents techniques de ce plateau. Ces interventions associées à un travail régulier effectué par des entreprises extérieures aussi bien pour l'entretien des locaux que pour les espaces verts permettent de garder le site en bon état.

Le Plan Bleu et le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels, sont existants et disponibles en salle de réunion. Cependant ces deux outils, ainsi que les différentes procédures sécurité doivent être améliorés sur les 5 années à venir. (Cf. Fiche action « santé et sécurité au travail » disponible à la page 69 de ce projet de service).

2.3.2) La démarche qualité

La politique qualité est pilotée par l'APEI Aube sur les bases de ses valeurs, mais aussi des orientations et obligations des politiques publiques.

Le déploiement de la démarche d'amélioration continue est le fruit d'une étroite collaboration de l'ensemble des acteurs (la responsable qualité, les directions d'établissements, les correspondants qualité, l'ensemble des professionnels des structures, les usagers et les familles).

Une instance, le comité qualité, est présent sur chaque établissement et permet des rencontres régulières (*a minima* trimestriellement) entre les différents acteurs du comité qualité.

Le comité qualité permet de faire un point régulier sur l'avancée des actions à mettre en place.

De par sa particularité en lien avec son fonctionnement de S.E.S.A.D., l'organisation de la démarche d'amélioration continue est adaptée afin d'être mise en œuvre dans de meilleures conditions.

Le Comité Qualité ; composé du correspondant qualité (le Chef de Service), de la Direction et de la responsable qualité de l'Association ; se réunit trimestriellement afin de faire des points d'étapes, privilégier certaines commandes et mettre à jour notre « plan d'action qualité » (P.A.Q.). Le P.A.Q. est aujourd'hui l'outil de centralisation de l'ensemble des actions à mettre en place dans un souci d'amélioration continue de la qualité au S.E.S.A.D. la Sittelle. Il centralise les recommandations des évaluations internes, externes, des diverses enquêtes de satisfaction, des différents audits, les fiches actions des projets de service

Afin de mettre en œuvre les différentes recommandations et actions retenues, des groupes de travail qualités sont programmées sur la base du volontariat. Puis les éléments validés qui en découlent sont ensuite présentés à l'ensemble de l'équipe lors de réunion qualité ou encore de réunion de service.

CHAPITRE 3 : Notre bilan et nos enjeux pour demain

I) Le bilan du précédent projet et de l'évaluation interne

1.1) Bilan du précédent projet d'établissement

Depuis 2012, l'équipe de Direction a été modifiée en partie au S.E.S.S.A.D. la Sittelle. En effet février 2015 est arrivée une nouvelle directrice adjointe, qui en lien avec la précédente Directrice et accompagné du chef de service a pu poursuivre le travail engagé.

La nouvelle équipe de Direction à continuer le travail engagée par la précédente équipe, accompagnée de l'équipe de professionnels.

Concernant les fiches actions proposées en 2012 :

- Fiche action numéro 1 : Adaptation du Service à l'Accueil Spécifique des adolescents :

Cette fiche action a été globalement réalisée. En effet, des activités en partenariat avec l'espace jeune de la Chapelle Saint Luc se sont mises en place, sous forme de petit groupe, pour répondre aux besoins des adolescents.

La moyenne d'âge des enfants accompagnés à la Sittelle évoluent d'une année sur l'autre en fonction des sorties et des admissions. Les adolescents ayant quitté le S.E.S.S.A.D. cette activité n'est plus mise en place actuellement. Cependant si nous recueillons de nouveaux des adolescents et que le besoin d'un petit groupe était présent, cette activité pourrait être repensée et mise en place.

- Fiche action numéro 2 : Ouverture d'une antenne à Arcis Sur Aubeμ

- Fiche action numéro 3 : Ouverture d'une antenne à Bouilly

Concernant les fiches actions numéro 2 et 3, la position du S.E.S.S.A.D. a évolué sur ce point. En effet, le turn over des enfants accueillis à la Sittelle est entre 20 et 25 % entre les sorties et les admissions. Il est délicat de créer deux nouvelles antennes. Par exemple, aujourd'hui à la vue de la domiciliation des enfants, une antenne sur Bouilly ne serait plus nécessaire.

Cependant afin de répondre au mieux à l'accompagnement des enfants sur ces secteurs géographiquement éloignés de la Chapelle Saint Luc, nous conventionnons avec les Mairies, afin que celles-ci nous mettent des locaux à disposition.

- Fiche action numéro 4 : Ouverture de lieux d'échange pour les parents

Cette fiche a été mise en action et demeure encore aujourd'hui d'actualité. En effet depuis 2012, diverses soirées à destinations des familles avec la présence de professionnels extérieurs se sont tenues (autour de la scolarisation des enfants en situation de handicap, de la fratrie, de la trisomie 21).Dernièrement a été transmis aux familles un courrier leur demandant quels thèmes ils souhaitent voir évoqué. De même le C.V.S. réfléchit à la mise en place d'un temps convivial pour que les familles se rencontrent : pique-nique ? Apéritif de rentrée ?

Sur le plan de la démarche d'amélioration continue de la qualité, en 2012, il avait été projeté, la création des procédures suivantes :

- La sortie de l'enfant avec les étapes et les recommandations nécessaires à la réorientation de chaque enfant pour que sa sortie du Service se passe le mieux possible.
- L'accueil des nouveaux salariés au S.E.S.S.A.D., (idée d'un travail en doublure dans un premier temps, idée d'un livret avec toutes les informations nécessaires sur le Service, son réseau, son fonctionnement, ses exigences administratives...),
- L'accueil des stagiaires dans le Service.

Sur ce point, de nombreuses procédures restent encore à écrire. Elles se retrouvent d'ailleurs pour un grand nombre dans les fiches actions du présent projet.

De son côté, comme prévu, le livret d'accueil a été réactualisé. Le contrat de séjour et le règlement de fonctionnement validés. Une plaquette d'information sur le S.E.S.S.A.D. La Sittelle à destination des partenaires et plus particulièrement pour les écoles et les communs, et transmise aux parents dès le premier contacts, a été réalisée.

La mise en place du logiciel interne A.P.E.I. « Planning first » pour effectuer les éléments de salaires n'est pas encore en pratique, mais à l'essai sur certains établissements.

Les congés s'enregistrent désormais de manière informatique et un tableau pour enregistrer les non interventions et en expliquer les raisons a été créé.

La création des fiches de poste pour chaque salarié reste une action à mettre en place dans les 5 ans à venir (Cf. Fiche action « postes et missions » disponible à la page 68 de ce projet de service).

Toutes les actions à réaliser, afin d'améliorer de façon continue la qualité au sein du S.E.S.S.A.D. la Sittelle sont regroupées dans le Plan d'Action Qualité (Cf. Chapitre 2 – II) – 2.3) – 2.3.2) la démarche qualité à la page 44). Ce Plan d'Action Qualité est présenté annuellement à l'équipe et disponible informatiquement à toutes personnes souhaitant le consulter, il est alors un très bon indicateur du bilan du précédent projet de service.

1.2) Bilan de la dernière évaluation interne

Comme évoqué ci-dessus, toutes les actions à réaliser, afin d'améliorer de façon continue la qualité au sein du S.E.S.S.A.D. la Sittelle sont regroupées dans le Plan d'Action Qualité (Cf. Chapitre 2 – II) – 2.3) – 2.3.2) la démarche qualité à la page 44). Ce Plan d'Action Qualité est présenté annuellement à l'équipe et disponible informatiquement à toutes personnes souhaitant le consulter, est un très bon outil permettant de faire le bilan de la dernière évaluation interne de 2016.

L'évaluation interne de 2016 met en avant que 85% des critères du référentiel d'évaluation interne de l'A.P.E.I aube sont satisfaits. Plus précisément :

- Concernant l'engagement de service n° 1 « **Nous facilitons l'intégration des personnes par des mesures d'accessibilité, d'accueil et d'admission** » :

Sur cet engagement de service, le S.E.S.S.A.D. la Sittelle satisfait 85% des critères du référentiel d'évaluation.

Point d'amélioration à développer :

Sur le plan de l'accessibilité :

- *En interne :*

- . mise en place de logo dans les salles d'activités pour les non lecteurs,
- . mise en place à l'entrée à l'extérieur de la grille les heures d'ouverture du Service,
- . préciser à l'entrée la signalétique des toilettes,
- . personnaliser les bureaux concernant le non des cadres et la secrétaire de direction,
- . modification des portes d'entrée et du couloir au niveau de l'accessibilité.

- *En externe :*

- . amélioration de la signalétique urbaine avec la pose de nouveaux panneaux de signalisation.

Sur le plan de l'accueil : Besoin de préciser les horaires au niveau du message audio et le rajouter sur le livret d'accueil.

Sur le plan de l'espace accueil: Prévoir un nettoyage plus régulier avec les services d'A.P.S. concernant le canapé et les fauteuils qui sont à l'accueil.

Sur le plan des documents d'information:

- Rendre les documents du Service accessibles, faciles à lire et à comprendre.
- Rendre l'autorisation du droit à l'image plus complète, notamment au niveau des évènements extérieurs.

- Concernant l'engagement de service n° 2 « **Nous respectons les personnes accompagnées dans leurs droits, leur dignité et leur intimité** » :

Sur cet engagement de service, le S.E.S.S.A.D. la Sittelle satisfait 91% des critères du référentiel d'évaluation.

Point d'amélioration à développer :

L'accompagnement des usagers dans leurs droits, leur dignité et leur intimité :

Le travail sur les personnes accompagnées dans leurs droits, leur dignité et leur intimité est à entretenir auprès des équipes de façon régulière.

- Concernant l'engagement de service n° 3 « **Nous accompagnons chaque personne dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de son projet individualisé** » :

Sur cet engagement de service, le S.E.S.S.A.D. la Sittelle satisfait 88% des critères du référentiel d'évaluation.

Point d'amélioration à apporter :

- Mise en place d'une procédure de réunion de projet.
- Préciser sur les courriers d'invitation à la synthèse la fin de la réunion.

- Concernant l'engagement de service n°4 « **Pour assurer le confort et la sécurité des personnes, nous appliquons des mesures de soins, d'hygiène et de sécurité** » :

Sur cet engagement de service, le S.E.S.S.A.D. la Sittelle satisfait 58% des critères du référentiel d'évaluation.

Point d'amélioration à apporter :

- Mise en place d'une fiche sanitaire de liaison à remplir par les parents.
- Mise en place d'une procédure décès.
- Réactualisation du document unique d'évaluation des risques professionnels.
- Besoin d'informer l'équipe sur la procédure de gestion de crise.
- Besoin de mobiliser davantage l'équipe sur le plan bleu. Besoin de mettre en place certaines procédures et de réactualiser les autres.

- Concernant l'engagement de service n°5 « **Pour un meilleur accompagnement des personnes, le personnel des établissements est régulièrement formé et informé** » :

Sur cet engagement de service, le S.E.S.S.A.D. la Sittelle satisfait 87% des critères du référentiel d'évaluation.

Point d'amélioration à apporter :

- Besoin de réactualiser les fiches de postes.
- Mise en forme de la procédure d'accueil des professionnels et des stagiaires.
- Maintenir une régularité dans l'appropriation des recommandations des bonnes pratiques avec l'équipe.

- Concernant l'engagement de service n°6 « **Pour une meilleure intégration, nous veillons à l'ouverture du Service à et sur son environnement** » :

Sur cet engagement de service, le S.E.S.S.A.D. la Sittelle satisfait 85% des critères du référentiel d'évaluation.

Point d'amélioration à apporter :

- Mise en place d'un affichage donnant des informations sur des manifestations ou des services disponibles à l'extérieur.
- Maintenir une dynamique de lien et de partenariat avec la Commune de LA CHAPELLE ST LUC.

- Concernant l'engagement de service n°7 « **Les dispositions d'organisation, modalités de suivi et pilotage du respect des engagements qualité** »:

Sur cet engagement de service, le S.E.S.S.A.D. la Sittelle satisfait 90% des critères du référentiel d'évaluation.

Point d'amélioration à apporter :

- Informer les professionnels sur la procédure des procédures.
- Mise en place d'une procédure de traitement et de suivi des réclamations.

- Concernant l'engagement de service n° 8 « **Une articulation de l'organisation entre le siège et le service de l'usager** » :

Sur cet engagement de service, le S.E.S.S.A.D. la Sittelle satisfait 85% des critères du référentiel d'évaluation.

Point d'amélioration à apporter :

- Solliciter le siège pour permettre à chaque professionnel de disposer d'un projet associatif.
- Faire valider les documents de communication par le service de communication de l'Association.
- Obtenir la procédure de remontées des éléments de paye.
- Obtenir les procédures de gestion des contrats de travail et des embauches.

Un certains nombres des points d'amélioration proposés dans cette évaluation ont été mis en place ou sont en cours.

1.3) L'analyse en terme de SWOT de l'établissement

Analyse de l'évolution de la population accueillie	Forces	Faiblesses
	<ul style="list-style-type: none"> *Une équipe pluridisciplinaire au complet *Des plans de formations complets *Une équipe dynamique et motivée à l'accompagnement des enfants avec autisme (investissement des professionnels dans la formation et leurs mises en œuvre) *Un accompagnement de l'équipe dans ce changement de population accueillie - réflexion sur les pratiques, partage d'expérience inter SESSAD * Un travail de partenariat approfondi avec l'Education Nationale * Un réel soutien pour les familles dans la recherche de place en IME 	<ul style="list-style-type: none"> * Etre vigilant sur le fait de rester à sa place dans les relations partenariales, ne pas prendre la place des familles ou encore de nos partenaires.
	Opportunités	Menaces
	<ul style="list-style-type: none"> * Possibilité de travailler en partenariat avec le CMPP et CMP (notion de double prise en charge) pour des enfants avec des profils complexes afin de densifier l'accompagnement proposé et d'apporter de nouvelles solutions * Développement du partenariat pour répondre aux besoins de ces enfants (CRA, IME possibilités de stage accompagnés, réseau de traducteur) 	<ul style="list-style-type: none"> * Penser un accompagnement différents (PIVETEAU / SERAFIN) avec de nouvelles modalités *En lien avec le financement et la mise en place des EPRD
Analyse de l'évolution du secteur	Forces	Faiblesses
	<ul style="list-style-type: none"> * Poursuivre la formation des cadres a l'évolution du secteur * Poursuivre une veille global (ASH, Direction magazine, l'actu CREAL) * Formation collective APEI sur les outils d'accompagnement des enfants avec autisme ouverte aux établissements hors APEI 	
	Opportunités	Menaces
	<ul style="list-style-type: none"> * Lien avec les différents ESMS du département et hors département si besoin : rencontre inter SESSAD département et régional (CREAI) * Faire appel a des "experts" non présents dans le SESSAD * Poursuivre le travail de lien avec les enseignants référents 	<ul style="list-style-type: none"> * De plus en plus de difficulté à trouver des orthophonistes en libéral pouvant accueillir les enfants du SESSAD * Mise en place des EPRD / un cout à la place à la Sittelle bien plus élevé que le régional ou encore le national

Le projet social : management / gestion des ressources humaines.	Forces	Faiblesses
	<ul style="list-style-type: none"> * Un management participatif persiste avec les changements de directrices * Les formations sont mises en place à la demande de l'équipe et en lien avec les besoins du service * Les cadres restent disponibles physiquement et téléphoniquement * Le fonctionnement du SESSAD favorise l'interdisciplinarité * La pluridisciplinarité et le travail d'équipe sont réellement présents 	<ul style="list-style-type: none"> * Actualiser le DUERP * Formaliser les missions de chacun – Créer les fiches de postes
	Opportunités	Menaces
	<ul style="list-style-type: none"> * Communication fluide au sein de l'équipe selon les partenaires et les familles * Développer encore plus les formations en lien avec les familles 	<ul style="list-style-type: none"> * En attente des fiches de postes types associatives * En attente d'un DUD actualisé et explicite
Le parcours de l'usager	Forces	Faiblesses
	<ul style="list-style-type: none"> * L'accueil et l'admission sont plutôt bien pensés au SESSAD et se mettent en place de façon fluide avec qualité * Première rencontre positive * Visite d'admission (remise des outils 2002-2) suivie de la période d'observation, puis échange avec la famille autour du 1^{er} projet individualisé * Chaque professionnel est équipé d'une ligne mobile ce qui facilite le lien et la transmission d'information * Locaux adaptés à l'accueil et si besoin a des échanges en toute confidentialité * La création du projet individualisé se fait en étroite collaboration avec la famille * Chaque professionnel se repose sur une grille d'observation afin de l'objectiver. * Lors de la sortie d'un enfant les écrits des professionnels sont transmis à l'établissement avec accord au préalable de la famille. * L'équipe est sensibilisée et sensible aux droits des usagers et à leur mise en œuvre. * Dans un suivi SESSAD la place de la famille et de l'entourage de l'enfant est PRIMORDIALE ! * Au niveau de la ville de la chapelle saint luc le SESSAD est connu et reconnu, nous entretenons cette relation notamment avec le service enfance et jeunesse * L'Education Nationale est un de nos principal partenaire * La MDPH et les autres ESMS du départements sont également des partenaires connus et reconnus de longues dates * Lien avec les différentes communes 	<ul style="list-style-type: none"> * Lors de la visite d'admission lorsque nous présentons les professionnels à l'enfant et la famille, la signature et l'explication autour des divers outils de la loi 2002-2 étant devenue trop longue, nous allons modifier le fonctionnement de cette rencontre adaptée. * Pas de procédure harmonisée concernant la transmission des données nécessaires lors de la sortie d'un enfant * Actuellement il n'y a pas de réflexion de la pratique menée par un tiers extérieurs * A la demande des représentants des familles au CVS nous avons sondés les familles pour savoir si elles seraient intéressées par un temps de rencontre convivial, ainsi que par une rencontre fratrie - vu le très faible taux de retour positifs cette idée a du être abandonnée
	Opportunités	Menaces
	<ul style="list-style-type: none"> * Améliorer la signalétique au sein de la Chapelle saint Luc et dans nos locaux. * La ville de la Chapelle Saint Luc répond favorablement à nos diverses sollicitations 	<ul style="list-style-type: none"> * Un suivi SESSAD vient en sus de l'existant, dans la majorité des cas par exemple en plus de l'école. * Communiquer encore plus sur notre travail. Proposer notre venu aux communes afin de se présenter et de parler du handicap * Communication plus large au niveau de l'Education Nationale et de l'enseignement privé
Le projet pédagogique / éducatif/ thérapeutique/ Le projet de soin	Forces	Faiblesses
	<ul style="list-style-type: none"> * Le projet individualisé de l'enfant est co-construit entre l'équipe et la famille * les différents suivis proposés sont mis en place et coordonnés autour de l'enfant. Que ceux-ci soient en libéral ou en interne. La mise en place des suivis ou leurs arrêts est mis en place lors des synthèses avec famille et médecin. * Des consultations vers des spécialistes peuvent être évoquées, les parents les mettent ensuite en œuvre. * Des actions d'éducation à la santé sont proposées en lien avec le projet de l'enfant, mais elles ne sont pas systématiques. * Le jeudi est la journée ou les différents professionnels sont présents, ce qui permet d'échanger en équipe pluridisciplinaire 	<ul style="list-style-type: none"> * Actuellement pas de fiche d'urgence, la conduite à tenir se limite à contacter les familles si urgence. Ce point va devoir être retravaillé. (Précision : la quasi-totalité des professionnels au contact direct de l'enfant est SST - donc sensibilisé aux notions principales de secourisme)

	<p>autour du projet de l'enfant.</p> <ul style="list-style-type: none"> * Les différentes réunions et prise de décision importante (pouvant modifier l'accompagnement) autour de l'enfant se font après échange et consultation de l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire qui gravite autour de lui et sa famille. * Les professionnels utilisent différents tests normalisés en fonction des enfants et de leurs besoins * l'équipe éducative a travaillé sur un support d'observation et l'utilise afin de rédiger la synthèse annuelle * les écrits de synthèses sont harmonisées 	
	Opportunités	Menaces
	* Le réseau développé existant entre terme de paramédicaux	* Les libéraux sont de plus en plus difficiles à trouver afin de couvrir les besoins
Le projet gestion des risques et de la qualité	Forces	Faiblesses
	<ul style="list-style-type: none"> * Le DUERP est existant mais pas régulièrement exploité * l'équipe de Direction à l'écoute, diverses réunions de réflexion sur les pratiques permettent de prévenir les risques d'usures des professionnels. * les différents contrôles sécurité (locaux et véhicules sont mis en place) * une nouvelle procédure d'évacuation incendie a été travaillée et mise en place dernièrement afin de répondre au fonctionnement du SESSAD * Un audit sureté (Vigipirate, risque d'intrusion)a été réalisé * L'équipe de Direction en place étant sensible et réceptive à la Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité, qui vit de fait plutôt bien au sein de l'équipe 	* Actualiser DUERP et Plan Bleu
	Opportunités	Menaces

II) Les enjeux pour les 5 années à venir

Les enjeux des 5 années à venir, vont dépendre en grande partie du la signature du Contrat Pluri Annuel d'Objectifs et de Moyens (C.P.O.M.) ainsi que de la mise en place des Etats Prévisionnels Des Recettes et des Dépenses (E.P.R.D.). Actuellement l'A.P.E.I. négocie avec nos tutelles le futur C.P.O.M. qui couvrira 2019/2023. Ces deux réformes budgétaires vont avoir un réel impact sur les projections.

« L'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) se substitue aux budgets prévisionnels et se caractérise par une inversion de la logique antérieure : la prévision des produits détermine dorénavant celle des charges. La généralisation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) et le passage à l'EPRD sont deux réformes structurantes dans le secteur médico-social. »
<https://www.grand-est.ars.sante.fr/etat-previsionnel-des-recettes-et-des-depenses-eprd>

Au-delà de l'aspect financier, il va être nécessaire d'être précurseur et novateur dans ces 5 années à venir. Cela afin de répondre au mieux aux besoins du public accueilli et à accueillir. En effet, trop d'enfants sont en attente de place en S.E.S.S.A.D. ou en I.M.E sans solution, ou encore avec une solution par défaut et parfois inadapté.

En effet, au 1^{er} mars 2018 plus de 30 enfants sont en attente de place au S.E.S.S.A.D. La Sittelle. Sur les 50 enfants accueillis 21 sont en attentes de place en I.M.E. et maintenu par défaut au S.E.S.S.A.D. la Sittelle, au 31/12/2017.

Il va falloir penser, tous ensemble, en mutualisant ou par le biais de la création de plateforme. Il parait aujourd'hui indispensable, de poursuivre la réflexion sur un plan associatif voir départemental sur le rapport du conseiller d'Etat Denis Piveteau qui propose des mesures pour éviter les ruptures de prise en charge, intitulé "Zéro sans solution", de juin 2014.

Il faut également tenir compte de la réflexion de l'équipe Serafin-PH autour de la mise en place d'une réforme qui permettra d'apprécier le lien entre besoins des personnes et prestations d'accompagnement dans un objectif tarifaire.

Tout cela bien évidemment en lien avec l'évolution du public accueilli et à accueillir. En effet, depuis la loi de février 2005 la scolarisation des enfants en situation de handicap a fortement augmenté.

« La scolarisation en milieu ordinaire des élèves en situation de handicap a augmenté de 80 % en neuf ans. En 2015, les élèves fréquentent plus souvent une classe ordinaire qu'en 2006. Dans le second degré, les effectifs ont été multipliés par 2,7 ; cette hausse s'est aussi accompagnée d'une très forte augmentation du nombre d'élèves scolarisés en ULIS. L'accompagnement individualisé a plus que doublé et concerne aujourd'hui 39 % des élèves du premier degré et 18 % de ceux du second degré. »

(<http://www.education.gouv.fr/cid111136/depuis-la-loi-de-2005-la-scolarisation-des-enfants-en-situation-de-handicap-a-tres-fortement-progresse.html>)

De ce fait on remarque une plus grande hétérogénéité du public que nous accompagnons. Certains enfants sont scolarisés en U.L.I.S. collège ou nous nous interrogeons de stopper l'accompagnement et d'autres sont en attente d'I.M.E. depuis près de 6 ans maintenu à défaut à la Sittelle, en attendant un accompagnant répondant aux besoins de l'enfant.

La mise en place des projections à 5 ans, devra également tenir compte des diverses contraintes réglementaires (procédures, conventionnements, DUERP, plan Bleu...). Ces différents éléments qui ont permis d'améliorer notre traçabilité, de clarifier et d'objectiver nos pratiques ; peuvent également alourdir voir freiner certaines initiatives, ou gestion de projet (en terme d'allongement des délais). Il est alors nécessaire de tenir compte de ces contraintes pour mener à bien notre action.

CHAPITRE 4 : les projets et perspectives d'avenir

I) Les projets de développement / projective

- **Adaptation des parcours d'accompagnement et des établissements à la population accueillie**
prévention des risques psycho sociaux :

Comment coopérer, adapter et spécialiser les établissements et services de l'APEI de l'Aube pour répondre à l'évolution des populations et des pratiques professionnelles ?

(Lien avec le rapport Piveteau « Zéro Sans Solution », développement des établissements et services en plateforme, harmonisation des pratiques de S.E.S.A.D, Pôle de Compétence et de Prestations Externalisées...)

(Cf. Fiches action « Adapter les parcours d'accompagnement et les établissements à la population accueillie » n°1, 2, 3, 4 et 5 disponibles à partir de la page 53 de ce projet de service).

- **Humanisation du S.E.S.A.D. la Sittelle :**

Comment adapter les architectures aux besoins actuels et à venir des personnes accompagnées?

(Répondre aux normes accessibilités...)

(Cf. Fiches action « Humaniser la Sittelle » n°1, 2, 3, 4 et 5 disponibles à partir de la page 59 de ce projet de service).

- **Collaboration et communication avec l'utilisateur et sa famille :**

Comment associer et rendre acteurs la famille et les responsables légaux dans le projet d'accompagnement?

(Favoriser la communication avec les familles, transmettre des informations nécessaires et suffisantes avec l'accord de l'utilisateur ou de son Responsable Légal à la structure d'accueil, harmoniser la procédure d'accès au dossier de l'utilisateur ...)

(Cf. Fiches action « collaborer et communiquer avec l'utilisateur et sa famille » n°1 et 2 disponibles à partir de la page 65 de ce projet de service).

- **Favoriser le travail en réseau et le partenariat :**

Comment développer et entretenir le réseau partenarial?

(Poursuivre et développer le travail de réseau social, médico-social, sanitaire, professionnel et scolaire)

(Cf. Fiche action « favoriser le réseau et le partenariat » disponible à la page 67 de ce projet de service).

- **Postes et missions :**

Comment adapter les postes aux missions requises à l'évolution des populations et des métiers?

(Réaliser les fiches de postes et des fiches de missions, procédure d'accueil salariés et stagiaires, plan de formations ...)

(Cf. Fiche action « postes et missions » disponible à la page 68 de ce projet de service).

- **Santé et Sécurité au travail :**

Comment rendre dynamique et efficiente la prévention et la gestion des risques?

(Mise en place un correspondant sécurité employeur, actualisation DUERP et Plan Bleu ...)

(Cf. Fiche action « santé et sécurité au travail » disponible à la page 69 de ce projet de service).

- **Promotion de la bientraitance :**

Comment rendre dynamique et efficiente la gestion et le développement de la bientraitance?

(Cf. Fiches action « promotion de la bientraitance » n°1 et 2 disponibles à partir de la page 70 de ce projet de service).

- **Projet global de soins et d'accompagnement au parcours santé :**

Comment décliner le projet global de soins au sein des établissements et services ?

(Cf. Fiche action « projet global de soins et d'accompagnement au parcours de santé » n°1, 2 et 3 disponibles à partir de la page 72 de ce projet de service).

II) Le plan d'action sur les 5 années à venir

	<p><u>S.E.S.A.D. LA SITTELLE</u></p> <p>FICHE ACTION ADAPTER LES PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT ET LES ETABLISSEMENTS A LA POPULATION ACCEUILLIE N°1</p>	<p>Référence : Doc.14</p> <p>Indice de révision : 1</p>		
<p>Action : <i>Apporter des réponses aux enfants en attente de place en SESSAD.</i></p>				
<p>Axe stratégique : <i>Adapter les parcours d'accompagnement et des établissements à la population accueillie</i></p>				
<p>Objectif opérationnel : <i>Coopérer, adapter et spécialiser les établissements et services de l'APEI Aube pour répondre à l'évolution des populations et des pratiques professionnelles en essayant d'apporter des réponses aux enfants en attente de place en SESSAD.</i></p>				
<p>Description de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intensifier le travail en réseau avec le CAMSP de l'Aube. - Eviter les ruptures de parcours en maintenant le travail d'adressage en amont de la date butoir du CAMSP, soit les 6 ans de l'enfant. - Développer le travail de réseau existant avec les écoles et les échanges avec les enseignants en amont, qui peuvent parfois permettre d'intégrer des enfants en attente de SESSAD dans les petits groupes mis en place à l'école par les professionnels du SESSAD. - Permettre aux parents des enfants en attente de SESSAD, de rencontrer les cadres du SESSAD et de visiter les locaux dès la 1ère rencontre. Ce qui permet de rassurer les familles, et d'identifier un lieu, d'attendre plus sereinement, même si l'admission peut prendre jusque 24 mois. - Penser les situations des enfants maintenus par défaut en SESSAD en attente de place en IME, qui monopolisent des places en SESSAD pour des enfants en attente de celles-ci : mener une réflexion associative globale sur le sujet ! Etre novateur ! - Répondre à des appels à projet proposant des places de SESSAD Déficients Intellectuels et/ou de SESSAD dédiées à l'accompagnement d'enfants avec autisme, afin d'espérer augmenter la capacité d'accompagnement. 				
<p>Identification des acteurs à mobiliser :</p> <p>Pilote : <i>Directeurs des structures du secteur éducatif de l'APEI Aube (car cette action est plus large que les seuls enfants en attente de place en SESSAD, elle contient également les enfants en attente de place en IME)</i></p> <p>Acteurs Internes : <i>Personnels du service, personnels des autres structures du secteur enfant de l'APEI, Directeur d'Exploitation, Responsable Qualité, Conseil d'Administration de l'APEI.</i></p> <p>Acteurs externes : <i>CREAI, MDPH, ARS, ESMS hors APEI.</i></p>				
<p>Moyens nécessaires : <i>Plan d'amélioration de la qualité, procédures existantes, temps d'échange, validation et positionnement politique du Conseil d'Administration....</i></p>				
<p>Calendrier prévisionnel</p>	<p>Date de création de l'action : 12/2017</p>	<p>Date de début de l'action : 09/2018</p>	<p>Date de réalisation souhaitée : 12/2022</p>	<p>Date de réalisation réelle :</p>
<p>Indicateurs et outils d'évaluation du résultat de l'action :</p> <p><i>Nombre de rencontres interprofessionnelles sur le sujet.</i></p> <p><i>Nombre de solutions trouvées pour des enfants en attente de SESSAD.</i></p> <p><i>Evolution du délai d'attente entre la 1ère rencontre et l'admission.</i></p>				
<p>Commentaires : (points de vigilance, prérequis, bonnes pratiques à promouvoir)</p> <p><u>Point de vigilance</u> : <i>La liste d'enfants en attente de SESSAD ne cesse d'augmenter. Début 2018 plus de trente enfants demeurent en attente de place en SESSAD. Actuellement le délai entre la 1ère rencontre et l'admission est d'en moyenne 18 mois.</i></p>				



S.E.S.S.A.D. LA SITTELLE

FICHE ACTION ADAPTER LES PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT ET LES ETABLISSEMENTS A LA POPULATION ACCUEILLIE N°2

Référence : Doc.14

Indice de révision : 1

Action :

Apporter des réponses nouvelles aux enfants maintenus à défaut en SESSAD en attente de place en IME.

Axe stratégique :

Adapter les parcours d'accompagnement et des établissements à la population accueillie

Objectif opérationnel :

Coopérer, adapter et spécialiser les établissements et services de l'APEI Aube pour répondre à l'évolution des populations et des pratiques professionnelles en essayant d'apporter des réponses aux enfants maintenus en SESSAD en attente de place en IME.

Description de l'action :

- Favoriser le travail autour de l'orientation en IME tout au long de l'accompagnement du SESSAD lorsque celle-ci répond aux besoins de l'enfant, cela afin de préparer en douceur l'orientation de l'enfant dans le respect de la temporalité des familles.
- Optimiser les délais d'attente en réalisant des demandes anticipées auprès de la MDPH, en accord avec les familles.
- Développer encore plus le travail de réseau avec les IME. Maintenir le partenariat existant avec les IME (stages, visites, présence aux périodes d'adaptation à l'admission si nécessaire, suivis éducatifs du SESSAD au sein de l'IME) et le développer en parallèle des échanges liés à l'admission : participation d'enfants du SESSAD aux activités ludiques des IME (Kermesses ...).
- Organiser avec les IME, la possibilité de visites des familles, et des enfants du SESSAD en attente d'IME, accompagnées de professionnels de la Sittelle (cela pour pouvoir reprendre et sécuriser les parents par la suite si besoin). Proposer un accompagnement aux familles qui le souhaitent, lors des portes ouvertes des IME.
- Programmer une rencontre avec les Directions des différents IME du département à la Sittelle pour leur faire part de la nécessité d'accueillir les familles en attente de place en IME (avec ou sans notification pour leurs enfants), pour des visites en amont de l'admission.
- Prendre en considération l'évolution du secteur (rapport PIVETEAU, Serafin) : proposer de nouvelles modalités d'accompagnement sur le SESSAD pour des enfants en attente d'IME (plus de temps de suivis pour des enfants en attente, des doubles prises en charges, souplesse de fonctionnement ...). Mise en place d'une réflexion associative ? Voir départementale ?
- Mise en place de réflexion sur les pratiques afin de penser et de proposer de nouvelles modalités d'accompagnement pour les enfants en attente d'IME ou encore pour les accompagnements longs (nouvelle organisation...) - souplesse d'accompagnement indispensablement nécessaire. Pouvoir accompagner plus ou moins en fonction de l'organisation - lien avec les familles

Identification des acteurs à mobiliser :

Pilote : Directeurs des structures du secteur éducatif de l'APEI Aube (cette action est plus large que les seuls enfants en attente de place en IME, elle contient également les enfants en attente de place en SESSAD)

Acteurs Internes : Personnels du service, personnels des autres structures du secteur enfant de l'APEI, Directeur d'Exploitation, Responsable Qualité, Conseil d'Administration de l'APEI.

Acteurs externes : CREA, ARS, MDPH

Moyens nécessaires :

Plan d'amélioration de la qualité, procédures existantes, temps d'échange, temps de réflexion sur les pratiques, validation et positionnement politique du Conseil d'Administration....

Calendrier prévisionnel	Date de création de l'action : 12/2017	Date de début de l'action : 09/2018	Date de réalisation souhaitée : 12/2022	Date de réalisation réelle :
<p>Indicateurs et outils d'évaluation du résultat de l'action :</p> <p><i>Nombre de rencontres interprofessionnelles sur le sujet.</i></p> <p><i>Nombre de demande d'orientation IME demandées.</i></p> <p><i>Nombre de réflexion sur les pratiques mises en place sur le sujet.</i></p> <p><i>Nombre de rencontre famille mise en place à la Sittelle. Nombre de parents ayant participé à cette rencontre.</i></p> <p><i>Nombre de visite dans les IME : aux portes ouvertes ou encore lors d'événements.</i></p> <p><i>Date de l'invitation des directeurs d'IME à la Sittelle.</i></p>				
<p>Commentaires : (points de vigilance, prérequis, bonnes pratiques à promouvoir)</p> <p><u>Point de vigilance</u> : La liste des enfants du SESSAD en attente d'IME est, au 31/12/2017 de 22, avec des délais d'attente de plus en plus long et des renouvellements de maintien en maternelle en l'attente d'IME de plus en plus nombreux.</p>				



S.E.S.A.D. LA SITTELLE

FICHE ACTION ADAPTER LES PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT ET LES ETABLISSEMENTS A LA POPULATION ACCUEILLIE N°3

Référence : Doc.14

Indice de révision : 1

Action :

Accompagner au mieux les enfants porteurs de troubles psychiatriques, de troubles du comportement ou encore avec autisme.

Axe stratégique :

Adapter les parcours d'accompagnement et des établissements à la population accueillie.

Objectif opérationnel :

Coopérer, adapter et spécialiser les établissements et services de l'APEI Aube pour répondre à l'évolution des populations et des pratiques professionnelles en essayant d'apporter des réponses adaptées aux enfants porteurs de troubles psychiatriques, de troubles du comportement ou encore avec autisme.

Description de l'action :

- Se positionner sur les appels à projets en lien avec la création de place de SESSAD dédiées à l'accompagnement d'enfants avec autisme. Depuis juillet 2017 le SESSAD dispose de 5 places labellisées pour l'accompagnement d'enfant avec autisme. Cette labellisation est un point positif pour répondre aux appels à projets.
- Participer activement à la mise en place du Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE) adossé au SESSAD la Sittelle – Cf. fiche action « adapter les parcours d'accompagnement et les établissements à la population accueillie n°5 » disponible à la page 59 de ce projet.
- Développer encore plus la spécialisation de certains professionnels par le biais de formation sur l'autisme ou les troubles psychiques.
- Mettre en place des rencontres conviviales autour de thèmes intéressants les familles.
- Faire intervenir d'anciennes familles d'enfants accompagnés à la Sittelle pour permettre un retour d'expérience sur un thème précis.
- Faire intervenir des intervenants extérieurs experts dans le thème abordé.

Identification des acteurs à mobiliser :

Pilote : Equipe de Direction du SESSAD et du PCPE, directrice du service management des projets.

Acteurs Internes : Personnels du service, personnels du PCPE, Directeur d'Exploitation, Responsable Qualité, comptable, responsable paye, DRH.

Acteurs externes : d'autres SESSAD ayant une expérience dans la réponse aux appels à projet de ce genre.

Moyens nécessaires :

Réunion de travail entre le SESSAD et le PCPE, Plan d'amélioration de la qualité, procédures existantes, temps d'échange....

Calendrier prévisionnel

Date de création de
l'action : 12/2017

Date de début de
l'action : 09/2018

Date de réalisation
souhaitée : 12/2022

Date de réalisation réelle :

Indicateurs et outils d'évaluation du résultat de l'action :

Nombre de réunions SESSAD PCPE.

Nombre de réponses aux appels à projets.

Nombre de formations mises en places et de professionnels formés.

Commentaires : (points de vigilance, prérequis, bonnes pratiques à promouvoir)

Point de vigilance : Etre vigilant et mener une veille sur les possibilités d'appels à projets. Pouvoir réagir rapidement si un appel à projet est lancé.



S.E.S.A.D. LA SITTELLE

**FICHE ACTION ADAPTER LES PARCOURS
D'ACCOMPAGNEMENT ET LES ETABLISSEMENTS
A LA POPULATION ACCUEILLIE N°4**

Référence : Doc.14

Indice de révision : 1

Action :

Harmoniser les pratiques des deux SESSAD APEI Aube.

Axe stratégique :

Adapter les parcours d'accompagnement et des établissements à la population accueillie

Objectif opérationnel :

Coopérer, adapter et spécialiser les établissements et services de l'APEI Aube pour répondre à l'évolution des populations et des pratiques professionnelles en harmonisant les pratiques des SESSAD de l'APEI Aube.

Description de l'action :

- *Programmer une rencontre entre les directions des deux SESSAD, et l'APEI afin de préciser les attendus.*
- *Réaliser un état des lieux des pratiques et documents des deux structures.*
- *Etudier le niveau d'harmonisation réalisable (Un seul SESSAD APEI avec différentes antennes pourrait être le niveau d'harmonisation le plus élevé).*
- *Organiser des rencontres entre les différents professionnels sur des thèmes précis.*
- *Avoir des temps de réflexion commun pour envisager la création ou l'adaptation d'outils légaux en lien avec les particularités de fonctionnement d'un SESSAD, comme les fiches d'urgence par exemple.*
- *Mise en commun de nos réseaux.*

Identification des acteurs à mobiliser :

Pilote : Direction des 2 structures

Acteurs Internes : Personnels des services, Directeur d'Exploitation, Responsable Qualité, Conseil d'Administration de l'APEI

Acteurs externes : CREA,

Moyens nécessaires :

Plan d'amélioration de la qualité, procédures existantes, temps d'échange, validation et positionnement politique du Conseil d'Administration....

**Calendrier
prévisionnel**

Date de création de
l'action : 01/2018

Date de début de
l'action : 10/2018

Date de réalisation
souhaitée : 12/2022

Date de réalisation
réelle :

Indicateurs et outils d'évaluation du résultat de l'action :

Nombre de rencontres interprofessionnelles.

Nombre de procédures communes.

Nombres d'outils construits en commun.

Enquête de satisfaction des usagers.

Commentaires : (points de vigilance, prérequis, bonnes pratiques à promouvoir)

Point de vigilance : *Si la fusion des deux SESSAD devient à la suite de ces rencontres un projet, rester vigilant sur le fait que le SESSAD de Vendevre a un agrément DI et TC, et est intégré au dispositif ITEP.*

Bonnes pratiques à promouvoir : *Pouvoir étendre cette harmonisation aux services ouverts de l'APEI du secteur adulte, lorsque les problématiques sont similaires.*



S.E.S.S.A.D. LA SITTELLE

**FICHE ACTION ADAPTER LES PARCOURS
D'ACCOMPAGNEMENT ET LES ETABLISSEMENTS
A LA POPULATION ACCUEILLIE N°5**

Référence : Doc.14

Indice de révision : 1

Action : *Penser le rattachement du PCPE (Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées) au SESSAD la Sittelle.*

Axe stratégique :

Créer un Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées (fiche action CPOM – projet déposé à l'ARS)

Objectif opérationnel :

Penser le rattachement du PCPE (Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées) au SESSAD la Sittelle et la mutualisation de différents moyens.

Description de l'action :

- *Mettre en place des réunions conjointes avec des représentants de l'équipe du PCPE et de celle du SESSAD, suite au retour de la validation du projet, pour penser et valider les champs de mutualisations possibles :*
 - *Un projet architectural partagé,*
 - *Un service administratif partagé,*
 - *Un réseau partagé,*
 - *Une vie institutionnelle partagée (temps forts, formations ...)*
 - *Possibilité de croiser les regards et les savoirs faire ...*

Identification des acteurs à mobiliser :

Pilote : Direction des 2 services (PCPE et SESSAD)

Acteurs Internes : Personnels des services, Directeur d'Exploitation, Responsable Qualité, ...

Acteurs externes : CREA

Moyens nécessaires :

Plan d'amélioration de la qualité, projet de services du PCPE et du SESSAD, temps d'échange,...

Calendrier prévisionnel

Date de création de l'action : 02/2018

Date de début de l'action : au retour de l'ARS

Date de réalisation souhaitée : 12/2022

Date de réalisation réelle :

Indicateurs et outils d'évaluation du résultat de l'action :

Nombre de rencontres interprofessionnelles.

Enquête de satisfaction des professionnels.

Commentaires : (points de vigilance, prérequis, bonnes pratiques à promouvoir)



S.E.S.A.D. LA SITTELLE
FICHE ACTION HUMANISER LA SITTELLE N°1

Référence : Doc.14
Indice de révision : 1

Action :

Rendre accessible aux enfants accueillis à la Sittelle les outils de la loi 2002-2.

Axe stratégique :

Humaniser le SESSAD la Sittelle en le rendant plus accessible.

Objectif opérationnel :

Adapter les outils légaux aux besoins actuels et à venir des personnes accompagnées.

Description de l'action :

- *Valider avec l'APEI de l'AUBE et la responsable qualité le fait que Tom au SESSAD réponde bien à la demande d'accessibilité des différents outils 2002-2.*
- *Penser l'augmentation de la moyenne d'âge des enfants accueillis à la Sittelle, en lien avec l'augmentation des scolarisations en ULIS Collège : création d'une adaptation BD en Facile à lire et à comprendre de TOM au SESSAD destinée aux adolescents de la Sittelle.*
- *Etayer les différents outils remis aux parents (livrets d'accueil, contrat de séjour, règlement de fonctionnement ...) par un support vidéo accessible. Réfléchir à la mise en place de la diffusion du film de présentation du SESSAD au moment de la 1^{ère} rencontre, et remise d'une clé USB avec le film dessus. Mettre ce film en ligne sur le site internet de l'APEI et le proposer à la MDPH.*

Identification des acteurs à mobiliser :

Pilote : Direction de la Sittelle

Acteurs Internes : Personnels du service, Adolescents accueillis à la Sittelle, Directeur d'Exploitation, Responsable Qualité, Cat Imprim

Acteurs externes : MDPH

Moyens nécessaires :

Plan d'amélioration de la qualité, procédure d'admission existante, temps d'échange,....

Calendrier prévisionnel

Date de création de l'action : 12/2017

Date de début de l'action : 01/2019

Date de réalisation souhaitée : 12/2022

Date de réalisation réelle :

Indicateurs et outils d'évaluation du résultat de l'action :

Nombre de séances de travail sur l'adaptation de Tom en BD.

Retour écrit de l'APEI validant l'utilisation de TOM comme support accessible des outils 2002-2.

Enquête de satisfaction des usagers.

Nombre de diffusion du film et de clés USB remises aux familles.

Commentaires : (points de vigilance, prérequis, bonnes pratiques à promouvoir)

Point de vigilance : *s'assurer des autorisations de droits à l'image pour les personnes présentes sur le film avant toute diffusion, et recueillir leur consentement pour la diffusion.*

**S.E.S.S.A.D. LA SITTELLE****FICHE ACTION HUMANISER LA SITTELLE N°2**

Référence : Doc.14

Indice de révision : 1

Action :*Optimiser la signalétique interne et externe au S.E.S.S.A.D La Sittelle***Axe stratégique :***Humaniser le SESSAD la Sittelle en le rendant plus accessible.***Objectif opérationnel :***Adapter la signalétique urbaine existante et mettre en place une signalétique intérieure pour répondre aux besoins des personnes accompagnées et de leurs familles.***Description de l'action :**Signalétique externe : (12/2022)

- Rectifier la signalétique urbaine mise en place fin 2016, conjointement avec la MAS le Village et y insérer les nouveaux logos de l'APEI Aube.
- Prendre contact avec la TCAT :
 - afin de savoir si un nouvel arrêt de bus est prévu avec la création du nouveau lotissement.
 - Pour faire ajouter, si cela est possible, le SESSAD la Sittelle, sur la carte présente à l'intérieur de l'arrêt de bus (sur le principe du « vous êtes ici » afin de favoriser l'accessibilité des locaux aux personnes circulant en transport en commun).
- Proposer un service de navette pour les 1^{ères} rencontres lorsque les parents utilisent les transports en commun. En effet l'arrêt de bus le plus proche est à 15 minutes à pieds du SESSAD.
- Modifier la plaquette de présentation du SESSAD la Sittelle afin d' y indiquer le sens de la ligne de bus, d'y insérer un plan plus précis et d'identifier le parcours à réaliser pour accéder au SESSAD la Sittelle par un fléchage.

Signalétique interne : (12/2019)

- Mise en place d'un groupe de travail participatif mixte professionnel, famille et usagers, piloté par un professionnel de la communication, afin de créer une signalétique adaptée des locaux. Le groupe de réflexion émet les propositions suivantes :
 - Rendre accessible aux non lecteurs les indications des salles d'activités avec la mise en place d'image à hauteur des enfants (travail à finaliser).
 - Mettre les photos des personnes sur les portes dans la partie administrative.
 - Penser un dispositif similaire avec la photo des professionnels sur les salles pédagogiques. Sur le même principe qu'il y a les prénoms des professionnels en fonction de l'utilisation des salles sur le planning : photo en plus du nom
 - Création d'un organigramme avec les photos de tous à l'accueil ou en salle de rencontre des familles.
 - Mise en place de panneaux directionnels au sein du SESSAD indiquant les différents lieux.

Identification des acteurs à mobiliser :

Pilote : Direction de la Sittelle

Acteurs Internes : Direction de la MAS le Village, responsable qualité, CAT imprim, responsable du service management des projets, Directeur d'exploitation, Service communication....

Acteurs externes : TCAT

Moyens nécessaires :*Plan d'amélioration de la qualité, procédure d'admission existante....***Calendrier prévisionnel**

Date de création de l'action : 12/2017

Date de début de l'action : 01/2019

Date de réalisation souhaitée : 12/2022

Date de réalisation réelle :

Indicateurs et outils d'évaluation du résultat de l'action :*Nombre de rencontre avec les services techniques de la ville de la chapelle saint Luc et la direction de la Mas le Village.
Carte modifiée à l'intérieur de l'abri bus.*

Nombre de rencontre avec la TCAT.

Nouveaux panneaux mis en place.

Nombre de plaquettes imprimées.

Nombre de rencontre du groupe de travail mixte « signalétique intérieure adaptée » (compte rendu de réunion)

Facture de l'intervention et de la mise en place de la signalétique.

Enquête de satisfaction des familles.

Prochaine Evaluation interne.

Commentaires : (points de vigilance, prérequis, bonnes pratiques à promouvoir)



S.E.S.S.A.D. LA SITTELLE

FICHE ACTION HUMANISER LA SITTELLE N°3

Référence : Doc.14

Indice de révision : 1

Action :

Adapter les sanitaires aux enfants et adolescents accueillis à la Sittelle afin d'optimiser l'intimité.

Axe stratégique :

Humaniser le SESSAD la Sittelle en le rendant plus accessible.

Objectif opérationnel :

Création de sanitaires adaptés aux besoins actuels et à venir des personnes accompagnées.

Description de l'action :

- *Créer une espace sanitaire adapté, respectant l'intimité et fonctionnel avec une douche, des WC, une table de change, un lavabo, un meuble de stockage avec du change adapté à tous les âges. Faire appel à l'expertise d'un professionnel sur le sujet.*

Identification des acteurs à mobiliser :

Pilote : Direction de la Sittelle

Acteurs Internes : Comptable du SESSAD, professionnels du SESSAD pour avis, service management des projets, plateau technique de l'espace ESAT.

Acteurs externes : Différentes sociétés de plomberie et d'aménagement de sanitaire.

Moyens nécessaires :

Plan d'amélioration de la qualité, PPI avec une ligne disponible pour ces travaux.

Calendrier prévisionnel

Date de création de l'action : 12/2017

Date de début de l'action : 01/2020

Date de réalisation souhaitée : 12/2019

Date de réalisation réelle :

Indicateurs et outils d'évaluation du résultat de l'action :

Edition du PPI modifié.

Date de réunions sur le sujet.

Date des rencontres avec les plombiers.

Factures.

Enquêtes de satisfaction.

Commentaires : (points de vigilance, prérequis, bonnes pratiques à promouvoir)



S.E.S.A.D. LA SITTELLE

FICHE ACTION HUMANISER LA SITTELLE N°4

Référence : Doc.14

Indice de révision : 1

Action :

Rendre les locaux de la Sittelle encore plus accueillant.

Axe stratégique :

Humaniser le SESSAD la Sittelle en le rendant plus accessible.

Objectif opérationnel :

Mise en place d'un accueil adapté aux besoins actuels et à venir des personnes accompagnées et de leurs familles.

Description de l'action :

- *Rendre plus chaleureuse et plus vivante la décoration du SESSAD la Sittelle avec des photos d'enfants de la sittelle dans les différentes activités proposées. Interroger ce sujet lors d'un temps de réflexion sur les pratiques, en effet cela a été déjà pratiqué puis arrêter.*
- *Rendre plus chaleureux et plus vivant l'espace d'accueil : faire vivre l'accueil en fonction des saisons par le biais d'une décoration réalisée par les enfants, pouvoir présenter dans "une vitrine" les créations des enfants de la Sittelle s'ils le souhaitent (disposer le journal à l'accueil plutôt qu'en salle de réunion).*
- *Rendre plus chaleureuse et plus vivante la salle de rencontre des familles avec la création d'un panneau évolutif reprenant la vie de la Sittelle. Proposer dans cette salle plus de magazines ou de supports dédiés aux adolescents et des revues actualisées.*
- *Mettre en place une fontaine à eau (comme au CAMSP) afin de rendre l'attente des familles plus agréable. Evaluation financière de cette possibilité : Fontaine à eau avec contrat de maintenance ou petit frigo avec de l'eau ou encore seulement dispositif ponctuelle en lien avec la canicule ?*

Identification des acteurs à mobiliser :

Pilote : Direction de la Sittelle

Acteurs Internes : CAMSP de l'Aube pour le retour d'expérience, comptable du SESSAD, professionnels du SESSAD la Sittelle, Enfants accueillis au SESSAD la Sittelle...

Acteurs externes : Société distribuant des fontaines à eau, photographe...

Moyens nécessaires :

Plan d'amélioration de la qualité, retours d'expérience du CAMSP...

Calendrier prévisionnel

Date de création de l'action : 12/2017

Date de début de l'action : 05/2019

Date de réalisation souhaitée : 12/2019

Date de réalisation réelle :

Indicateurs et outils d'évaluation du résultat de l'action :

Nombre de réunions de réflexion sur les pratiques.

Enquête de satisfaction des familles.

Prochaine Evaluation interne.

Commentaires : (points de vigilance, prérequis, bonnes pratiques à promouvoir)



S.E.S.S.A.D. LA SITTELLE
FICHE ACTION HUMANISER LA SITTELLE N°5

Référence : Doc.14
Indice de révision : 1

Action :

Adapter les locaux de l'antenne de Nogent sur Seine.

Axe stratégique :

Humaniser le SESSAD la Sittelle en le rendant plus accessible.

Objectif opérationnel :

Rendre les locaux du secteur de Nogent Sur Seine plus accueillants et plus accessibles.

Description de l'action :

- *Rencontrer l'équipe du secteur de Nogent Sur Seine. En effet, en amont de cette action d'humanisation des locaux, il paraît indispensable d'interroger l'utilisation de l'appartement de Nogent Sur Seine.*

Identification des acteurs à mobiliser :

Pilote : Direction de la Sittelle

Acteurs Internes : Equipe du SESSAD intervenants sur le secteur de Nogent Sur Seine, CAP Esat, Directeur d'exploitation

Acteurs externes : Mairie de Romilly sur Seine, Mairie de Nogent Sur Seine

Moyens nécessaires :

Rencontres avec l'équipe intervenant sur le secteur de Nogent Sur Seine

Calendrier prévisionnel

Date de création de l'action : 12/2017

Date de début de l'action : 06/2019

Date de réalisation souhaitée : 12/2019

Date de réalisation réelle :

Indicateurs et outils d'évaluation du résultat de l'action :

Nombre de rencontres avec l'équipe intervenant sur le secteur de Nogent Sur Seine.

Enquêtes de satisfaction.

Commentaires : (points de vigilance, prérequis, bonnes pratiques à promouvoir)

**S.E.S.A.D. LA SITTELLE****FICHE ACTION COLLABORER ET COMMUNIQUER
AVEC L'USAGER ET SA FAMILLE N°1**

Référence : Doc.14

Indice de révision : 1

Action :*Favoriser la communication avec les familles.***Axe stratégique :***Collaborer et communiquer avec l'utilisateur et sa famille***Objectif opérationnel :***Associer et rendre acteurs la famille et les responsables légaux dans le projet d'accompagnement en favorisant la communication.***Description de l'action :**

- Réviser de la procédure d'admission (droit à l'image, courrier d'officialisation d'inscription sur la liste d'attente,...)
- Proposer des formations communes professionnels/familles.
- Créer et communiquer une procédure harmonisée d'accès au dossier de l'utilisateur aux familles (procédure proposée et travaillée entre les établissements et le service qualité de l'APEI).
- Rédiger une procédure « transmission des informations nécessaires et suffisantes » à la structure d'accueil dans le cadre d'une admission en accord avec la famille ou le représentant légal.

Identification des acteurs à mobiliser :*Pilote : Direction de la Sittelle**Acteurs Internes : Personnels des services, DRH, responsable qualité, secrétaire de Direction, familles....**Acteurs externes : organismes de formation divers***Moyens nécessaires :***plan d'amélioration de la qualité, procédures existantes, plan de formations***Calendrier
prévisionnel**Date de création de
l'action : 12/2017Date de début de
l'action : 12/2018Date de réalisation
souhaitée : 12/2022Date de réalisation
réelle :**Indicateurs et outils d'évaluation du résultat de l'action :***Procédures révisées.**Enquête de satisfaction des usagers.**Nombre de formations partagées organisées.**Nombre de courrier post 1ere rencontre établis.**Nombre d'autorisation de droit à l'image renouvelée.***Commentaires : (points de vigilance, prérequis, bonnes pratiques à promouvoir)**



S.E.S.S.A.D. LA SITTELLE

**FICHE ACTION COLLABORER ET COMMUNIQUER
AVEC L'USAGER ET SA FAMILLE N°2**

Référence : Doc.14

Indice de révision : 1

Action :

Collaborer et communiquer avec l'utilisateur et sa famille

Axe stratégique :

Associer et rendre acteur la famille et les responsables légaux dans le projet d'accompagnement en favorisant leur participation.

Objectif opérationnel :

Améliorer la participation et le travail de lien avec les familles en leur apportant des réponses par rapport à la situation de handicap de leur enfant.

Description de l'action :

Améliorer la participation et du travail de lien avec les familles :

- *Mettre en place des évaluations partagées permettant de rapprocher les représentations des professionnels et celles des parents. Se former conjointement « parents et professionnels » à l'utilisation de cet outil.*
- *Instaurer des rencontres de partage d'observation et d'évaluation commune à travers des techniques et outils d'évaluations partagés.*
- *Créer des outils d'évaluation, qui pourraient être partagés avec les autres structures du secteur enfant de l'APEI Aube.*

Apporter des réponses aux familles par rapport à la situation de handicap de leur enfant :

- *Mettre en place des rencontres conviviales autour de thèmes intéressants les familles.*
- *Faire intervenir d'anciennes familles d'enfants accompagnés à la Sittelle pour permettre un retour d'expérience sur un thème précis.*
- *Faire intervenir des intervenants extérieurs experts dans le thème abordé.*

Identification des acteurs à mobiliser :

Pilote : Le Chef de service dans le cadre du suivi projet.

Acteurs Internes : Educateurs spécialisés du SESSAD, responsable qualité,....

Acteurs externes : famille

Moyens nécessaires :

plan d'amélioration de la qualité, outils existants dans d'autres structures, plan de formations

**Calendrier
prévisionnel**

Date de création de
l'action : 12/2017

Date de début de
l'action : 09/2018

Date de réalisation
souhaitée : 12/2022

Date de réalisation réelle :

Indicateurs et outils d'évaluation du résultat de l'action :

Nombre de rencontres de mise en commun des observations entre professionnels et parents

Nombre de formations communes engagées.

Commentaires : (points de vigilance, prérequis, bonnes pratiques à promouvoir)



S.E.S.S.A.D. LA SITTELLE

FICHE ACTION FAVORISER LE RESEAU ET LE PARTENARIAT

Référence : Doc.14

Indice de révision : 1

Action :

Développer et poursuivre le travail de réseau auprès des différents acteurs.

Axe stratégique :

Favoriser le travail en réseau et le partenariat.

Objectif opérationnel :

Développer et entretenir le réseau partenarial avec l'Education Nationale, les communes, les collectivités territoriales, les services publics, les structures de la petite enfance sur le Grand Troyes.

Description de l'action :

- Réaliser des présentations du S.E.S.S.A.D au niveau des différentes instances de l'éducation Nationale en affirmant lors de ces différentes rencontres que nous sommes également disponibles pour rencontrer et échanger avec les différentes associations de parents d'élèves (FCPE, PEEP, L'APPEL...).
- Proposer nos services sous forme d'information générale sur le handicap et l'accompagnement du S.E.S.S.A.D auprès des acteurs périscolaires employés par les communes ou les collectivités territoriales (employés communaux, dans les cantines, animateurs de centre aéré).
- Rencontrer afin de se présenter (fonctionnement du SESSAD, définition des missions ...) les personnes en charge des structures de la petite enfance du Grand Troyes sur un plan politique (CMAS – intercommunalité).
- Pouvoir proposer nos services sous forme d'information générale sur le handicap et l'accompagnement du S.E.S.S.A.D auprès des acteurs des structures de la petite enfance du Grand Troyes par la suite (par le biais d'un courrier émanant du Président et de son Conseil d'administration de l'APEI Aube).
- Identifier et développer un réseau de professionnels de santé sensibilisés au handicap, afin de pouvoir proposer ces professionnels aux familles qui le souhaiteraient : Réaliser un document recensant les coordonnées des professionnels de santé médicaux et paramédicaux ayant une connaissance du handicap (ce document serait une déclinaison pratique de la charte Romain Jacob : un répertoire) qui serait disponible au plateau de coordination de l'APEI.

Identification des acteurs à mobiliser :

Pilote : Direction de la Sittelle

Acteurs Internes : Personnels des services, Directeur d'Exploitation, administrateur de l'APEI...

Acteurs externes : Acteurs de l'Education Nationale, acteurs et salariés des municipalités et des collectivités territoriales, des structures de la petite enfance du Grand Troyes.

Moyens nécessaires :

Plan d'amélioration de la qualité, temps d'échange, supports validés par l'APEI aube....

Calendrier prévisionnel	Date de création de l'action : 01/2018	Date de début de l'action : 09/2018	Date de réalisation souhaitée : 12/2022	Date de réalisation réelle :
--------------------------------	--	-------------------------------------	---	------------------------------

Indicateurs et outils d'évaluation du résultat de l'action :

Nombre de rencontres

Enquêtes de satisfaction à destination des partenaires.

Nombre de conventions SESSAD/Communes.

Plaquette utilisée pour la communication.

Courriers transmis.

Commentaires : (points de vigilance, prérequis, bonnes pratiques à promouvoir)

Prérequis : Cette démarche s'inscrit dans une collaboration avec les communes et notamment pour la mise à disposition des salles que nous pouvons solliciter.

Bonnes pratiques à promouvoir : Sur ces présentations il peut être très intéressants de s'appuyer sur les enseignants travaillant avec le SESSAD et de faire une présentation conjointe.



S.E.S.A.D. LA SITTELLE
FICHE ACTION POSTES ET MISSIONS

Référence : Doc.14
Indice de révision : 1

Action :

Développer les outils Ressources Humaines

Axe stratégique :

Postes et missions

Objectif opérationnel :

Adapter et développer les outils RH aux postes et missions requises à l'évolution des populations et des métiers.

Description de l'action :

Fiches de poste : (12/2020)

- *Mettre à jour les fiches de poste selon la trame APEI Aube (utiliser les entretiens annuels pour échanger sur le sujet avec les professionnels)*

Accueil des salariés : (12/2019)

- *Rédiger une procédure d'accueil du nouveau salarié au SESSAD la Sittelle en s'appuyant sur l'expérience des professionnels dernièrement accueillis. Celle-ci devra contenir dans ses étapes : la remise des éléments APEI, la remise de la pochette du nouveau salarié de la Sittelle*
- *Créer une pochette d'accueil du nouveau salarié avec :*
 - *les outils 2002 en version papier et dématérialisé (disponibles sur les PC portables)*
 - *une note d'information écrites avec les éléments principaux à connaître (ouverture et fermeture du service, comment ouvrir les volets ...)*
 - *un trombinoscope des salariés de la Sittelle*
 - *les fiches de postes et de missions*
 - *une récapitulative sécurité (ou trouver le plan bleu, le DUERP ... La procédure évacuation en cas d'incendie...).*

Accueil des stagiaires : (12/2019)

- *Finaliser la rédaction de la procédure d'accompagnement des stagiaires débutée en 2016.*
- *Créer une pochette d'accueil des stagiaires avec les outils nécessaires au bon accueil des stagiaires (livret d'accueil, projet de service*

Identification des acteurs à mobiliser :

Pilote : Direction du SESSAD

Acteurs Internes : Personnels des services, DRH, Assistante DRH, Responsable Qualité,

Acteurs externes : CREA,

Moyens nécessaires :

Plan d'amélioration de la qualité, fiches de postes existantes, temps d'échange,....

Calendrier prévisionnel

Date de création de l'action : 01/2017

Date de début de l'action : 09/2019

Date de réalisation souhaitée : 12/2020

Date de réalisation réelle :

Indicateurs et outils d'évaluation du résultat de l'action :

Nombre de rencontres interprofessionnelles.

Nombre de réunions à la Sittelle.

Enquête de satisfaction des professionnels.

Commentaires : (points de vigilance, prérequis, bonnes pratiques à promouvoir)



S.E.S.A.D. LA SITTELLE

FICHE ACTION SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

Référence : Doc.14

Indice de révision : 1

Action :

S'approprier et faire vivre les différents documents et procédures sécurité.

Axe stratégique :

Santé et sécurité au travail

Objectif opérationnel :

Rendre dynamique et efficace la prévention et la gestion des risques ?

Description de l'action :

- *Actualiser le Plan Bleu et le DUERP*
- *Mettre en place une journée de présentation annuelle des différents documents et procédures sécurité (Sur l'exemple des recyclages SST : recyclage sécurité ou encore des exercices d'évacuation incendie). Prévoir cette journée dans le fonctionnement de juillet. Faire en sorte que cette journée soit interactive autant que possible (se partager la présentation des procédures ?).*

Identification des acteurs à mobiliser :

Pilote : Direction de la Sittelle

Acteurs Internes : Personnels du service

Acteurs externes :

Moyens nécessaires :

Plan d'amélioration de la qualité, procédures existantes, Plan Bleu, DUERP, planning des jeudis...

Calendrier prévisionnel

Date de création de l'action : 02/2018

Date de début de l'action : 07/2018

Date de réalisation souhaitée : 12/2022

Date de réalisation réelle :

Indicateurs et outils d'évaluation du résultat de l'action :

Nombre de recyclage sécurité mis en place à la Sittelle.

Rapport d'évaluation interne.

Enquête de satisfaction des professionnels.

Commentaires : (points de vigilance, prérequis, bonnes pratiques à promouvoir)



S.E.S.A.D. LA SITTELLE

FICHE ACTION PROMOTION DE LA BIENTRAITANCE N°1

Référence : Doc.14

Indice de révision : 1

Action :

Favoriser une communication bienveillante.

Axe stratégique :

Poursuivre le développement de la bienveillance en donnant aux professionnels des informations et en définissant une conduite à tenir, en amont de certaines rencontres avec des familles.

Objectif opérationnel :

Poursuivre le développement de la bienveillance en interrogeant nos pratiques et nos modalités de communication.

Description de l'action :

- *Programmer un temps de préparation aux réunions dites « sensibles » afin de définir une conduite à tenir.*
- *Proposer un temps d'analyse des pratiques mené par un intervenant extérieur.*
- *Mettre en place des principes de communication de façon participative :*
 - o *Développer une ouverture d'esprit à travers la mise en place de principes et de conduites afin de faire tomber des défenses.*
 - o *Organiser des temps de travail avec des professionnels volontaires afin de créer et de formaliser des principes de communication. Restituer ces principes de communication à l'ensemble de l'équipe en réunion de service.*

Identification des acteurs à mobiliser :

Pilote : La Direction du SESSAD

Acteurs Internes : Personnels des services

Acteurs externes : Les différents partenaires (ASE, CAMSP, C.M.P ...)

Moyens nécessaires :

Planning des jeudis avec les points identifiés.

Calendrier prévisionnel

Date de création de l'action : 11/2017

Date de début de l'action : 09/2018

Date de réalisation souhaitée : 12/2022

Date de réalisation réelle :

Indicateurs et outils d'évaluation du résultat de l'action :

Nombre de points programmés à cet effet.

Commentaires : (points de vigilance, prérequis, bonnes pratiques à promouvoir)

Prérequis : *Cela ne concerne que des situations particulièrement délicates, pour toutes les autres rencontres avec les familles elles continueront de se tenir dans un cadre bienveillant sans préparation en amont.*

Point de vigilance : *Difficulté de mettre en place des points au regard des nombreuses réunions programmées le jeudi au sein du service.*



S.E.S.S.A.D. LA SITTELLE

FICHE ACTION PROMOTION DE LA BIEN-TRAITANCE N°2

Référence : Doc.14

Indice de révision : 1

Action :

Concilier autant que possible l'attente des parents, les besoins et potentialités de l'enfant.

Axe stratégique :

Poursuivre le développement de la bientraitance en accompagnant les parents dans le cheminement qui fait suite à l'annonce du handicap.

Objectif opérationnel :

Rendre dynamique et efficiente la gestion et le développement de la bientraitance.

Description de l'action :

- *Mise en place de formations diverses autour de la place de la famille (dans la création du projet individualisé, autour de l'annonce du handicap et de son cheminement)*
- *Mise en place d'analyse de la pratique par un intervenant extérieur.*
- *Travailler ce sujet lors de réflexion sur les pratiques.*

Identification des acteurs à mobiliser :

Pilote : La Direction du SESSAD

Acteurs Internes : Personnels des services

Acteurs externes : Organismes de formation, partenaires.

Moyens nécessaires :

Planning des jeudis avec les temps d'analyse de la pratique, groupe qualité identifiés, connaissances partagées, conventions de formation.

Calendrier prévisionnel

Date de création de l'action : 11/2017

Date de début de l'action : 01/2019

Date de réalisation souhaitée : 12/2022

Date de réalisation réelle :

Indicateurs et outils d'évaluation du résultat de l'action :

Nombre de réunions.

Enquête de satisfaction des professionnels et des usagers.

Ecrits de projets individualisés signés par tous les intervenants et la famille.

Commentaires : (points de vigilance, prérequis, bonnes pratiques à promouvoir)

**S.E.S.S.A.D LA SITTELLE****FICHE ACTION PROJET GLOBAL DE SOINS ET D'ACCOMPAGNEMENT AU PARCOURS DE SANTE N° 1**

Référence : Doc.14

Indice de révision : 1

Action :

Identifier les particularités et risques potentiels de l'enfant dès son admission : développer les outils nécessaires.

Axe stratégique :

Faire vivre le projet global de soins et d'accompagnement au parcours de santé au SESSAD la Sittelle.

Objectif opérationnel :

Décliner le projet global de soins au sein du SESSAD la Sittelle, avoir une cartographie des particularités et risques potentiels pour l'enfant.

Description de l'action :

- Réaliser une fiche sanitaire : outils qui seront renseigné à l'admission par la famille, pour identifier les risques et particularité de l'enfant.
- Réaliser une fiche d'urgence (penser son contenu, ses modalités de renseignements et son accessibilité).
- Mettre en place un groupe de travail partagé avec le SESSAD de l'Eveil. Cf. Fiche action « adapter les parcours d'accompagnement et les établissements à la population accueillie » n°4 p.57.

Identification des acteurs à mobiliser :

Pilote : Direction des 2 structures

Acteurs Internes : Personnels des services, Directeur d'Exploitation, Responsable Qualité, Plateau de coordination médicale

Acteurs externes :

Moyens nécessaires :

Plan d'amélioration de la qualité, procédures existantes dans d'autres établissements, temps d'échange,....

Calendrier prévisionnel

Date de création de l'action : 02/2018

Date de début de l'action : 09/2019

Date de réalisation souhaitée : 12/2022

Date de réalisation réelle :

Indicateurs et outils d'évaluation du résultat de l'action :

Nombre de rencontres interprofessionnelles.

Nombre de diffusion de cette fiche.

Enquête de satisfaction des usagers et professionnels.

Commentaires : (points de vigilance, prérequis, bonnes pratiques à promouvoir)

Cette action est aussi évoquée par le groupe de réflexion : Santé et Sécurité au travail. En effet, les membres de ce groupe de réflexion évoquent que se sentir en sécurité dans son travail passe aussi par le fait d'avoir la possibilité de réagir en toute sécurité si un enfant a un souci de santé et donc d'avoir les informations nécessaires à disposition à communiquer aux services d'urgence si besoin.



S.E.S.A.D LA SITTELLE

**FICHE ACTION PROJET GLOBAL DE SOINS ET
D'ACCOMPAGNEMENT AU PARCOURS DE
SANTÉ N° 2**

Référence : Doc.14

Indice de révision : 1

Action :

Création d'une échelle de mesure de la douleur pour les enfants n'ayant pas de moyen d'expression.

Axe stratégique :

Faire vivre le projet global de soins et d'accompagnement au parcours de santé au SESSAD la Sittelle.

Objectif opérationnel :

Décliner le projet global de soins au sein du SESSAD la Sittelle : permettre l'expression de la douleur pour les enfants n'ayant pas la possibilité de la parler.

Description de l'action :

- *Réaliser une échelle de mesure de la douleur adaptée, en s'appuyant sur différentes échelles existantes.*
- *Faire vivre cette échelle au quotidien, afin d'inciter les enfants à « communiquer » sur leurs douleurs.*
- *Mise en place d'une formation autour de la gestion de la douleur pour les personnes en situation de handicap.*

Identification des acteurs à mobiliser :

Pilote : Direction du SESSAD la Sittelle et médecin pédiatre

*Acteurs Internes : Professionnels du Service, Plateau de coordination médicale, professionnels APEI ayant participé au DIU
....*

Acteurs externes : Les partenaires de soins.

Moyens nécessaires :

Plan d'amélioration de la qualité, temps de réflexion sur les pratiques, planning du médecin pédiatre de la Sittelle....

**Calendrier
prévisionnel**

Date de création de
l'action : 02/2018

Date de début de
l'action : 09/2019

Date de réalisation
souhaitée : 12/2022

Date de réalisation réelle :

Indicateurs et outils d'évaluation du résultat de l'action :

Enquête de satisfaction des usagers et des professionnels.

Planning des jeudis ou apparaitront ces rencontres.

Commentaires : (points de vigilance, prérequis, bonnes pratiques à promouvoir)



S.E.S.A.D LA SITTELLE

**FICHE ACTION PROJET GLOBAL DE SOINS ET
D'ACCOMPAGNEMENT AU PARCOURS DE
SANTÉ N° 3**

Référence : Doc.14

Indice de révision : 1

Action :

Décrire les actions de surveillance et de prévention des risques liées à la santé.

Axe stratégique :

Accompagnement à la santé et au bien-être des personnes accompagnées

Objectif opérationnel :

Développer et valoriser les actions de soins déployées sur les établissements et services de l'APEI AUBE.

Description de l'action :

Décrire les actions de surveillance liées à la santé :

- *mettre en œuvre les actions de surveillances du projet global de soins et d'accompagnement à la santé (PGS) (p. 32 à 37).*
-

Mettre en œuvre les actions pour prévenir et limiter les risques liés à la santé dans les domaines suivants :

- *domaine médico-social (p.38 et 39 du PGS).*
- *domaine médical (p.40 à 42 du PGS).*
- *domaine de la promotion de la santé (p.43 du PGS).*

Identification des acteurs à mobiliser :

Pilote : Direction

Acteurs Internes : Ensemble des professionnels des établissements et services, plateau de coordination médical, responsable qualité

Acteurs externes : professionnels de santé libéraux, centre d'exams de santé, C-PIAS (Centre d'appui pour la prévention des infections associées aux soins ancien C-CLIN)

Moyens nécessaires :

Mise en place d'un outil informatisé de gestion du dossier unique de l'utilisateur comprenant un volet soins.

**Calendrier
prévisionnel**

Date de création de
l'action : 02/2018

Date de début de
l'action : 02/2018

Date de réalisation
souhaitée : 12/2022

Date de réalisation
réelle :

Indicateurs et outils d'évaluation du résultat de l'action :

Indicateurs annuels : (p.48 PGS)

- *tableau des étiologies de la déficience intellectuelle*
- *tableau de répartition de la gravité de la déficience intellectuelle*
- *la liste des handicaps associés*
- *l'état de l'autonomie de la population des établissements*
- *liste des formations liées à la santé, à la connaissance des maladies suivies par les équipes*

Commentaires : (points de vigilance, prérequis, bonnes pratiques à promouvoir)

Conclusion :

Merci encore pour le travail mené par tous dans la réécriture de ce projet de service.

Les cinq années à venir s'annoncent pleines de réflexions, d'échanges et de mise en place d'améliorations, afin d'accompagner encore mieux les enfants accueillis à la Sittelle, et ceux à venir !

Alors continuons de faire vivre ce projet de service, en nous questionnant, en faisant évoluer notre fonctionnement et nos pratiques, afin de répondre encore mieux aux besoins des enfants... cela notamment par le biais des différentes évaluations internes et externes, ainsi que des enquêtes de satisfaction.

Par avance merci pour tout et belle route, tous ensemble : professionnels, enfants et familles, pour ces cinq années qui s'ouvrent à nous !

*« Vivre n'est-ce pas toujours se remettre en question ? »
Gilles ARCHAMBAULT*

Annexe 1- Décompte des actes au S.E.S.S.A.D. la Sittelle

Notre accompagnement se déroule dans le milieu naturel de l'enfant. Il est comptabilisé en acte : actes directs et actes indirects.

Nous avons travaillé en réunion avec l'ensemble des professionnels pour redéfinir les différents types d'interventions, repérer les temps en lien direct avec la présence de l'enfant et les temps indirects.

Les actes sont enregistrés par chaque professionnel sur informatique chaque mois, traités et envoyés à l'organisme de Sécurité Sociale chaque trimestre.

Le Service propose à l'enfant et à sa famille un accompagnement global hebdomadaire :

- l'éducatrice effectue deux interventions en moyenne d'une heure,
- la psychomotricienne une intervention de quarante cinq minutes,
- et l'orthophoniste une intervention de trente minutes.

A cela vient s'ajouter les temps de transport.

D'autres interventions moins ponctuelles peuvent avoir lieu tels que les suivis psychologiques, les consultations auprès du médecin pédiatre et les rééducations en libéral.

DEFINITION D'UNE INTERVENTION :

Il s'agit du temps de prise en charge de l'enfant + le temps de trajet aller et retour.

L'intervention est comptée si l'enfant est absent, si les parents n'ont pas prévenu et que cela a nécessité un déplacement du professionnel.

NATURE ET TEMPS D'INTERVENTION :

Comment identifier et calculer l'acte :

- Intervention auprès des enfants ou adolescents avec trajet < ou = à 1h30 = 1 acte.
- Intervention auprès des enfants ou adolescents avec trajet > à 1h30 = 2 actes
- Les autres démarches diverses auprès des familles, des enseignants, ainsi que les réunions de synthèse ou les réunions extérieures, sont considérées par 1 acte pour chaque intervenant présent.

Accompagnement en groupe :

- Pour les activités de groupe, il est compté 1 acte pour chaque intervenant présent.
- Pour les interventions du groupe « Les Gouttes d'Eau », au regard de la durée de l'intervention, il est compté 2 actes par professionnel.

Les interventions directes :

Il est considéré comme actes directs les temps suivants :

- l'intervention des professionnels auprès de l'enfant,
- les trajets avec l'enfant,
- les temps d'échanges auprès des familles, des enseignants, des partenaires extérieurs...

Les interventions indirectes :

Il est considéré comme acte indirect les temps de réunions à l'extérieur et au sein du S.E.S.S.A.D. :

- Les réunions de synthèse et de projet individualisé,
- Le bilan d'observation,
- Les réunions de suivi de scolarisation.

Il est compté 1 acte pour chaque intervenant présent à la réunion. Il est important de préciser que ces réunions ont souvent lieu sur des temps d'interventions des professionnels.

- Les réunions d'admission et de fin d'accompagnement.
- Les points enfants.
- Les rencontres avec les parents.

Ces réunions ont souvent lieu le jeudi après-midi sur des temps où les professionnels sont majoritairement présents dans le Service.

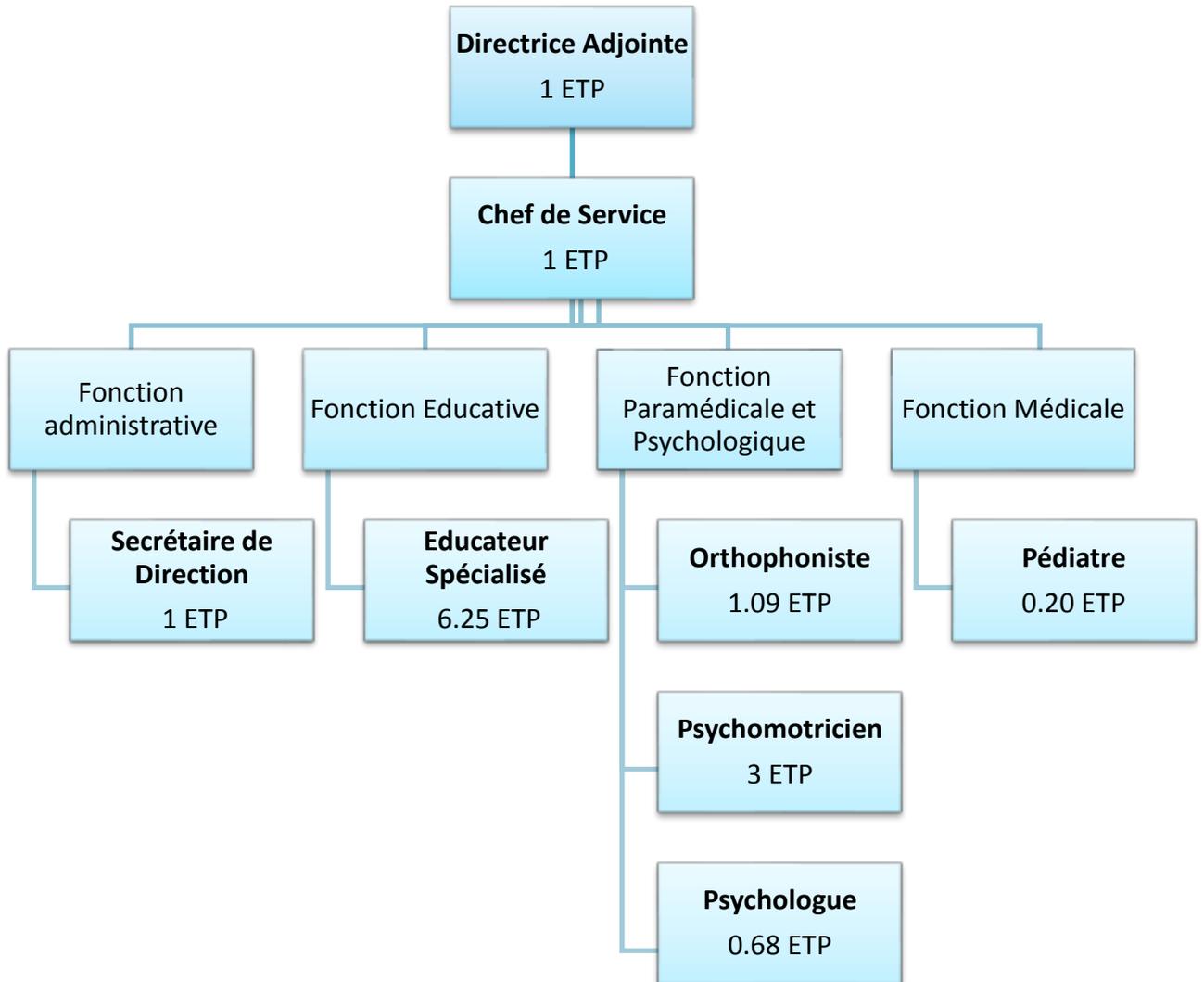
Il est compté 1 seul acte, la personne repérée pour enregistrer l'acte étant l'éducateur.

D'autres temps indirects sont également repérés :

- Temps de préparation, (élaboration des écrits, tâches administratives, contact téléphonique).
- La logistique, entretien des véhicules, maintenance.
- Trajet sans enfant.
- Formation
- Les réunions de service, la réflexion sur les pratiques

Tous ces actes sont calculés sous forme de forfait : 2 actes par enfant, par an, par professionnel
+ 1 acte par mois pour les éducateurs pour chaque enfant.

Annexe 2- Organigramme du S.E.S.S.A.D. La Sittelle



Annexe 4 - Projets des activités proposées au S.E.S.S.A.D. La Sittelle détaillés

Le Groupe « Les Gouttes d'Eau »

Naissance du projet :

Suite à des formations organisées par le S.N.U.P., (Syndicat National d'Union des Psychomotriciens), sur le thème « l'eau et les corps - le corps et l'eau », une idée est née d'organiser une rencontre entre des parents avec leurs enfants et différents professionnels dans un espace sollicitant la sensorialité, l'affect, la psychomotricité, la motricité.

Au regard de l'expérience acquise depuis Octobre 2002 et la volonté d'ouverture de ce groupe à l'équipe pluridisciplinaire, (éducateur, éducatrices, psychomotriciennes...), il s'est avéré nécessaire de nous interroger à nouveau sur les objectifs et les modalités de ce projet.

« Être à l'écoute des familles... avoir le souci de s'adresser aux autres membres de la famille, frères et sœurs.... » (Extrait du projet associatif)

Son cadre :

Les groupes sont constitués de quatre enfants maximum accompagnés de leurs parents et éventuellement d'un frère ou d'une sœur, (pour les fratries nombreuses, un roulement est aménagé entre les frères et sœurs).

Actuellement, la participation d'un enfant et de sa famille à cette activité se discute en équipe avec l'approbation des parents dans le cadre du projet individualisé de l'enfant.

Cette activité se déroule au centre VIVAFORM à TROYES, un mercredi par mois, en présence du maître-nageur du centre.

Les dates précises sont communiquées par les intervenants et par courrier, une fois par mois pour chacun des groupes.

Concernant les règles de bon fonctionnement :

- les absences sont à signaler à l'un des intervenants, les séances étant maintenues sous réserve de la présence de deux enfants,
- par mesure d'hygiène, les enfants qui n'ont pas acquis la propreté doivent porter des couches aquatiques en plus du maillot de bain. Les parents et les professionnels doivent porter un bonnet de bain.
- la participation à cette activité nécessite un bon état de santé pour le respect de l'enfant et de tous. Dans le cas d'infections dermatologiques, (verruques, plaies...), d'état fébrile, rhinopharyngites... l'accès au bassin est interdit.

Pourquoi utiliser l'eau :

- Libération du mouvement.
- Découverte de la verticalité et de la possibilité de se déplacer autrement. L'eau favorise également des jeux autour de l'axe corporel grâce à la résistance de l'eau qui ralentit le mouvement et permet d'engager un processus d'équilibration.
- Du fait de la poussée d'Archimède, le corps est libéré de la pesanteur, le poids et le volume du corps sont perçus différemment favorisant la mouvance corporelle par une réorganisation de la fonction tonique et de la fonction d'équilibration.

- L'effet de contenance de l'eau permet un contact total au niveau de la peau. Dès lors, un dialogue tonique peut s'instaurer entre le corps de l'enfant et l'ondulation de la substance eau, accédant ainsi à une meilleure conscience des limites corporelles.

Les objectifs du projet :

L'idée est de participer à une activité aquatique qui regroupe plusieurs parents, leurs enfants et des professionnels.

Au delà d'une activité piscine, il s'agit de partage, partager un moment avec son enfant, d'autres enfants, d'autres parents et des professionnels à travers des expériences sensorielles et relationnelles variées et singulières qui surprennent parfois et donnent à vivre la relation et le corps autrement.

Car l'eau est cet élément médiateur, qui fait lien, créant un espace de jeux et d'expériences corporelles, relationnelles qui permet d'ouvrir d'autres possibilités de rencontres entre parents/enfants, frères et sœurs et adultes présents.

Aspect éducatif :

Découverte du milieu, préparation à l'activité, (déshabillage, habillage, douche, respect des règles, gestion de l'élément eau).

Les liens parents/enfants :

Les parents étant associés au projet de leur enfant, nous essayons de :

- créer une relation de confiance pour aller vers un partage, une alliance liée à l'activité,
- favoriser la prise de conscience des potentialités et des difficultés de l'enfant,
- d'ajuster le regard porté sur leur enfant car il peut être parfois différent selon les expériences vécues dans l'eau et cela permet de recadrer les attentes et les exigences des parents par rapport aux potentialités de l'enfant,
- susciter le plaisir du jeu partagé,
- favoriser la proximité corporelle par le portage,
- travailler autour de l'autonomie et de l'indépendance d'action,
- atténuer ou évoquer les représentations angoissantes de l'élément aquatique si elles existent.

Les liens avec la fratrie :

Ce groupe pourra permettre de donner une place au frère ou à la sœur, et favoriser des échanges par le jeu au travers de l'élément eau.

Relation avec les intervenants :

Le groupe d'intervenants a pour objectif de :

- dédramatiser l'élément eau en mettant en place une base-sécurité-risque et un regard bienveillant à l'égard de l'enfant,
- faire alliance avec les parents pour permettre à l'enfant de vivre des expériences en distance ou en rapprochement d'autres enfants ou d'autres personnes du groupe,
- par la complémentarité des professions et des personnalités, apporter une écoute et un regard spécifiques aux situations vécues.

Le retour sur l'activité :

- Les échanges avec les parents :

Les échanges se font spontanément tout au long de l'activité et parfois en fin de séance, selon les besoins de chacun.

A la fin de l'année scolaire, au Centre Vivaform, parents, enfants, frères/sœurs et intervenants peuvent partager leurs vécus, leurs réflexions, leurs impressions. Nous recueillons leurs attentes pour préparer l'année suivante.

- Les échanges entre les intervenants et la psychologue :

Une fois par mois après l'activité, les personnels concernés se rencontrent dans le but d'élaborer et faire vivre la réflexion et le projet « Les Gouttes d'Eau ». Il s'agit de reparler de ce qui se vit dans les séances et de l'intérêt pour l'enfant et sa famille d'y participer.

La Piscine

L'activité peut se dérouler dans toutes les piscines lors des heures d'ouvertures au public. Elle concerne tout enfant ou adolescent dont le projet s'inscrit avec ce support.

Lors des séances, plusieurs objectifs peuvent être travaillés selon les possibilités et le souhait de l'enfant ou de l'adolescent. Le but est de proposer un lieu ludique permettant de travailler les objectifs établis lors des synthèses en accord avec l'équipe pluridisciplinaire, la famille et l'enfant.

Les propriétés de l'eau :

L'élément « eau » apporte une libération de mouvement et la possibilité de se déplacer autrement. Il permet également de favoriser des jeux autour de l'axe corporel grâce notamment à la résistance de l'eau.

Le corps est libéré de la pesanteur, ce qui permet de le percevoir différemment et d'avoir une sensation de portage et de contenance favorisant le bien être.

L'eau permet également à l'enfant de tester ses limites corporelles et d'instaurer un dialogue tonique. Il aide aussi l'enfant à canaliser son agressivité.

C'est aussi un moyen attractif et ludique, riche en apprentissage sensoriel.

Aspect éducatif :

- Utiliser l'eau en tant que médiateur pour permettre à l'enfant d'entrer en relation dans une triangulation avec l'adulte.
- Aider l'enfant sur le plan de la socialisation et la communication en permettant à l'utilisateur de rencontrer ses pairs dans un lieu ludique ainsi que la confrontation à des règles strictes, (hygiène, respect d'autrui...).
- Aider l'enfant au niveau des compétences sociales à apprendre et à gérer un budget prévisionnel, lui permettre de s'adresser à une personne étrangère et de manière progressive, le rendre autonome et responsable.
- Favoriser la valorisation et le bien-être de l'enfant.
- Travailler le schéma corporel.
- Travailler l'autonomie au niveau de la gestion de ses effets personnels, (déshabillage, habillage, shampoing, casier, lunettes...).
- Permettre à l'enfant de faire preuve d'initiative et de choix.
- Permettre à l'enfant d'évoluer au niveau de la gestion de sa frustration et de l'instabilité comportementale mais aussi sur la notion de risque.
- Proposer des situations d'expérimentations pour lui permettre de s'ouvrir à ce qui l'entoure tout en l'aidant à s'inscrire sur le versant du jeu.
- A long terme, mobiliser les familles pour accompagner, si elles le peuvent, la dynamique enclenchée et/ou d'envisager à terme l'adhésion à un club de natation.

La Balnéothérapie

L'activité se déroule dans un cabinet de balnéothérapie à CRENEY-PRES-TROYES. Chaque enfant ou adolescent est accompagné par un éducateur. La participation à cette activité est inscrite dans le projet individualisé de l'enfant.

Le matériel nécessaire à cette activité aquatique est mis à disposition.

Le cadre de la balnéothérapie évite ce qui peut être anxiogène pour l'enfant, (bruit, froid, préserve du regard des autres).

Dans ces séances, nous souhaitons offrir aux enfants ou adolescents un espace ludique, sécurisant et de bien-être tout en utilisant les propriétés de l'eau.

Les propriétés de l'eau :

L'élément « eau » apporte un enveloppement qui permet une contenance corporelle ainsi qu'une libération du mouvement canalisant toute forme d'agressivité.

Dans l'eau, le corps est libéré de l'apesanteur, la mouvance du corps se réorganise et un processus d'équilibration et de compensation des appuis se met en place.

La résistance de l'eau aide l'enfant à se confronter à ses limites corporelles.

Jeu et détente :

L'espace « balnéothérapie » permet à l'enfant d'engager des jeux qui favorisent les échanges. Dès lors, les liens relationnels vont se tisser et se renforcer progressivement dans le groupe.

Par le biais des portages, une sécurité affective favorise une mise en confiance, (présence de l'adulte, matériel aquatique).

Aspect éducatif :

- Développement de l'autonomie, (déshabillage, habillage, hygiène...),
- respect des règles,
- gestion de l'élément « eau », (prise de conscience du danger),
- utilisation de l'eau comme tiers dans la relation à l'autre,

La balnéothérapie est, une étape nécessaire avant d'aborder les piscines publiques pour certains enfants.

Le Groupe Pré langage

Ce groupe se réunit dans la salle de musique du S.E.S.S.A.D. Il est formé de l'orthophoniste et d'éducateurs. L'amplitude horaire dépend de la réceptivité des enfants. Ce temps d'activités se veut un moment favorable à l'émergence de nouveaux potentiels chez les enfants : langage, socialisation, développement de la mémoire et ce, dans une atmosphère ludique et joyeuse mais néanmoins cadrante.

Le goût du chant des intervenants, la bonne humeur véhiculée, la richesse logistique, (nombreux instruments), et surtout l'effet captivant et magique de la musique, (mélodies, comptines mimées, chansons, sons étranges, intrigants...), sont des atouts majeurs de cette activité.

Les enfants concernés ne possèdent pas encore le langage pour communiquer efficacement. Ils ont des difficultés à centrer leur attention sur les stimuli d'une situation donnée, à analyser, à percevoir le contexte relationnel dans lesquels ils se trouvent donc des difficultés à communiquer.

Par le biais du chant et du jeu musical, nous allons tenter d'amener ces enfants à orienter leurs réactions face à des stimulations nouvelles en développant, autant que possible, leur attention, leur mémoire et le langage.

Exemple d'une séance type :

- Chanson rituelle d'accueil.
- Temps de comptines sans instrument : imitation gestuelle, acquisition du schéma corporel, reprise des sons et mots, mémorisation, attention conjointe.
- Temps de jeu avec les instruments : découverte et exploration, maîtrise du souffle et manipulations fines, partage des instruments, (à tour de rôle), et échanges, verbalisation par les adultes pour créer le mot objet.
- Rangement et chanson rituelle de fin.

Tout au long de la séance, les débordements émotionnels sont cadrés et peuvent amener à l'interruption du groupe pour un intervenant et l'enfant concerné.

Les objectifs sont largement inspirés des travaux de recherche d'une orthophoniste du S.E.S.S.A.D. La Sittelle :

Le savoir échanger :

Recevoir, tendre un objet est un élément de pré langage. Choisir un instrument de musique par le regard. Interpeller les partenaires.

Nous tentons de faire durer le moment d'échange afin qu'il puisse petit à petit prendre du sens pour l'enfant dans l'espoir qu'il l'intègre dans son fonctionnement.

Action réciproque et réaction :

Mettre en place cette relation par rapport à l'autre au moyen de routines, de chants rituels pour que cela devienne un véritable circuit de communication. La répétition sera privilégiée pour que les chants soient mémorisés.

Les réponses auditives :

Etre attentif aux réactions des enfants par rapport aux sons : ils localisent l'objet, la source du bruit, les voix humaines, ils cherchent, découvrent, expérimentent, font du bruit.

L'intégration visuo-motrice :

L'enfant fixe un objet, s'en approche, s'en saisit.

- La communication non verbale :

Ce sont les mimiques, les gestes, les regards, les cris, les pleurs éventuels qui peuvent traduire des besoins, des désirs, des inconforts. Nous essayons d'identifier ces tentatives de communication pour tenter d'y répondre de manière appropriée en créant un renforcement positif qui stimulera l'enfant.

- Le babillage :

Lorsqu'il apparaît ou est présent, nous n'hésitons pas à babiller à l'unisson, (aspect canonique des chants par exemple), conscients que le babillage prépare le futur développement articulatoire.

- Converser avant les mots :

Tentatives de mises en œuvre de vocalises réciproques avec intonations émotionnelles.

- Fixation et poursuite d'un objet en mouvement.

- Attention conjointe :

Voir si les enfants regardent ensemble la même chose, le même intervenant.

- Imitation gestuelle :

Voir si les enfants sont passifs, actifs dans la reproduction des gestes.

- L'exploration de l'environnement :

Visuel, auditif, tactile... les sens sont en éveil. Nous agissons avec les enfants sur les instruments de musique et les laissons découvrir à leur rythme.

- La permanence de l'objet :

Nous essayons par des jeux de montrer aux enfants que les objets continuent à exister même lorsqu'ils ne sont plus dans notre champ perceptif.

- Représentation mentale, jeu symbolique :

L'objet ou l'instrument est utilisé dans sa fonction. On joue à faire semblant.

- Imitations et reconnaissance des sons, de mots :

Les enfants peuvent reproduire des bruits de bouche, des cris, des rires. Ils reconnaissent des mots clés des chansons, des instruments. Encouragement de la spontanéité pour leur permettre de répéter, pour une meilleure mémorisation.

- La symbolisation :

C'est l'établissement chez l'enfant d'une relation stable entre signifiant et signifié, par exemple : « va chercher tel instrument » et il y va sans erreur.

- Le développement de l'attention et de la mémorisation.

- La socialisation :

Partager avec d'autres ces moments de vie très forts permet aux enfants de vivre des temps de joie, de rires, mais aussi de frustration(s) dans un cadre bienveillant mais aussi contenant et sécurisant, (respect des personnes, du matériel, apprentissage de la vie en commun...).

Nous favorisons l'échange, les contacts, la relation entre chaque personne du groupe.

- Le plaisir d'un moment partagé... dans l'enthousiasme :

L'enthousiasme : un outil aussi efficace que fragile, aussi précieux qu'éphémère s'il n'est pas entretenu avec soin, un outil éminemment humain.

Le Chant

Les raisons de chanter sont multiples. Dans le milieu scolaire, les enfants accompagnés par le S.E.S.A.D. La Sittelle et ayant dépassé le stade du pré-langage, sont confrontés aux activités d'apprentissage encourageant leurs aptitudes à mémoriser des chansons.

Mais, d'autres objectifs peuvent être poursuivis par les professionnels du Service en partenariat avec les enseignants et les familles :

- Travail sur la respiration... chanter, c'est d'abord bien respirer :

La prise d'air doit normalement se faire au niveau costo-thoraco-abdominal. C'est ce que nous appelons respirer par le ventre. La phonation, (parole, chant), se fait ensuite au cours de la phase d'expiration. Le but est de maintenir une pression d'air constante sous les cordes vocales pour « tenir les notes ». Le chant permet d'améliorer et de contrôler le souffle.

- Travail sur musculation en douceur :

Pendant la phase d'expiration, de nombreux muscles sont sollicités. Il faut donc bien se préparer et s'échauffer pour permettre de préparer l'apport sanguin vers les muscles.

- Travail postural :

Pour chanter, il faut se tenir droit, le menton formant un angle droit avec le cou, les épaules basses, le larynx souple.

Le diaphragme doit être libéré. Chanter nécessite de faire disparaître les tensions, (impossible de sortir un son lorsque l'on est tendu). Des exercices de relaxation pratiqués en début de séance peuvent aider à se décontracter.

- Travail sur la détente : chasser le stress...

Chanter permet de lâcher prise et de se détendre.

Chanter est libérateur : on parvient à sortir des émotions enfouies qu'on n'arriverait pas à exprimer autrement.

- Travail sur les interactions avec les autres :

Chanter, c'est aussi un bonheur que l'on partage. Dans le chant choral, on s'efface au profit du nombre mais on est dans une interaction avec les autres.

- Développement cognitif : faire marcher son cerveau :

Chanter développe la concentration, la mémorisation et la compréhension. L'audition est sollicitée et l'on est plus sensible aux objets sonores environnants.

La Musique

Chaque jour, les enfants évoluent dans un monde sonore. Il s'agit de proposer un travail sur les sons, les manipulations d'instruments de musique variés pouvant leur permettre de s'ouvrir à de nouvelles connaissances d'une manière ludique et valorisante.

Cette activité peut être proposée au domicile de l'enfant avec la participation éventuelle des fratries, des parents ou en individuel selon les projets.

Elle peut se réaliser au sein du Service dans une salle spécialement aménagée à cet effet avec du matériel plus étoffé en individuel ou en groupe.

Avec l'accord de l'enseignant et dans le cadre d'un P.P.S. (Projet Personnalisé de Scolarisation), elle peut s'imaginer et s'élaborer au sein du groupe classe.

Objectifs :

L'enfant doit être acteur de l'activité. Il est confronté aux règles de fonctionnement qui lui serviront de cadre, de repères : respect du matériel, des autres, du tour de rôle, la nécessité du rangement...

Il va découvrir en participant à des activités instrumentales, motrices permettant de solliciter des capacités d'observation, d'imitation, de mémorisation, d'écoute, de discrimination auditive, (conscience phonologique), et de manipulation fine, (coordination oculo-manuelle...).

L'activité musique peut être un mode d'expression, un médiateur judicieux pour favoriser des formes de créativité et contribuer ainsi au développement des potentialités de l'enfant.

Le déroulement des séances et la progression :

Une séance dure environ trente minutes. L'enfant peut réaliser un travail qui peut passer du bruit à la musique, de la participation spontanée à l'écoute active.

Elle se fera selon plusieurs phases :

- la découverte des instruments : noms, (mémorisation d'une séance à l'autre), sonorités, démonstration sur la méthode d'utilisation avec rythmes ou mélodies,
- l'expérimentation, l'exploration par l'enfant,
- les interventions de l'intervenant pour améliorer éventuellement la gestuelle, (travail sur la motricité fine, la maîtrise du souffle, les coordinations manuelles),
- l'apprentissage du rythme, (lentement, vite, fort, doucement), du chant et des comptines, (lien avec le projet du groupe pré-langage),

Cette activité permet aussi d'apprendre à :

- . écouter la musique,
- . écouter les consignes,
- . jouer avec d'autres enfants,
- . écouter les autres,
- . faire seul,
- . faire le silence.

L'organisation matérielle et les moyens :

La disposition spatiale est un élément primordial pour le bon déroulement des séances :

- rassembler les enfants autour de soi,
- disposer les instruments de façon à ce que les enfants aient une vision parfaite du matériel.
- créer un cadre et une ambiance favorables à la confiance et à la concentration.
- ranger les instruments de manière à ce qu'ils soient facilement accessibles aux enfants pour garder une concentration suffisante.

En conclusion :

La notion de plaisir doit se ressentir dans le comportement des enfants. Ils doivent être à l'aise : le vécu doit être ludique et créatif sollicitant et stimulant la curiosité auditive, vocale et motrice à travers un matériel instrumental riche en possibilités d'utilisation.

En associant les familles dans certaines situations, il est envisageable de tenter des inscriptions dans des écoles de musique ou des accompagnements auprès de musicothérapeutes, de saisir des espaces de jeux et d'expériences divers qui permettent à l'enfant de se surprendre, de s'exprimer et donc de s'ouvrir au monde.

L'activité musique sert de base de travail pour multiplier les expériences sensori-motrices, pour développer des compétences variées, (attention, mémorisation...), pour favoriser l'épanouissement de l'enfant en tant qu'individu.

Une participation active n'est pas indispensable. L'enfant doit intervenir à son propre rythme, en fonction de ses capacités et cheminer ainsi sur la voie de la découverte aiguisant sa curiosité.

La Danse, l'Expression corporelle, la Relaxation

A l'adolescence et principalement dans le monde du handicap, la question du corps apparaît comme une question essentielle. Les transformations corporelles vécues par l'adolescent en général et plus particulièrement pour ceux porteur de handicap, ne sont pas faciles à vivre.

Ainsi, il peut être proposés adolescents un atelier de danse, d'expression corporelle et de relaxation leur permettant de mieux se mouvoir, de s'exprimer et de s'approprier ce corps en pleine transformation.

L'expression verbale faisant souvent défaut chez les personnes porteuses de handicap, cet atelier développant la gestuelle va permettre l'expression corporelle.

Le support musical est un outil indispensable.

Il est essentiel que l'échauffement se passe toujours de manière identique et avec la même musique afin que se mettent en place progressivement un cadre et des repères sécurisants.

Chaque partie du corps est travaillée et nous tentons de faire participer après cet échauffement à tour de rôle les adolescents afin qu'ils puissent se mettre en avant, prendre des initiatives et faire également travailler leur mémoire d'une séance à l'autre.

Le support de la danse et de l'expression corporelle abordé en groupe permet de valoriser l'image de soi, la créativité. Favoriser l'émergence du mouvement dans le corps aide à faire tomber les inhibitions et les pudeurs très légitimes dans cette période de la vie. L'essentiel dans cet atelier est d'offrir à l'adolescent un espace sensoriel où il éprouvera du plaisir.

La séance se termine par un temps de relaxation qui permet de relâcher toutes les tensions survenues durant cet atelier et d'accéder à une détente et un bien-être.

La séance dure quarante-cinq minutes. Elle se déroule en trois étapes :

- un temps d'échauffement,
- un temps d'expression corporelle,
- un temps de relaxation.

Groupe Expression

Cadre de l'activité

Le groupe peut être constitué de 6 enfants maximum.

C'est un groupe qui fonctionne toute l'année mais qui reste ouvert au vue des exigences d'un SESSAD (mouvance des effectifs).

Les séances peuvent se dérouler dans une salle mise à notre disposition à Romilly sur Seine.

Les séances sont encadrées par une éducatrice et une psychomotricienne.

Objectifs

Respect du rythme, des possibilités et des capacités de chacun.

Travail sur :

- Imaginaire
- Relationnel (temps d'échange, acceptation du désir et écoute de l'autre, ...)
- Prise de parole face au groupe
- Prise d'initiative
- Travail sur l'écoute
- Règle de vie (respect de l'autre, attendre son tour, ...)
- Organisation spatiale
- Travail sur le schéma corporel
- Travail sur le langage, la verbalisation
- Le toucher, le contact
- Les émotions
- La mémoire
- Estime et confiance en soi

Chaque enfant évolue à son rythme. Afin de travailler les différents objectifs, nous nous attachons à mettre en place un cadre sécurisant, nécessaire pour se sentir à l'aise au sein du groupe.

Déroulement d'une séance

Chaque début et fin de séance sont marqués par des temps d'échanges autour du « bonjour » et du « au revoir ». En fin de séance, nous prenons le temps de verbaliser sur le déroulement de celle-ci et du ressenti de chacun.

A chaque séance, les professionnelles, chacune en leur qualité, préparent quelques activités. Une attention particulière est portée aux choix et envie des enfants du groupe. Une liberté de parole et de mouvements est appliquée au cadre que les professionnels s'attachent à exploiter.

Le Développement de la Conscience Phonologique

Apport théorique :

La conscience phonologique dans l'apprentissage de la lecture apparaît chez l'enfant vers cinq ans comme un pré requis et en même temps une conséquence de cet apprentissage. L'un des signes perceptibles est la capacité à percevoir les différents phonèmes d'un mot.

Avant d'arriver à ce résultat optimal, d'autres capacités importantes sont à développer comme la perception des sons, des rythmes et les capacités de manipulation syllabique.

Ainsi les intervenants du S.E.S.S.A.D., toujours en lien avec les enseignants et ou les orthophonistes, sont amenés à proposer des activités pédagogiques visant à accompagner le développement de cette conscience phonologique en individuel, en petit groupe ou avec toute la classe, (classes de petite, moyenne et grande section, C.P. ou C.L.I.S.).

La sensibilisation aux sons :

- Travail sur la perception et la localisation des sons avec pour objectif le développement de l'acuité auditive, (par exemple « d'où vient le bruit ? »).
- Travail sur la perception et la production des sons avec pour objectif le développement des capacités de perception auditive et de production musicale ou verbale des différentes séquences constituant des phrases musicales ou verbales.
- Travail sur la perception et la discrimination des sons avec pour objectif le développement des capacités d'attention et de discrimination auditives.

Les stratégies d'intervention des professionnels du S.E.S.S.A.D. sont basées :

- parfois sur l'utilisation de dizaines d'appeaux essentiellement des chants d'oiseaux, (voire d'instruments de musique), avec leurs représentations imagées pour parvenir à établir la correspondance entre un son et une image,
- sur la mise en œuvre d'activité de musique, (jeux d'échos en rythme),
- sur le chant, (fabrication de comptines),
- sur l'utilisation de matériels pédagogiques variés.

La syllabe et les rimes :

Cette étape est menée par les intervenants avec pour objectif la prise de conscience que les mots sont composés de syllabes. Par exemple, avec un triangle, un tambourin, une liste de mots et une comptine, on propose des jeux principalement basés sur la segmentation des mots en syllabes à travers le corps des enfants, leur gestuelle.

Chaque syllabe est individualisée, (sauter, marcher, frapper dans les mains, référence sonore avec les instruments de musique, compter les syllabes sur les doigts), pour amener les enfants à produire des syllabes. Ensuite, on cherche à fabriquer des comptines en trouvant des rimes.

Les éducateurs du S.E.S.S.A.D. agissent alors en complémentarité avec les enseignants et les orthophonistes pour dynamiser par leur appui logistique ce type travail.

Travail sur les phonèmes et les graphèmes correspondant :

Nous arrivons là à l'apprentissage de la lecture qui relève plus de la compétence des enseignants et des orthophonistes.

Sensibilisés, les éducateurs du S.E.S.S.A.D., là encore, contribuent à épauler cette démarche en mettant en œuvre des supports variés tels que la méthode de lecture BOREL-MAISONNY, l'outil informatique, des fiches de soutien scolaire adaptées aux enfants toujours en concertation étroite avec les instituteurs.

Des opportunités d'actions pédagogiques en réel partenariat avec l'école au bénéfice des enfants :

Dans les U.L.I.S où l'activité de sensibilisation aux sons par les appeaux peut être effectuée, le travail mené au départ sur le développement de la conscience phonologique débouche parfois sur un projet plus ambitieux.

A partir de la découverte d'un chant d'oiseau et de l'appeau correspondant, les enfants du S.E.S.A.D. et ses camarades de classe sont amenés à créer des panneaux décrivant, (photos à l'appui), l'animal concerné, son habitat, sa nourriture, son poids, son envergure, sa localisation géographique... A partir d'un support attractif et ludique, sont abordées des notions d'écriture, de lecture, de géographie, de mathématiques, de sciences de la vie.

A tour de rôle, ils sont amenés à présenter leurs panneaux : travail sur la prise de parole, par exemple, oser parler en public.

Pour clôturer cette démarche, on peut organiser alors une exposition au sein des écoles concernées, ce qui est extrêmement valorisant pour les enfants du S.E.S.A.D. ayant pu participer à cette action.

La Découverte du Tissu Social et le Développement des Compétences Sociales

« Toute personne, quelles que soient ses difficultés, est un être unique. Elle doit être considérée dans sa globalité. Elle porte en elle tout un potentiel acquis selon son âge et à partir de son histoire. Il convient donc de le mettre en évidence afin de lui permettre de l'utiliser dans le développement de ses compétences en tant que sujet social »(Extrait du projet associatif)

La compétence sociale est l'efficacité développée par une personne dans des situations interpersonnelles et dans l'accomplissement de ses rôles sociaux. Cette efficacité est perçue par le milieu social. Elle est attribuable aux modes de réponses physiologiques de la personne, à la qualité de ses réponses et aux processus cognitifs mis en œuvre pour comprendre et traiter les données sociales.

Les modes de réponses physiologiques évoqués ci-dessus recouvrent la sphère des conduites émotionnelles. Pour évaluer le niveau de compétence sociale, les éducateurs se réfèrent souvent à l'impulsivité, la réflexion, la stabilité, le degré de participation, la capacité à entrer en relation sans conduite asociale, (antipathie), donc avec respect de l'autre, (sympathie).

La compréhension sociale, (ou la conscience sociale), c'est la capacité développée par une personne pour comprendre et traiter efficacement les objets sociaux et les situations interpersonnelles qui en découlent :

- Comment l'enfant déficient intellectuel appréhende t'il et se représente t'il son environnement ?
- Comment lui apprend-on à évoluer dans différents milieux tels que les magasins, la piscine, le cinéma... qui mettent parfois les autres personnes eux mêmes en difficulté ?

A partir de cette réflexion, les professionnels du S.E.S.A.D. mettent en œuvre des activités pédagogiques pour tenter de développer les compétences sociales d'enfants lecteurs présentant des conduites émotionnelles inadaptées, (inhibition massive, peur de s'adresser à un inconnu, agitation psychomotrice...).

Les activités proposées : la piscine, les achats en magasin et l'élaboration de recettes, les sorties au cinéma, les sorties culturelles, (musées, médiathèque, ludothèque), la gestion de petits budgets avec manipulations réelles de monnaie, les déplacements en bus....

La trame de la démarche est toujours schématiquement la même, le choix de l'activité impliquant des apports d'informations et des explications à l'enfant sur le contexte avec mise en avant des prises de rôle qu'il devra assumer :

- Travailler la communication et les échanges verbaux avec la mise en place d'exercices de jeux de rôle, (par exemple en osant s'adresser à une caissière, en formulant une demande audible, compréhensible, en manipulant de l'argent tout en parlant afin de régler un achat de tickets de cinéma, de piscine, de bus).
- Affronter les situations réelles avec l'effacement progressif du professionnel...
- Elaborer des budgets prévisionnels sur plusieurs semaines faisant appel à des capacités d'anticipation, de calcul, de repérages dans le temps, de planification... permettant en lien avec les apprentissages scolaires, de passer des mathématiques abstraits à une vie concrète où savoir compter prend du sens...
- Solliciter l'adhésion et la participation de la famille à ce type de démarche sont systématiquement recherchées pour créer une dynamique positive en multipliant les expériences et le transfert des acquis dans de multiples endroits.
- Travailler sur le développement de l'autonomie pour tendre vers la compétence sociale.

Pour lui permettre de résoudre les problèmes qui lui seront posés et d'atteindre son but, l'enfant devra disposer de stratégies de résolution ou de solutions alternatives pour éviter de vivre un échec dans une situation donnée.

Généralement, l'enfant apprend beaucoup en observant son entourage et son environnement. Il apprend certes aussi par l'expérimentation.

Dans les situations proposées de développement des compétences sociales, il faudra l'initier à encore plus observer. Ce qui implique ensuite de la part de l'encadrant un travail de réflexion et de préparation avant d'agir.

Il faudra lister les solutions, les proposer en modèle, les répéter pour tenter d'arriver à des actions autonomes et performantes des enfants soumis à ces apprentissages, (pédagogie par objectifs individualisés en fonction des potentialités de chacun des enfants, techniques de modification de comportement avec renforcements sociaux appuyés).

En fonction de l'objectif visé, l'enfant expérimente ces stratégies, les compare, choisit la plus adéquate et la met en œuvre. Les réajustements nécessaires seront effectués.

L'intervenant est présent pour étayer mais surtout pour laisser vivre aux enfants ces expériences souvent difficiles et sans faire à sa place.

Les échanges avec les parents et les enseignants permettent d'harmoniser les exigences afin de faire vivre à l'enfant des situations valorisantes.

Les expériences passées montrent qu'en rendant les enfants réellement acteurs, des apprentissages peuvent, peu à peu, se mettre en place...

L'Informatique

Scolarisés, les enfants accompagnés par le S.E.S.A.D. La Sittelle sont confrontés aux activités d'apprentissage encourageant leurs aptitudes à faire l'expérience de la classification, du tri, de l'association, (base de la lecture et des mathématiques).

Les capacités intellectuelles plus lentes, l'instabilité comportementale, (passivité ou agitation), de certains enfants peuvent les amener à demeurer « réfractaires » aux supports traditionnels, induisant alors des conduites inadaptées.

En partenariat avec les enseignants, il nous a paru opportun lors d'interventions en individuel au S.E.S.A.D. de proposer un support informatique afin de capter l'intérêt de ces enfants et de travailler sur des pré requis scolaires.

L'ordinateur est cet objet attractif, (écran, couleurs, musique...), permettant l'interactivité, (le manipulateur est réellement impliqué dans l'activité), la convivialité, (le plaisir de jouer).

La découverte de l'outil :

Cela permet le développement de la curiosité et donc du goût de l'expérience. Le maniement de la souris permet un travail de motricité fine, de coordination oculo-manuelle, de concentration.

La développement cognitif :

Les logiciels utilisés couvrent tous les âges des enfants et tous les programmes scolaires de l'éveil, (18 mois), au primaire, (niveau C.M.2).

Ils permettent d'entreprendre un intéressant travail de :

- développement de la mémoire visuelle et auditive, (approche musicale par exemple), mémorisation des icônes et de leurs enchaînements pour arriver à une fin.
- développement de la capacité d'attention permettant une meilleure observation, une concentration accrue afin de mener une tâche à terme,
- développement des capacités de raisonnement, de logique, de discrimination : approche des quantités, de la comptine numérique, de l'alphabet, de la conscience phonologique, du repérage dans l'espace et dans un domaine plus particulier le passage de l'espace corporel à l'espace visuel, (lien entre l'action sur la souris et sa transcription sur l'écran de l'ordinateur),
- progression dans les difficultés pour arriver d'une manière ludique à la production d'écrits et à la résolution de problèmes,
- développement de la créativité : un travail autour des couleurs est réalisable donnant à l'enfant des possibilités de cultiver son imagination.

La développement du langage :

Des logiciels, tel que l'imagier du père Castor, favorisent le développement du bagage lexical et sont une invitation à l'expression.

La valorisation :

La variété des logiciels et le passage aisé de l'un à l'autre permettent à l'enfant de connaître des situations de succès extrêmement valorisantes permettant à certains enfants de trouver ou de retrouver une confiance en soi mise à mal par des échecs successifs en classe ou ailleurs.

L'aspect contenant de l'activité :

Il existe des règles, un protocole de fonctionnement, (utiliser, cliquer sur les icône), un début et une fin de l'activité.

Ainsi, l'utilisation de cet outil d'une manière ludique et sans contrainte apparente permet de canaliser l'énergie débordante de certains enfants et de les amener à accepter des règles structurantes.

La socialisation et la communication avec des enfants présentant des traits autistiques :

Des enfants ayant de graves troubles de la communication associés à une instabilité comportementale se voient proposer cette activité. Cela permet de manière encore trop fugitive d'établir des liens se traduisant par :

- le croisement de regards
- des contacts corporels,
- des manifestations de choix,
- l'acceptation de rester assis quelques minutes,
- des murmures de chansons,
- des fous rires...

L'ordinateur devient, là, un support relationnel à ne pas négliger.

La cyberculture et l'école :

Il nous paraît essentiel de tenter de contribuer à la banalisation de l'outil domestique qui prend de plus en plus de place dans notre vie quotidienne : digicode, Internet... auprès d'enfants en difficulté en complémentarité avec les notions pédagogiques abordées dans les écoles.

Les échanges avec les enseignants permettent de coller à la réalité du terrain des apprentissages et d'offrir un cadre cohérent et stimulant. Les parents sont réceptifs à ce type de collaboration et l'accompagnent, (lorsqu'ils sont équipés), à leur domicile.

Il faut garder à l'esprit le constant souci de tisser des liens entre les activités abordées avec l'ordinateur et des supports traditionnels pour éviter une dérive du tout informatique.

Par exemple, après avoir abordé la comptine numérique sur logiciel, nous pouvons jouer aux billes, les compter.

Ainsi, les notions abordées d'une manière virtuelle et abstraites sont retravaillées avec un matériel palpable. Cette stratégie porte ses fruits. A terme, des apprentissages se concrétisent au bénéfice du développement des enfants.

La Ludothèque

L'activité se déroule généralement à la ludothèque de ST ANDRE LES VERGERS lors des heures d'ouvertures au public. Elle concerne tout enfant ou adolescent dont le projet s'inscrit avec ce support.

Lors des séances, plusieurs objectifs peuvent être travaillés selon les possibilités et le souhait de l'enfant ou de l'adolescent. Le but est de proposer un lieu ludique permettant de travailler les objectifs établis lors des synthèses en accord avec l'équipe pluridisciplinaire, la famille et l'enfant.

La ludothèque :

C'est un lieu de vie qui accueille enfants, adolescents, parents ou collectivité quelle qu'elle soit. Il existe aussi un espace spécifique aux tous petits où le sensoriel est privilégié.

C'est un espace de découverte aussi bien dans le jeu collectif ou individuel avec un espace de jeu symbolique, (poupées, dinette, marchande, coiffeuse...), un espace de construction ou de partage autour de jeux de société.

C'est aussi un espace d'échange et de découverte de l'autre, riche en interaction qui favorise la communication.

Aspect éducatif :

- Utilisation du jeu en tant que support éducatif et cognitif adapté aux compétences de chacun.
- Permettre à l'enfant de développer ses compétences en multipliant les supports afin qu'il puisse transférer ses acquis.
- Offrir une application et une mise en œuvre concrète de ses acquis et de ses apprentissages.
- Travailler sur la concentration et l'attention à travers des jeux de société.
- Permettre à l'enfant de faire preuve d'initiative et de choix.
- Aider sur le plan de la socialisation et la communication en permettant à l'enfant de rencontrer ses pairs dans un lieu ludique.
- Permettre la valorisation et le bien-être de l'enfant.
- Permettre à l'enfant d'évoluer au niveau de la gestion de sa frustration et de l'instabilité comportementale à travers le cadre instauré par le jeu.
- Aider les enfants à développer leur imaginaire.
- Proposer des situations d'expérimentations pour permettre à l'enfant de s'ouvrir à ce qui l'entoure tout en l'aidant à s'inscrire sur le versant du jeu.
- Ouverture vers le tissu social : oser franchir la porte, se renseigner, utiliser un service quel qu'il soit, (ludique ou administratif), impliquant un développement des compétences sociales.

Cuisine et Pâtisserie

Cadre de l'activité

L'activité se passe en individuel ou en petit groupe.

C'est une activité qui fonctionne toute l'année mais qui reste ouverte sur l'extérieur (expositions, salons, découverte de cuisine de restaurants, ...) avec la possibilité d'instaurer des changements et de modifier les lieux d'interventions.

Les séances peuvent se dérouler dans les locaux de la Sittelle ou à l'appartement de Nogent. Des séances plus ponctuelles peuvent être mise en place selon les besoins de l'enfant.

Objectifs

Respect du rythme, des possibilités et des capacités de chacun.

Cette activité permet de développer :

- Relationnel (temps d'échange, acceptation du désir et écoute de l'autre, ...)
- Prise de parole et travail sur l'écoute
- Développer des compétences sociales (gérer un budget, aller faire les courses, faire des demandes, ...)
- Travail sur les codes sociaux et règles de vie (se tenir à table, ne pas parler en mangeant, respecter l'autre, ...)
- Estime et confiance en soi
- Travail sur la diététique et les besoins alimentaires
- Développer la motricité fine
- Prise d'initiative, autonomie et anticipation (mettre la table, faire la vaisselle, penser son repas, ses besoins, ...)
- Organisation spatiale et temporelle (organisation de son espace de travail, suivre une recette, respecter un ordre chronologique, ...)
- Travail sur le langage, la verbalisation
- Développer des compétences sensorielles à travers les sens utilisés en cuisine (odorat, toucher, goût, ...)
- Travailler sur la notion de danger (utilisation des différents éléments de la cuisine et leurs utilisations, ...)
- Travailler sur les compétences cognitives (lecture, mathématiques, logique, ...)

Chaque enfant évolue à son rythme. Il faut s'attacher à mettre en place un cadre sécurisant afin de travailler les différents objectifs. Il est important de mettre en place l'activité en partant de là où se situe l'enfant et de travailler sur les besoins en adaptant le support.

Déroulement d'une séance

Selon les enfants, les recettes, leur réalisation et le moment, l'activité sera adaptée. Par rapport aux objectifs à travailler, l'enfant accompagnera ou non l'éducateur dans les achats des ingrédients nécessaires pour la réalisation de la recette. Selon le niveau, l'enfant aura cherché au préalable la recette seul ou accompagné. Celui-ci restant au cœur du projet, il est important de laisser, dans la mesure du possible, l'enfant choisir ses réalisations.

L'activité se déroule en accord avec les besoins mis en avant et un support adapté (recette avec pictogrammes ou avec phrases, une aide plus ou moins importantes de l'adulte, ...). L'enfant participera, dans la mesure du possible, à toutes les étapes de réalisation.

A la fin de celle-ci, un moment de partage est mis en place pour valoriser l'enfant et travailler sur différentes notions et compétences.

L'Art et la Médiation Thérapeutique: le Modelage

Les ateliers en art et médiation thérapeutique de modelage, (utilisation du médium argile), de peinture ou d'écriture, offrent un cadre sécurisant permettant la valorisation de soi, en utilisant les propriétés des différents médiums proposés.

Ces ateliers veulent privilégier l'expression, la mise en confiance grâce à la production des objets réalisés. Le travail sur la matière pour faire advenir progressivement une forme est prioritaire sur la parole. Le but est de faire émerger le potentiel créatif de l'enfant. La mise en mot vient dans un second temps. Elle ne peut se faire qu'à partir de l'objet créé.

L'important dans ces ateliers est de permettre l'expression par la médiation de la matière utilisée. Progressivement, elle viendra donner sens dans l'histoire du sujet.

Régulièrement, un temps d'échange est organisé avec les différents professionnels travaillant auprès de l'enfant, (psychomotricien, orthophoniste, éducateurs), en présence de la psychologue du service afin d'établir une réflexion commune.

Une séance dure entre trente et quarante minutes. L'atelier est structuré en deux temps : un temps de production et un temps de parole.

Le lieu de l'atelier peut se passer dans les locaux du S.E.S.A.D. La Sittelle ou dans l'école.

Les productions restent dans l'atelier. En fin d'année, un bilan est effectué à partir des productions. Celles favorisant l'épanouissement peuvent être gardées par l'enfant.

Conditions de révision du projet d'établissement et les modalités de diffusion.

Le projet d'établissement a été rédigé dans le respect de la recommandation des bonnes pratiques de l'ANESM « *Elaboration, rédaction et animation du projet d'établissement ou de service* ». Il est le socle de la mise en place des outils de la loi 2002-2.

Une révision sera effectuée dans 5 ans. Un point d'étape sera réalisé à mi-parcours.

Une synthèse est réalisée et un travail de transcription en FALC sera réalisé.

Ce document sera en libre accès au sein de l'établissement pour les membres du personnel, usagers, stagiaires,....

Une synthèse sera remise sur simple demande de nos partenaires.

Numéro de Version	1
Ecriture du projet d'établissement Validation CA	24 octobre 2012
Date de révision	Juin 2017 à février 2018
Consultation CVS	Du 12 au 15 mars 2018 par mail
Consultation Membre du personnel	Du 12 au 15 mars 2018
Validation CA	